

LE SEMEUR DU KASAÏ

Revue pluridisciplinaire

Numéro 2, deuxième semestre 2012

Le Semeur du Kasai (LSK) est une revue scientifique pluridisciplinaire publiée grâce au projet « Leadership en développement coopératif » financé par l'Agence canadienne de développement international, dans le cadre du programme de partenariat des Collèges canadiens (PPCC). Le Collège Boréal est le maître d'œuvre du projet dont le site est www.kuetu.com

Les textes publiés dans cette revue expriment librement les opinions de leurs auteurs. Ils n'engagent pas la responsabilité des éditeurs institutionnels que sont l'Institut supérieur de développement rural (ISDR-Tshibashi) et l'Institut supérieur de développement intégral (ISDI). La coédition assumée par le Collège Boréal est de type technique. Un comité d'appui scientifique constitué de Kasaiens de la Diaspora collabore à la réalisation de la revue.

Pour toute correspondance concernant les droits d'auteur et le contenu de la revue (articles, comptes rendus, notes et remarques) et toute demande concernant la rédaction, prière de s'adresser à : Le Semeur du Kasai, ISDR-TSHIBASHI, B. P. 70 Kananga, Kasai occidental, République démocratique du Congo. issrkg@yahoo.fr ou Comité scientifique appui E-mail : institutrika@yahoo.ca ou encore le coéditeur technique : Les Éditions Glopro (Glopinter@yahoo.ca).

© 2012 Le Semeur du Kasai et les auteurs
Dépôt légal – Deuxième semestre 2012
Bibliothèque nationale de la RD Congo
KK 3.0704 – 57 057
ISSN 1913-9608

La reproduction ou représentation de cette revue, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur au Canada. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Direction

Rédacteur en chef : Philippe Kanku, Professeur à l'ISDR-Tshibashi

Administrateur

Jacques Kanku, Secrétaire académique de l'ISDI

Comité de rédaction

Honoré Mukadi Luaba, Boniface Beya Ngindu, Joseph Mputu, Mulamba Katoka, Geneviève Tuanyishayi Mulopo, Evelyne Tshiabidi.

Comité scientifique de sélection

Joséphine Bitota, Modeste Bukasa Tubadikukub, Antoine Bushabu, Joseph Kabamba, André Kabasele, François Kabasele, Joseph Kalamba, Sylvain Kalamba, Lambert Museka, Philippe Kanku, Philippe Malu, François Mpamba, Paul Mukenge Bantu, Joseph Mulumba Musumbu, Parice Munabe, Etienne Mutshipayi, Pierre Mvita, Albert Ndomba, Maurice Ndjondjo, Alphonse Ngindu Mushete, Ntumba Mwena Mwanza, Paulin Ntumba Ngandu, Jean-Adalbert Nyeme, René Okitundu, Albertine Tshibilondi, Jean-Pierre Tshikuna Matamba, Pierre Tshimbombo.

Comité scientifique d'appui

Bululu Kabatakaka, Eddie Kabasele, André Kazadi, Jean Pierre Kapongo, Martin Kalulambi Institut de recherche et d'information sur le Kasai.

Études et essais

Badibanga Kantshiana : Le profil sociolinguistique de Kananga des origines à nos jours (1881-2010)
Essai de reconstitution de faits linguistiques par le biais de l'histoire. P. 6 - 20

André K.C. Kazadi : Le droit à l'objection de conscience face au service militaire obligatoire. P.21 - 29

Modeste Ilunga Mutudi : Rôle des routes et syndicats dans une économie en crise : cas de la province
du Kasai Occidental. P. 30 - 40

Gustave Muakadi Kayembe : Insalubrité publique, un problème environnemental dans la ville de
Kananga. P. 41 - 55

Luamba Mukini : Influence de la prononciation sur le rendement en orthographe en français chez l'élève
de la 6e primaire dans quelques écoles de Luiza en 2011. P. 56 - 63

Tshiamala Miandabu et Tutu Lusanga : Femme et production de l'éthanol dans la ceinture verte de
Kananga Situation et conséquences. P. 64 - 72

Tutu Lusanga : L'autorité traditionnelle pour le développement de la République démocratique du
Congo : une réalité à repenser : Cas de la province du Kasai Occidental. P. 73 - 81

Bertrand Kabongo Lukunda : L'état de crise actuel en RDC justifie-t-il le déni d'un leadership éthique ?
P. 82 - 95

Le profil sociolinguistique de Kananga des origines à nos jours (1881-2010) Essai de reconstitution de faits linguistiques par le biais de l'histoire

Badibanga Kantshiana
Professeur, ISP Kananga

INTRODUCTION

Cet article se propose d'établir, grâce à une démarche historique¹, le profil sociolinguistique de Kananga depuis sa fondation. Il s'agit en fait de lever le voile sur l'évolution des répertoires linguistiques collectifs et individuels dans cette agglomération au fil des années, selon une périodisation structurante, qui prend en compte les ruptures les plus significatives à la fois de l'histoire de la République Démocratique du Congo et de l'histoire tout court (Badibanga, 2008) : 1881 : fondation de la ville ; 1900 : fin du 19e siècle ; 1960 : indépendance du Congo et début de la 1re République ; 1965 : coup d'État militaire de Joseph Désiré MOBUTU et début de la 2e République ; 1997 : coup d'État de l'AFDL avec à la tête Laurent Désiré KABILA, mettant ainsi fin au régime de Mobutu ; 2001- 2003 : accession de Joseph KABILA au pouvoir sur désignation de l'AFDL² ; 2003-2006 : son maintien au poste de chef de l'État au terme des négociations entre les belligérants ; depuis 2006 enfin, légitimation de ce pouvoir par des élections contestées à l'interne, mais jugées valides par la communauté internationale.

Bien que nous suivions cette logique événementielle, il y a lieu de noter que ces différentes périodes entrent dans une double articulation : les répertoires linguistiques à l'époque coloniale et les répertoires linguistiques à l'époque postcoloniale.

Lorsqu'on parle de répertoires linguistiques, on fait implicitement allusion à deux concepts, à savoir : le multilinguisme et le plurilinguisme. Selon les concepts développés par la Division des Politiques linguistiques du Conseil de l'Europe³(47 états membres), « Multilinguisme » réfère à la présence, dans une aire géographique donnée, grande ou petite, de plusieurs variétés linguistiques (formes de la communication verbale, quel qu'en soit le statut) ; et « Plurilinguisme » réfère au répertoire de variétés linguistiques que peuvent utiliser les locuteurs - incluant la l et toutes celles acquises ultérieurement, là encore, quel que soit leur statut à l'école et dans la société et à quelque niveau que ce soit.

1. LES RÉPERTOIRES LINGUISTIQUES À L'ÉPOQUE COLONIALE

Sous ce point, nous allons essayer de reconstituer en deux temps les répertoires linguistiques présents à Kananga : d'une part au XIXe siècle, et d'autre part du début du XX^{ème} jusqu'à l'accession du pays à l'indépendance.

1.1. La situation sociolinguistique de Kananga au XIXe siècle

Créée en 1881 (Scheitler, 1971 : 16), Kananga est devenue tôt une ville plurilingue. Beaucoup de langues nationales et étrangères y ont été actualisées dès sa fondation. Les faits qui ont provoqué ce

¹ <http://jeanjaures.over.fr-blog-la-d%C3%A9marche-historienne-qu-est-ce-que-c-est>

² Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo

³ [Htt://fr.wikipedia.org/wiki/multilinguisme](http://fr.wikipedia.org/wiki/multilinguisme)

multiculturalisme et contribué à son évolution sont nombreux et de divers ordres comme on s'en rendra compte dans la suite de ce texte.

Pour rappel, le territoire correspondant à l'actuel R.D. Congo a été reconnu comme une entité administrative autonome lors de la Conférence de Berlin en 1885, laquelle décida du partage de l'Afrique et octroya cette partie du continent appelée État Indépendant du Congo (E.I.C.) au Souverain belge de l'époque, Léopold II ? Celui-ci la légua à la Belgique qui en fit sa colonie de 1908 à 1960, date de l'accession du pays à l'indépendance.

Mais avant Berlin, deux événements majeurs vont déterminer le destin de l'actuelle ville de Kananga. Il s'agit d'abord de la création de *Pogge Station* par un explorateur allemand, Paul Pogge, en 1881, date retenue par les historiens comme celle de la création de la ville (Saint Moulin et Kayemba , 1983) ; et ensuite de la fondation un peu plus au nord du même site, sur la rive gauche de la rivière Luluwa du poste de Luluabourg-Malandji, actuelle Kananga, par un autre explorateur allemand, Herman Von Wissmann, le 10 novembre 1884 (Van Zandijcke 1985 : 3) pour le compte du Roi des Belges.

Luluabourg Malandji, un toponyme mixte formé d'un hydronyme (Luluwa) et d'un nom germanique (bourg) et un autre d'origine angolaise (Malandji), rendent compte du multilinguisme initial de Kananga. Le superstrat (Calvet, 1974 : 96) fournit des indications importantes sur les langues et, en arrière-plan, les ethnies présentes sur le site à la création de la ville :

- les Beena Luluwa, habitants de la vallée centrale de la Luluwa, la rivière au bord de laquelle la ville est construite ;
- l'explorateur allemand Von Wissmann qui, manifestement à cause de son origine germanique, aurait préféré le composant *bourg* à ville ;
- des porteurs angolais au service de Von Wissmann venus de la ville de *Malange* en Angola. Ils s'établiront à Kananga ; c'est vraisemblablement eux qui auraient donné à Luluabourg, en souvenir de la ville de provenance, le surnom de Malange, devenu Malandji en ciluba par adaptation phonétique.

On l'aura constaté : de la rencontre des nouveaux venus avec des populations locales naît un multilinguisme concomitant à la création de la ville. La réalité multiethnique initiale signalée, essayons de reconstituer à grands traits sa progression ainsi que celle du multilinguisme à Kananga. Pour ce faire, nous allons considérer les langues nationales d'abord, les langues étrangères ensuite, et tenter, grâce à des sources orales et écrites, de dater l'apparition des ethnies et des langues au fil des années à Kananga.

1.1.1. Langues nationales⁴

Il s'agit ici de toutes les langues autochtones parlées dans les frontières de la R.D. Congo. *LE CILUBA⁵ (L 31)/LES BEENA LULUWA, LES BALUBA-LUBILANJI ET LES BAKWA LUNTU.*

Selon J. Tshisungu wa Tshisungu, déjà au XV^{ème} siècle, le ciluba était attesté « à la cour dynastique de Bena Kongolo et de Bena Kalundue ». C'était « au moment de l'émergence de structures élémentaires de ce qui allait devenir le puissant empire luba » (Tshisungu 2002 : 4). Au XVII^{ème} siècle, les premiers lubaphones avaient quitté le Katanga pour s'établir dans la partie que les Belges appelleront le Kasai. Sur cette nouvelle terre, le ciluba prit de l'expansion (Id : 29).

Pour expliquer cette migration, J. Van Keerberghen évoque des raisons politiques : « des mésententes entre le Roi et certain de ses gens », et environnementales : « la famine qui ne venait pas à temps et surtout les sauterelles qui mangeaient tout » (1990a : 12-13). Les migrants « venus de l'Est se sont répandus sur toute cette région et ont imposé leur langue partout : le Bupemba ou le Tshiluba », au détriment de la langue autochtone, le Tshikete (Id : 24). Deux siècles plus tard, la langue la plus importante, nous semble-t-il, à en croire Van Zandjicke (1953), au centre du Congo en termes du nombre de ses locuteurs lors de la création du poste d'État de Luluabourg est le ciluba, la langue locale, du pays des Beena Luluwa et de tous les Baluba du Kasai, dont les ethnonymes constituent les groupes ethniques de Beena Luluwa, Baluba-Lubilanji, Bakwa Luntu.

À l'époque moins homogène qu'aujourd'hui, la standardisation ayant été le fait de la colonisation, il devait être différemment actualisé par les communautés linguistiques en présence et réalisé sous ses nombreuses variétés aussi bien de la frange orientale (L31a) que de la frange occidentale (L31b).

Les faits renseignent qu'à l'époque précoloniale, avant l'exploration du bassin du Congo, le site sur lequel la ville de Kananga sera érigée est peuplé par les Beena Luluwa (qui sont des Baluba établis depuis plusieurs décennies le long de la rivière Luluwa). Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, des Baluba Lubilanji (venus de l'Est, à plus ou moins 200 km) se sont installés dans la contrée fuyant les razzias esclavagistes qui sévissaient dans leur région, à la recherche de la protection du grand Chef luluwa Kalamba qui avait acquis des armes à feu grâce au commerce luso africain (Van Zandjicke éd. 1989).

De cette présence des Beena Luluwa et des Baluba à Kananga, on peut déduire qu'au XIX^e siècle le ciluba était actualisé dans cette ville, dans ses différentes variétés dialectales.

LE KISONGYE (L23)/LES BASONGE

⁴ Dans la présentation des langues congolaises, nous recourons à la classification de Malcom Guthrie. Celle-ci est de type généalogique, les langues étant regroupées selon leur origine commune présumée. Pour l'ensemble des langues bantoues, l'auteur distingue vingt zones linguistiques numérotées avec des lettres alphabétiques majuscules de A à T. Ces Zones comptent un nombre variable de groupes de langues rangées grâce à une méthode comparative d'après leurs affinités lexicales, grammaticales, phonologiques, phonétiques et tonales. La lettre majuscule correspondant à la zone linguistique est suivie d'un nombre comportant deux chiffres : le premier de rang de dizaines indique le groupe, le deuxième de rang d'unités l'ordre de la langue dans le groupe. La lettre minuscule qui suit l'unité correspond à la variété dialectale.

⁵ L'orthographe de noms propres, et de langues est caractérisée par une grande variabilité : il existe une orthographe officielle, d'inspiration missionnaire, et une autre plus phonétique, proposée par les linguistes. Nous utilisons l'orthographe des linguistes dans notre texte et respectons la graphie traditionnelle dans les textes cités et dans les noms officiels.

Quelques temps après la fondation de Luluabourg, le kisongye fait son entrée dans cette ville, avec l'arrivée dans le poste d'État d'un important groupe songye (Scheitler, 1971 : 16). Celui-ci fut amené par un explorateur belge du nom de Le Marinel, de retour d'un voyage vers Nyangue à l'Est, où il était allé accompagner Von Wissmann (le premier explorateur du centre du Congo) qui regagnait l'Europe.

Ce groupe ne fut apparemment pas le seul selon Kitengie (1981). Mû par des ambitions politiques et voulant arracher le pouvoir au lignage détenteur, un nommé Nsapo-Nsapo, notable de son état, tua le chef en exercice. Poursuivi par une guerre que son crime avait provoquée, il dut fuir avec ses guerriers vers le pays luluwa et s'installa, avec l'autorisation du chef Kalamba et de l'autorité coloniale (Muamba Mputu, 2011 :99) aux environs de Luluabourg. L'installation de Nsapo-Nsapo et ses hommes sur les collines environnantes du poste d'État était perçue par tous comme un phénomène consolant. Les colonisateurs se félicitaient de la présence aux abords de la ville d'un chef puissant, capable de tenir tête au chef local Kalamba dont l'attitude était devenue trop suspecte aux yeux des Blancs (Lukengu : 6). Le chef Kalamba, qui vivait en hostilité avec deux autres chefs luluwa - Muamba Mputu (Lwandanda) et Katende - avait désormais des bras sur lesquels compter en cas d'attaque. Nsapo Nsapo et ses frères d'ethnie étaient pour leur part contents d'être à l'abri de l'insécurité qui pesait sur eux à Kabinda, leur terre d'origine située à plus ou moins 300 km à l'Est de Kananga.

L'OTETELA (C71) : LES BATETELA

L'otetela appartient à la même famille que l'omongo et le lingala, idiomes du Nord de la R.D. Congo. Sa présence à Kananga est attestée au XIXe siècle, quelque temps après la création du poste d'État. Il convient de signaler que bien avant la colonisation, les Batetela constituaient des groupements minoritaires éparpillés presque partout au Kasai pour des raisons commerciales et mercantilistes. Toutefois, en ce qui concerne la présence de ce peuple et de sa langue à Kananga, on peut l'expliquer essentiellement par le recrutement des anciens gardes du corps de Ngongo Letete (un esclavagiste au service des Arabes) dans la Force Publique pour pacifier le Kasai.

En effet, après la mort de Ngongo Letete le 15 septembre 1893, les vides laissés dans les rangs de la Force Publique par la campagne arabe obligent l'E.I.C. à un nouveau recrutement. Celui-ci s'effectue parmi les anciens sultans arabes (Turner, cité par Kitumbu : 26). Ces troupes comprenaient des hommes recrutés dans diverses régions : chez les Batetela, les Bangala et les Baluba. Une grande partie fut expédiée à Luluabourg. Le reste des troupes fut affecté dans les postes d'État du Kasai (Tshimanga, 1976 : 56).

LE CIIN KANYOK (L32) / LES BENA KANYOKA

Le ciin Kanyok est parlé par une ethnie apparentée aux Baluba, vivant dans le territoire de Muene-Ditu et la ville du même nom, situés à plus ou moins 300 km au Sud-est de Kananga sur la route de Lubumbashi. Entouré par plusieurs langues : le rund au Sud, le kete au Nord, le ciluba à l'Est et le kisongye au Sud-est (KALENDA 1984 : 2), ce parler a subi diverses influences linguistiques des langues limitrophes.

Bien que le ciin kanyok compte un petit nombre de locuteurs à Kananga, son entrée dans cette ville n'est pas si récente qu'on peut le croire ; elle est contemporaine à celle de l'otetela et du kisongye. André Sabua⁶ Rapporte, en effet, que lorsque Le Marinel (explorateur belge) en route vers le Katanga fit escale chez les Bena Kanyoka, ce fut le chef local Kand Kand qui le reçut et le conduisit à Mulund auprès du grand chef Kabw Muzemb. Après le départ de Le Marinel, une guerre éclata entre le chef et son vassal. Kand Kand devenu ami de l'E.I.C. à la suite de l'accueil qu'il avait réservé à Le Marinel, s'en alla demander un appui militaire de l'État à Luluabourg. Il l'obtint, et grâce à cette force il défia et défit

⁶ Chef de la mutualité kanyok à Kananga. Renseignements obtenus le 15-06-2007.

Kabw Muzemb, son rival. Amené à Luluabourg, ce dernier fut jugé et condamné à une servitude pénale à purger à Boma (sur la côte Atlantique), alors capitale de l'E.I.C. Mais grâce à l'intervention du Père Cambier (le premier missionnaire catholique au Kasai), il échappa à la déportation et à l'emprisonnement et s'installa près de la Mission Luluabourg Saint-Joseph que le Père faisait construire. Ses partisans et lui-même constituaient une main-d'œuvre aussi gratuite que disponible pour la construction de la Mission.

LE CYOKWE (K 11), LES BACYOKO

Les Bacyoko étaient en contact avec la contrée où sera fondé le poste d'État de Luluabourg quelques années avant cet événement. À la suite d'une rencontre fortuite entre "un chef de la tribu des Batshioko », Mukwadianga, et le chef Kalamba des Beena Luluwa, futur hôte des « premiers Blancs au Kasayi », il « s'établit entre les Batshioko et Mukenge Kalamba un trafic régulier de fusils, de poudre, d'étoffes d'une part ; d'esclaves, d'ivoire, de caoutchouc, etc., d'autre part ». (Van Zandijcke, 1989 : 12-15).

Ces Bacyoko venaient de l'Angola et ils vendaient des produits désignés par des noms portugais. J. Tshisungu (1983) affirme que c'est à cette période-là que beaucoup de mots portugais sont entrés en ciluba.

LES LANGUES DU KWANGO

Le Kwango est l'un des districts actuels de la Province de Bandundu. Il y est parlé plusieurs langues au milieu du XIXe siècle, avant l'unification linguistique. Celle-ci, œuvre principalement de l'administration coloniale et des missionnaires protestants, superposa le kikongo aux langues locales pour lesquelles les Missionnaires Jésuites avaient de la préférence. (Ngalasso, in CERPL et CLAD, 1990 :461-473). Notre postulat – plusieurs langues de Bandundu étaient probablement en contact avec le ciluba - est basé sur l'allusion faite par Van Zandijcke (id. 23) à ces « Bangala du Kwango » qui « venaient régulièrement trafiquer avec Kalamba » (ibid.). Ceux-ci nous semblent différents des Bangala unanimement ainsi appelés, originaires de la province de l'Équateur et dont nous parlons dans le paragraphe suivant. Mais il peut également s'agir effectivement du lingala si on émet l'hypothèse selon laquelle le lingala, idiome commercial, était déjà d'usage dans l'actuelle province de Bandundu au milieu du XIXe siècle.

LE LINGALA (C 36), LES BANGALA

Le texte de Kitumbu, cité dans la partie consacrée à l'otetela, fait mention du lingala. En effet, les Bangala ont figuré parmi les bras armés récupérés après la défaite de l'esclavagiste Ngongo Letete. Incorporés au sein de la Force Publique, ils ont été utilisés pour assurer au XIXe siècle la protection des postes d'État, dont Luluabourg.

LE KISWAHILI (H 22)

Les circonstances de l'introduction du kiswahili à Kananga sont les mêmes que celles du lingala. Des Zanzibarites, faisant partie du corps expéditionnaire de l'E.I.C., ont assuré la sécurité de Kananga les premières années de son existence.

1.1.2. LES LANGUES ÉTRANGÈRES

Au XIXe siècle, le répertoire linguistique de Kananga comptait, outre les langues congolaises que nous venons d'énumérer, quelques langues étrangères dont :

L'AKWAMBALA :

Nous avons déjà parlé de cette langue introduite à Kananga dès la fondation de la ville. Rappelons néanmoins qu'en route vers le bassin de la Luluwa, l'expédition de Von Wissmann s'était adjoint quelques Akwambala – appelés Bimbadiji par les lubaphones – originaires de la ville angolaise de Malange. On peut postuler que ces nouveaux venus parlaient, outre l'akwambala, leur langue première, le portugais, la langue du colonisateur, dans une forme probablement simplifiée. (Tshisungu, 1983 : 30).

LE PORTUGAIS :

Dans le paragraphe précédent, nous postulons que le portugais a été introduit à Kananga au XIXe siècle par les Akwambala.

Ntambwe Luadia Luadia (1974 : 83) signale, pour sa part, des contacts commerciaux entre les Beena Luluwa et les Portugais dans la deuxième partie du XIXe siècle, avant l'arrivée des explorateurs et cite un sujet portugais, Saturnino de Souza Machado, installé non loin de Luluabourg entre 1884 et 1896. Par ailleurs, J. Tshisungu note aussi la présence quelques années plus tôt, d'un autre Portugais dans les environs immédiats du même site.

En effet, selon cet auteur, quelques années avant l'arrivée des explorateurs du bassin de la Luluwa, un commerçant portugais s'était installé chez les Beena Kashiye à moins de 5 km de ce qui allait devenir le poste d'État de Luluabourg. Il s'appelait José Gaspari et c'est lui qui « joua le rôle d'interprète entre les explorateurs allemands Pogge et Von Wismann et les Luluwa » (Tshisungu, id. : 58).

L'ALLEMAND :

Il est logique de considérer que l'allemand a été parlé à Luluabourg au XIXe siècle par les explorateurs allemands du bassin du Kasai et fondateurs du poste de Luluabourg. Il s'agit de Wissmann, Hanz Müller, Bugslag et Wolf. Cette langue, néanmoins, disparaîtra très tôt du répertoire linguistique de Kananga avec le retour définitif en Allemagne des premiers explorateurs.

L'ANGLAIS :

Bien que la région de Kananga n'eût pas été explorée par les Britanniques, il serait invraisemblable que l'anglais n'y eût pas été utilisé. Les missionnaires américains résidant à Lwebo (à 200 km au Nord) devaient pour des raisons administratives contacter les autorités coloniales installées au poste d'État. Par ailleurs, on imaginerait mal que tous les expatriés -Allemands, Français... - ne connurent pas la langue anglaise. Du reste, fait que nous n'avons pas signalé, l'expédition de Von Wissmann comptait en son sein un Anglais, Dr Muller. Un détail important à retenir : le premier Administrateur général de l'E.I.C. était un Britannique⁷ : Sir De Winton.

LE FRANÇAIS :

Cette langue a été introduite à Kananga par les premiers missionnaires catholiques et les premiers agents coloniaux. Sa relative expansion dans cette ville au XIXe siècle est l'œuvre du R.P. Cambier, missionnaire de Scheut et fondateur de la Mission Catholique de Luluabourg (Mikalayi) Saint-Joseph. L'enseignement de cette langue auprès des jeunes notamment s'est fait dès le début de l'évangélisation. Scheitler (id) indique qu'en 1895 les Sœurs de Charité de Gand furent accueillies à leur arrivée à la Mission par de nombreux « moyo et bonjour ».

LE FLAMAND :

Les circonstances de son introduction à Kananga sont les mêmes que pour le français. Mais son utilisation était limitée aux locuteurs natifs (agents coloniaux et missionnaires).

LE HAOUSSA :

⁷ Déclaration de NDAMBA Kabongo, professeur d'histoire à l'ISP- Kananga

Cette langue de l'Afrique de l'Ouest était utilisée par un groupe du même nom qui se trouvait à la garnison de Luluabourg au XIXe siècle. En effet, « avant la création de la Force Publique, les premières expéditions étaient protégées par une force hétérogène composée d'éléments recrutés dans les régions côtières : Zanzibar, Comores, Lagos, Cotes d'Or (les Haoussas), Abyssinie, Zoulous, etc. qui constituaient les groupes de sécurité des explorateurs et la garde de premières stations » (Libois et Verhaegen, in Liyongo Bondoki, 1989 :7).

Cette citation nous permet de postuler également l'existence à Kananga, à sa création, d'autres langues de l'Afrique de l'Ouest, non mentionnées ici. Quoi qu'il en soit, il convient de signaler que pour les Kanangais, tous les Ouest Africains sont appelés « Bawuza », déformation de Haussa.

On l'aura remarqué : il a existé un plurilinguisme collectif à Kananga au XIXe siècle. La ville comptait, à cette époque, ainsi que l'analyse herméneutique permet de s'en rendre compte, une vingtaine de langues : le ciluba, le kisongye, l'otetela, le cyokwe, le cyena kanyoka, le kiswahili, le lingala, l'akwambala, le haoussa et d'autres langues côtières d'Afrique, le français, l'anglais, le portugais, l'allemand et le flamand.

Sur le plan individuel, peu de personnes devaient être bilingues ou plurilingues. La majorité de la population était lubaphone. Le colonisateur utilisait le ciluba pour l'administration, les missionnaires pour l'évangélisation et l'enseignement. De ce fait, les agents coloniaux belges se sentaient obligés de connaître le ciluba pour communiquer avec les autochtones. Les Portugais aussi parce qu'ils devaient connaître le ciluba pour leurs transactions commerciales et le français pour les relations administratives.

Les Akwambala (originaires de l'Angola), les Kasaiens non lubaphones natifs, ainsi que d'autres communautés sociales vivant à Kananga à l'époque étaient eux aussi, contraints au bilinguisme : langue maternelle (première) - ciluba, par nécessité, c'est-à-dire, pour des raisons d'insertion dans la société.

Cependant, on aurait tort d'affirmer que tous les autochtones (luba, luluwa, kete, etc.) ignoraient les langues européennes. En effet, ils auraient développé un bilinguisme de type : langue maternelle - langue européenne créolisée, en l'occurrence le français. Le récit de Scheitler rapportant qu'à l'arrivée des Sœurs de Charité elles furent accueillies avec de nombreux « bonjour et moyo » nous conforte dans cette hypothèse.

En ce qui concerne les Akwambala, nous avons signalé qu'à leur arrivée à Kananga, ils connaissaient leur langue maternelle et le portugais. Intégrés dans la communauté lubaphone par le mariage, ils connaîtront tôt sa langue.

1.2. Le répertoire linguistique de Kananga de 1901 à 1960

- De 1901 à 1960, le répertoire linguistique de Kananga se modifie sensiblement. L'analyse herméneutique des textes écrits et oraux (récoltés lors des enquêtes) permet de dégager les faits suivants :
- Certaines langues disparaissent pendant un temps et réapparaissent ensuite, d'autres encore viennent s'ajouter à celles qui existent déjà, d'autres enfin gagnent en importance et diversifient leurs fonctions au fil des années.
- Dans le premier groupe, nous citerons le **swahili** qui, ayant disparu avec le départ des Zanzibaristes, réapparaît en 1928, lors de l'ouverture du chemin de fer BAS-CONGO KATANGA (B.C.K.). Son importance s'accroîtra après l'indépendance, lors de l'immigration des lubaphones suite à la sécession katangaise.

Il en est de même **des langues de l'Afrique de l'Ouest**, parlées par des sujets indifféremment désignés par le nom de Muwuza (sing.)/Bawuza (pl.), par les lubaphones. À part le corps expéditionnaire envoyé au Congo pour protéger les postes d'État, comprenant, comme nous l'avons signalé, des éléments de cette partie du continent noir, la première vague des Ouest Africains⁸ serait arrivée à Kananga dans les années 1920 pour les activités commerciales. La plupart étaient des Maliens, de la tribu de SARAKULE (qui se situe à cheval entre le Sénégal et le Mali).

Selon la même source, deux sociétés anglaises (SEDEC et INTERFINA) avaient engagé et affecté 10 agents ouest africains dans leurs succursales de Kananga, vraisemblablement vers les années 1930-1940. C'est à ce groupe qu'il faut rattacher **l'allemand** qui, après sa disparition avec le départ des premiers explorateurs, figurera comme matière d'enseignement à l'ex-Athénée de Luluabourg et au Collège Saint Louis, à partir des années 1950 jusqu'en 1962date de la première réforme scolaire postcoloniale.

Le 3^{ème} groupe est celui des langues qui font leur apparition à Kananga à cette période. Il y en a plusieurs, particulièrement, celles du Kasai colonial. Nos enquêtes ont fourni les éléments suivants : Un groupe bindi s'installe à Kananga vers les années 1920 et introduit sa langue, le **bindi** (L₂₁). Sensiblement à la même période le **sala-mpasu** (L₅₁), le **lwalwa** (L 32) et le **gimbala** () font leur entrée à Kananga.

En ce qui concerne les Babindi, il s'agit de ceux de Tshibala, originaires de l'actuel Territoire de Kazumba, à plus ou moins 180 km de Kananga. Arrivés à Kananga, ils y exerceront de petits métiers, surtout domestiques. Leur premier lieu d'emplacement aurait été, selon divers témoignages concordants, le site de Malandji Makulu (ancien site de Luluabourg). De là, avec le déplacement de la ville, ils s'installeront dans l'actuelle commune de la Nganza, sur deux sites périphériques : non loin du cours d'eau du même nom et dans les environs du cimetière.

Les Basala Mpasu sont originaires du Territoire de Luiza. Leur nom, qui signifie « attrapeurs des sauterelles », leur aurait été donné par les premiers Blancs qui, arrivant sur leur territoire, les auraient trouvés en train de s'adonner à cette activité saisonnière. Étonnés de voir des villages entiers si agités, les interprètes lubaphones qui les accompagnaient leur auraient expliqué que la population était en train de « kusaala mpasu », c'est-à-dire, faire la chasse aux sauterelles pour les attraper. Aussi ces étrangers leur auraient-ils donné leur nom actuel. Selon Kadiata (1989 : 28), se basant sur des témoignages oraux, le **sala-mpasu** serait entré à Kananga au début du XX^{ème} siècle, précisément en 1923. Ses locuteurs y exerceront des travaux divers auprès des agents coloniaux.

Le cilwalwa serait entré à Kananga sensiblement à la même période que le sala-mpasu. Du reste, les Kanangais confondent les Balwalwa et les Basala ou, pour être précis, à leurs yeux, tous les habitants du Territoire de Luiza sont des Basala. Comme ces derniers, ils vont exercer de petits métiers auprès des Occidentaux. Kadiata (id : 31) estime leur nombre à un peu plus de 500 seulement en 1989. Moins nombreux encore sont les Bambala, dont la langue – le **gimbala** - est vraisemblablement attestée à Kananga à la même période, d'autant que dans cette ville ils habitent souvent ensemble.

Le **kuba** (le **bushong**) est attesté plus tard, entre 1935 et 1940. Les premiers Bakuba arrivés à Kananga étaient des élèves de l'École Moyenne de Kananga, qui fonctionnait dans les bâtiments abritant actuellement la Maison provinciale des pères de Scheut. Très attachés à leurs traditions, ils étaient réticents à quitter la terre ancestrale.

⁸ Renseignements obtenus le 15/06/2007 de Demba Tshidiadia, commerçant, 75 ans.

Le **kikongo** se serait introduit dans la ville à partir des années 1920. À cette période, en effet, de nombreux contacts se nouent, grâce au port d'Ilebo, entre des commerçants de Kananga et certaines populations de l'actuelle province de Bandundu : certains originaires de cette partie de la République viennent habiter Kananga. Par ailleurs, au sein de la Force Publique se comptent des militaires originaires de l'ancienne province de Léopoldville, entité dont la langue première était à l'époque le kikongo.

Le **lele** : c'est vraisemblablement à cette période que les Bashilele d'Ilebo très attachés à la terre ancestrale viendront à Kananga. Mais malgré la liaison ferroviaire Kananga-Ilebo, leur langue n'a pas eu de visibilité dans le paysage linguistique kanangais.

L'**anglais** qui était parlé à Lwebo (à environ 200 km au nord de Kananga) depuis le XIXe siècle, et auquel le ciluba a, dès les premiers contacts, emprunté beaucoup de mots ainsi qu'en témoignent les manuels en langue ciluba édités à la fin de l'avant-dernier siècle, ne sera actualisé à Kananga qu'autour des années 1940 lorsque les Missionnaires Protestants Américains viendront s'installer dans cette ville après la fondation de la Mission A.P.C.M* de Ndesha, l'une des communes actuelles.

A côté des trois groupes de langues dont nous avons parlé, il y en a d'autres qui voient leur importance augmenter et leurs fonctions se diversifier. Il s'agit des langues suivantes :

- Le **lingala** : Kananga, chef-lieu de la première région militaire à l'époque coloniale, comptait dans ses casernes de nombreux militaires au fil des années. La langue des hommes de troupes semble avoir exercé assez tôt un attrait sur les Kanangais. À l'approche de l'indépendance, en effet, une chanson nationaliste luluwa est chantée en lingala à Kananga et dans les villages lointains. Voici, par ailleurs, un extrait de cette chanson :
« *Baluluwè è è, bafelele,*
Indépendance ekomi lelo, Baluluwa
Biso tozali bankembo Luluwaèè, luluwaèèè »
Nous les Luluwa, (nous) les frères
L'indépendance est arrivée aujourd'hui
Nous sommes heureux, nous les Luluwa.
- L'**otetela** consolide sa position. Deux vagues des Batetela viennent s'ajouter au groupe arrivé au XIXe siècle : - celle qui immigre en 1952 lors du transfert du chef-lieu du Kasai colonial de Lusambo à Luluabourg et une autre qui vient s'installer à Kananga, peu avant l'indépendance nationale et peu après suite aux conflits qui ont opposé les « Batetela de la forêt à ceux de la savane ». Conséquence : l'augmentation du nombre des locuteurs de cette langue et leur tendance à occuper un même espace géographique favorisent l'émergence d'une aire linguistique tetela comprenant une partie de Kananga II (au Quartier Plateau) et quelques avenues du Quartier Kele-Kele.
- Le **français**, langue de prestige, assume la quasi-totalité de ses fonctions actuelles. On est à l'époque des évolués (Kalulambi (1993 : 114) : des enseignants et surtout des commis ont un statut politique et social particulier, enviable.
- Le **grec**, le **portugais**, l'**hébreu** et l'**arabe** sont parmi les langues étrangères les plus parlées compte tenu du nombre de leurs locuteurs. Ceux-ci se sont installés à Kananga pour des raisons commerciales, ils y resteront jusqu'à la nationalisation de leurs biens par le régime Mobutu en 1973.

* American Presbyterian Congo Mission.

- Le **ciluba** dont les premières études remontent à la fin du XIXe siècle, continue sa standardisation grâce à l'école et à l'évangélisation. Mais c'est une standardisation en deux pôles : il y a le ciluba des Missionnaires Protestants qui se développe à partir de la grammaire et du lexique des parlers luluwa L31b et le ciluba des Missionnaires Catholiques constitué principalement des éléments des parlers luba L31a, auxquels se sont ajoutés quelques mots luluwa et luntu.

Du reste, à cette période, la quasi-totalité de la population de Kananga connaît cette langue. D'après Tshijuke Kabongo (1988 : 43), la ville de Kananga compte, en 1958, 83 % de locuteurs natifs et plus de 10 % de locuteurs non natifs.

Au total, par rapport au XIXe siècle, le répertoire linguistique de Kananga s'enrichit avec l'apparition de nouvelles langues (bindi, salampasu, bushong...). D'une manière générale, les langues les plus importantes au XIXe siècle gardent leur prédominance. Le ciluba reste la langue la plus parlée. Le français acquiert progressivement ses fonctions actuelles. L'otetela s'implante solidement dans certains quartiers grâce au loyalisme culturel de ses locuteurs, et le lingala consolide sa position. Le swahili connaît un second souffle.

Par ailleurs, le nombre des bilingues va croissant au fil des années avec l'augmentation du nombre d'élèves lubaphones natifs qui ont le français comme matière ou langue d'enseignement. Les autochtones non lubaphones natifs connaissent au moins deux langues : la langue ethnique et le ciluba, auxquels il faut ajouter le français pour la population scolarisée. Les Occidentaux connaissent au moins deux langues : le français et le ciluba. Il va sans dire que les Flamands connaissent en outre le néerlandais et les Portugais, en plus de la langue d'origine, le français et le ciluba. Le multilinguisme sociétal et le plurilinguisme individuel progressent.

2. LA SITUATION SOCIOLINGUISTIQUE DE KANANGA DURANT LA PERIODE POSTCOLONIALE

En ce qui concerne la situation sociolinguistique de Kananga, notre analyse explorera ce phénomène, en considérant les périodes suivantes : la première République (1960-1965), la deuxième République où la période mobutiste (1965-1997), la troisième République ou la période de Kabila père et Kabila fils (1997-2008) .

2.1. Le répertoire linguistique entre 1960 et 1965

Durant cette période marquée par des idées fédéralistes et indépendantistes, Kananga vit à l'ère de l'émigration. Celle-ci a un impact profond sur le répertoire linguistique de la ville. Beaucoup d'ethnies quittent Kananga pour constituer des provinces autonomes. De nombreux étrangers fuient le Congo à cause de l'insécurité. Ces départs ne sont pas sans conséquence : les langues européennes de la période coloniale sont présentes à Kananga, mais le nombre de leurs locuteurs a diminué. Le nombre des locuteurs des langues kasaïennes autres que le ciluba décroît.

Cette dernière langue, particulièrement sa variété L31b, n'a plus de concurrent. Après le départ des Baluba Lubilanji à Mbuji-Mayi, la variété L31a perd plusieurs locuteurs.

Certaines langues de l'Afrique de l'Ouest sont présentes à Kananga, à en croire le témoignage de Demba Tshidiadia⁹. La deuxième vague des Ouest-africains serait arrivée vers 1960. Ils étaient, comme les premiers, sans épouses et pratiquaient la religion musulmane. Ils parlaient leurs langues

⁹ Témoignage recueilli lors d'un entretien libre, le 15 juin 2007.

entre eux, mais utilisaient le français et le ciluba pour les échanges avec les Kanangais. Venus sans conjoints, la plupart d'entre eux se marièrent à des femmes lubaphones et eurent beaucoup d'enfants.

À cette époque, l'otetela est, avec le ciluba et le français, l'une des langues de la radio à Kananga. L'accès à l'enseignement secondaire est ouvert à beaucoup de jeunes. De ce fait, un bilinguisme et un plurilinguisme (ciluba- français/langue ethnique - ciluba - français) d'origine scolaire se développe.

Le kiswahili prend de l'importance avec les lubaphones émigrés du Katanga. Le lingala et le kikongo gardent leur statut antérieur, mais restent confinés dans les camps militaires.

Tout compte fait, pendant cette période, le répertoire linguistique de Kananga se réduit considérablement. Beaucoup de langues ethniques disparaissent ou voient leurs locuteurs diminuer dans la ville. Paradoxalement, l'otetela acquiert le statut de langue de la radio. L'ancien Premier Ministre LUMUMBA et son Ministre de l'information étaient des Tetela. Aurait-ils voulu ainsi promouvoir leur langue ? Un fait est certain : cette langue figurera sur les grilles de la radio Kasai jusqu'à son éviction par le lingala en 1966.

2.2. Le répertoire linguistique de Kananga de 1965 à 1997

La période de 1965 à 1997 est celle durant laquelle le répertoire linguistique de Kananga s'est le plus enrichi. Ce phénomène a été favorisé par la politique administrative de la deuxième République : aux postes les plus importants de chaque Province sont affectés les non originaires, provenant du reste de différentes parties du territoire national. Conséquence : un bon nombre d'ethnies sont représentées à Kananga.

En ce qui concerne les langues étrangères, leur nombre a diminué, leurs locuteurs étrangers aussi, du fait que le Kasai, région minière, n'est accessible aux étrangers qu'avec un sauf-conduit délivré par le Ministère de l'Intérieur. Cette décision, relativement récente, est venue s'ajouter à des faits antérieurs – zaïrianisation (nationalisation), problèmes socio-économiques de la ville (manque d'énergie électrique permanente et de desserte régulière en eau potable) – qui ont contribué à leur manière, à la réduction du nombre des langues étrangères à Kananga.

Quoi qu'il en soit, le recensement que nous avons effectué en janvier 1989 et actualisé en 1997, nous a permis de dénombrer plus de 80 langues qui, pour la plupart, sont encore actuellement en usage sous leurs diverses variétés. Outre le français, l'anglais, le portugais, l'espagnol, le grec, l'allemand, l'hébreu, l'arabe et les quatre langues nationales véhiculaires : le ciluba, le kiswahili, le lingala et le kikongo, on actualise à Kananga les langues suivantes, de différentes provinces :

- du Bas-Congo : le kiyombe, le kintandu, le kinyanga, le kisi ngombe, le kindibu* ;
- de l'Équateur : le ngiri (ou libinza), le mbundja, le gombe, l'omongo, le ngbaka, le ngbandi ;
- du Katanga : le kiluba, le kibemba, le kisanga, le ruund, le cyokwe et dans une moindre mesure, le kitabwe, le kiholoholo, le kilamba, le ndembo et le kisongye (variété du Katanga) ;
- pour la Province Orientale : le lokele, le kilendu, le alur, le topoke, le kisoko, le mbole, le ngando ;
- pour le Bandundu : l'emboom, le gimbala, le kiyansi, le kisakata, le ding, le ngiri, le ngando , le pende;
- pour l'ancienne Province du Kivu : le mashi, le rega, le kikusu, le kikavu, le kinyarwanda, le kiyanda et le kifulero ;

* En réalité, cette liste est constituée non des langues indépendantes, mais des variétés du kikongo, par lesquelles les locuteurs semblent s'identifier au détriment du monokutuba ou kikongo standard.

- pour le Kasai Oriental : outre de nombreuses variétés du ciluba L31a, le kisongye, avec ses nombreux dialectes, le ciin kanyok et l'otetela ;
- pour le Kasai Occidental : outre de nombreuses variétés du ciluba L31b, le pendé, le cyokwe, le kuba (bushong), le lele, le bindi (avec ses deux variétés de Kazumba et de Dimbelenge), le kete, le ding, le mbala et le sala-mpasu...

Le foisonnement linguistique de la période de 1965 à 1997 a favorisé considérablement le plurilinguisme individuel. Durant cette période, Kananga comptait beaucoup plus de plurilingues que de monolingues. En fait, la réalité est que même des personnes qui ne parlent pas plusieurs langues en comprennent plus d'une.

Par ailleurs, c'est durant cette période que le lingala s'est le plus répandu, malgré tout le mépris dont l'entourent les intellectuels natifs et les personnes adultes. Les langues ethniques, particulièrement celles du Kasai (le bindi, le kete, le kuba...) existent à Kananga, mais ne s'actualisent que dans des relations grégaires.

Celles de Bandundu (le kiyaka...), du Katanga (le kiluba...) jadis négligées en faveur des langues véhiculaires, s'affirment dans des rapports entre leurs locuteurs natifs. Le français a perdu de son prestige, mais il continue à exercer un attrait sur la population.

2.3. Le répertoire linguistique de Kananga de 1997 à 2007

Durant cette période se produisent beaucoup d'événements de nature à modifier la situation sociolinguistique : il s'agit de l'avènement au pouvoir de Kabila père par la guerre, et après son assassinat de son remplacement de fait par son fils, lequel remplacement sera légitimé par les élections en 2006. L'objectif déclaré de Kabila père ayant été d'apporter une révolution qui puisse conduire le pays au développement, on peut s'interroger sur les implications linguistiques d'un tel programme. En évaluant la situation sociolinguistique de Kananga depuis 1997 jusqu'à la date actuelle, force est de constater qu'elle est caractérisée par deux faits.

La continuité du passé : malgré l'instauration de ce qu'on a appelé « la territoriale des originaires », disposition selon laquelle chaque fonctionnaire ou agent de l'État est autorisé à travailler dans sa province d'origine, l'enquête révèle que le paysage linguistique actuel de Kananga correspond à celui des années 1989-1996.

En effet, cette décision prise à la fin du régime Mobutu et plus largement exploitée par le régime de Laurent Désiré KABILA ne pouvait pas bouleverser le répertoire communautaire de Kananga, d'une part parce qu'elle ne concernait que l'administration publique, et non pas les services de sécurité, l'armée, la police, etc. ; d'autre part, elle n'avait pas un caractère contraignant : des non originaires n'occupant pas de postes de commandement pouvaient, s'ils le désiraient, continuer à travailler dans les provinces où ils étaient affectés.

Ainsi donc, le français, les quatre langues nationales et toutes les langues du Kasai (aire linguistique du ciluba) sont présents à Kananga. Y sont aussi attestées une soixantaine de langues vernaculaires de toutes les provinces du pays. Toutefois, l'enquête révèle la diminution des langues vernaculaires du Nord-Ouest et de l'Ouest correspondant aux provinces de l'Équateur, du Bas-Congo et de Bandundu, et l'augmentation des locuteurs des langues de l'Est : Nord-Kivu, Sud-Kivu et Maniema.

Cette situation nous semble due au fait que ces dernières années les militaires affectés à Kananga proviennent essentiellement de cette partie du pays.

CONCLUSION

Notre projet en abordant ce sujet visait la reconstitution de la situation sociolinguistique de Kananga depuis la création de cette ville jusqu'à un passé récent. À cet effet, nous avons recouru à l'histoire, ou plus précisément à la démarche historienne. Grâce à celle-ci, nous avons découvert que, depuis ses origines jusqu'à nos jours, Kananga a toujours été une ville plurilingue et que, dès sa naissance, de nombreuses langues y ont été attestées. Il s'agit de langues étrangères d'Europe et d'Afrique, ainsi que de langues congolaises véhiculaires et vernaculaires.

Les raisons de l'entrée de ces différentes langues à Kananga sont de divers ordres : économique, social, mais essentiellement politique. Par ailleurs, la montée en puissance de telle ou telle langue, ou au contraire, la perte d'importance de telle ou telle autre est tributaire des événements qui surviennent. Au gré des migrations, des événements politiques et des situations socio-économiques, les langues ont connu des fortunes différentes selon les périodes de l'histoire du pays en général, et celle de Kananga en particulier.

Aussi constate-t-on que le nombre de langues, relativement réduit à l'époque coloniale, augmente progressivement jusqu'à l'indépendance du pays en 1960. Depuis cette date jusqu'en 1965, la réduction de la configuration linguistique est importante : subsistent alors à Kananga quelques parlers. Par contre, durant la période du régime Mobutu, s'observe une explosion linguistique : des langues de toutes les régions du pays sont attestées dans cette agglomération. Cette situation se remarque encore actuellement, à la différence que depuis 1997 (début du régime de Kabila père, suivi à partir de 2001 par celui de son fils), les langues de l'Est l'emportent en nombre sur celle de l'Ouest. Toutefois, malgré la variabilité de la configuration linguistique kanangaise en diachronie, certaines langues sont présentes tout au long de l'histoire de la ville, à savoir le ciluba, le français et le lingala.

Au-delà de langues, l'étude aborde le problème de l'identité, et déduit que l'existence des langues à Kananga est tributaire de la présence de leurs locuteurs dans cette ville. Il n'en sera certainement pas toujours ainsi, si les descendants ne possèdent pas la langue ethnique comme langue maternelle, puisque nés en dehors du terroir d'origine.

Le mérite de la méthode, et partant de l'étude, est de révéler au grand jour les faits inapparents, de les exhumer. La situation sociolinguistique actuelle opacifie le profil linguistique antérieur. Au-delà des langues, c'est toute l'histoire de la démographie qui s'offre d'emblée et que des spécialistes du domaine peuvent analyser.

Bibliographie

1. BADIBANGA KANTSHIAMA, J.W. *La dynamique des langues et les représentations sociolinguistiques à Kananga (R.D. CONGO). Etude macrolinguistique et microlinguistique.* Thèse de doctorat en sciences du langage. Université Paul Valéry-Montpellier III, 2008.
2. CALVET, L.-J., *Linguistique et colonialisme, petit traité de glottophagie*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1974.
3. GUTHRIE, M., *The classification of the bantu languages*, London, International African Institute, 1967
4. KALENDA, *Les langues du Kasai oriental parlées à Kananga*, T.F.E. présenté à l'ISP/Kananga, Juillet 1984.
5. KALULAMBI MPONGO, M., *Production et signification de l'identité Kasaïenne au Zaïre. La revue Nkuruse en tant qu'instrument d'action et témoin, 1890-1990*, Thèse présentée à l'École des Gradués de l'Université Laval pour l'obtention du grade de Dr (PH.D), Département d'Histoire, Faculté des Lettres, Université Laval Québec, 1993.
6. KITENGIE, M., *Histoire de la colonie Songye « Les Bena Nsapo » dans les milieux Lulua (1884-1970)*, Mémoire de licence en Histoire, présenté à l'ISP/Kananga, Juillet 1981.
7. KITUMBU, O. O., *Contribution des Tetela à la colonisation du Kasai*, Mémoire de licence en Histoire présenté à l'ISP Kananga, juillet 1987.
8. LIYONGO, B, *Contribution de la coopération technique belge à l'EFO*, Mémoire de licence en Histoire, présenté à l'ISP/Kananga, 1989
9. LUKENGA, E., *Histoire de l'Eglise Méthodiste au Sankuru*, T.F.E. présenté à l'ISP/Kananga, Juillet 1983.
10. MUAMBA MPUTU, B., *Le Congo-Kasai (1865-1950). De l'exploration allemande à la consécration de Luluabourg*, Paris, L'Harmattan, 2011.
11. NGALASSO, M. M., « Le kikongo, le français et les autres : étude de la dynamique des langues dans la ville de Kikwit (Zaïre) », in *CERPL et CLAD*, 1990, 459-473
12. NTAMBWE, L.L., « Les Luluwa et le commerce luso-africain. 1895 » in *Etudes d'Histoire Africaine*, Lubumbashi, IV. pp. 55-104. 1974.
13. SAINT MOULIN, L. (de) et KAYEMBA, M., « Les origines de la ville de Kananga », in *Mélange de culture et linguistique africaine*, Berlin, Dietrich Reimer Verlag, 1983, pp. 505-524.
14. SCHEITLER, M., *Histoire de l'Eglise Catholique au Kasai. (t.1)*, Kananga, Ed. de l'Archidiocèse, 1971.
15. TSHIMANGA, T. (wa), *Histoire du Zaïre*, Bukavu, Ed. du Ceruki, 1976.
16. TSHISUNGU wa TSHISUNGU, J., « Notes sur quelques emprunts du ciluba au portugais », in *Afrique et Langage*, n°20, 1983, pp. 29-45.
17. TSHISUNGU wa TSHISUNGU, J., *L'aventure de la langue Luba au Congo- Kinshasa*, Ontario, éd Glopro, 2002.
18. VAN KEERBERGHEN, J., *Origine des populations du Kasayi*, Editions de l'Archidiocèse, Kananga, 1990.
19. VAN ZANDJICKE, A., *Les pages d'histoire du Kasai*, Namur, 1953.
20. VAN ZANDJICKE, A., *Note Historique sur les origines de Luluabourg (Malandji)*, Éditions de l'Archidiocèse, Kananga, 1984.
21. VAN ZANDJICKE, A. « *Les Baluba dans la Tourmente* », Collection n° 12, Éditions de l'Archidiocèse, Kananga (Zaïre), (1989).

Informateurs

Noms	Qualité	Age à la date de l'interview	Date de l'entretien
Demba Tshidiadia	Commerçant	± 73 ans	17/06/2007
Ndamba kabongo	Prof à l'ISP-Kananga	69	20/08/2008
Sabua André	Chef de la mutuelle des Kanyok à Kananga	± 71 ans	17/06/2007

Le droit à l'objection de conscience face au service militaire obligatoire

André K.C. Kazadi
Avocat, Barreau du Québec (Canada)

INTRODUCTION

Les conflits successifs qui affligent l'Est de la République démocratique du Congo depuis plusieurs années ont désormais pris une allure apocalyptique. Cette tragédie sans fin amène les observateurs à évoquer de plus en plus la possibilité de voir bientôt le Pays se déclarer officiellement en guerre contre un ou certains de ses voisins impliqués de loin ou de près dans cette déstabilisation. Une telle hypothèse s'avère bien plausible dans la mesure où aux yeux de l'opinion tant nationale qu'internationale¹⁰, l'implication des voisins de la RDC dans ces conflits est aujourd'hui avérée. C'est pourquoi, au-delà de tous les efforts diplomatiques qui pourraient être déployés, la RDC serait en droit de se considérer dans une situation d'urgence nationale et de revendiquer en conséquence la légitimité de mener la guerre contre ses agresseurs afin de défendre l'intégrité de son territoire. De surcroît, dans ce contexte belliqueux, il ne serait pas étonnant de voir les autorités congolaises décider de faire usage de l'article 63 de la Constitution dont le premier alinéa se lit ainsi : « Tout Congolais a le droit et le devoir sacré de défendre le pays et son intégrité territoriale face à une menace ou à une agression extérieure. Un service militaire obligatoire peut être instauré dans les conditions fixées par la loi¹¹. »

Le but de cette réflexion est de montrer que dans l'hypothèse où l'État déciderait de faire usage de cette disposition constitutionnelle en adoptant une loi qui instaure le service militaire obligatoire, une autre norme constitutionnelle entrera automatiquement en jeu. Il s'agit de l'article 22, qui dispose que « Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Toute personne a le droit de manifester sa religion ou ses convictions, seule ou en groupe tant en public qu'en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques, l'accomplissement des rites et l'état de vie religieuse, sous réserve du respect de la loi, de l'ordre public, des bonnes mœurs et des droits d'autrui (...) ». En adoptant une loi sur le service militaire obligatoire, comme le prévoit l'article 63 de la Constitution, le législateur devra par la même occasion protéger le droit de refuser de faire le service militaire pour des raisons de conscience pure ou d'appartenance à une religion qui rejette la guerre sous toutes ses formes. Il en résulte que si le législateur excluait le droit à l'objection, cela constituerait à notre avis un motif suffisant de remise en question de la constitutionnalité de cette loi, soit par voie de « saisine directe » de la Cour constitutionnelle ou par le biais d'une exception en inconstitutionnalité¹²; le contrôle de constitutionnalité des lois étant aujourd'hui considéré comme un moyen efficace de perfectionnement de l'État de droit (Oberdorff, 2011 : 237).

Il convient de noter qu'en protégeant le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion, le législateur vise également son corollaire qu'est le *droit à l'objection de conscience*. L'objection de conscience est « *la possibilité de se soustraire à une norme d'apparence neutre pour des raisons de religion* (BRUN, BROUILLET et

¹⁰ Voir le rapport de Human Right Watch du 4 juin 2012, en ligne : www.hrw.org/fr/2012/06/03/Rd-Congo

¹¹ Constitution de la République démocratique du Congo du 18 février 2006, en ligne : http://democratie.francophonie.org/IMG/pdf/Constitution_de_la_RDC.pdf.

¹² Lire l'Article 162 de la Constitution. Sur les modes de saisine, voir l'excellent article de Wetsch'Okonda Koso sur le contentieux constitutionnel congolais, en ligne : <http://www.la-constitution-en-afrique.org/articles> 2011.

TREMBLAY, 2008 : 1080) ou de conviction personnelle. Cette *possibilité de se soustraire* doit logiquement bénéficier de la même protection constitutionnelle.

Ce texte se propose de démontrer que même si la guerre trouve une certaine explication rationnelle dans la pensée philosophique (2), l'objection de conscience par ceux qui sont obligés de s'enrôler dans l'Armée trouve aussi un fondement non négligeable dans l'histoire de l'humanité (3) et, ce droit au refus peut même faire l'objet d'une reconnaissance constitutionnelle (4). De surcroît, ces deux réalités antagoniques (obligation et objection) sont toutefois conciliables par le biais du Droit (5), comme on peut l'observer à travers la jurisprudence (6).

1. LA GUERRE DANS LA PENSÉE PHILOSOPHIQUE

La guerre est considérée comme un conflit armé à grande échelle opposant au moins deux groupes humains : tribus, villes, communautés, mouvements politiques, États, Empires ou Alliances (Tertrais, 2010 : 7). À partir de différentes théories, des philosophes ont tenté d'identifier les causes profondes de la guerre. Ces causes sont notamment d'ordre anthropologique, sociologique, psychologique ou démographique. Nous résumons ci-dessous l'essentiel des théories de Hobbes, Kant, Machiavel Rousseau et Aron.

Hobbes, dans son analyse des relations sociales, soutient une thèse qui s'avère fondamentale tant sur une société donnée que sur différentes sociétés dans leurs rapports. Avant, dit-il, les individus vivaient dans l'isolement et étaient en contact direct avec la nature, sans règle ni système de droit pour régler leurs rapports. Il n'existait aucun critère pour justifier la conduite individuelle au nom du bien ou du mal, du juste ou de l'injuste. Dans un tel contexte, le comportement de chacun est déterminé par les lois de la nature qui sont caractérisées par l'instinct de conservation. Dans ses rapports avec les autres, chacun agit toujours en fonction de cet instinct. Sa tendance est de considérer son semblable comme un ennemi potentiel. Les quelques rapports qui pourront se tisser entre individus seront caractérisés par des conflits latents, par l'absence de toute morale et de tout droit. C'est cela l'état DE NATURE et les causes principales de conflits sont : la compétition, la défiance et la gloire. Ainsi, vu cette insécurité totale que crée l'état de nature, chaque individu doit chercher à s'entourer afin de garantir sa propre sécurité. Dans ce cadre, il va concéder une partie de lui et conférer ainsi des pouvoirs d'imposer la paix et la sécurité individuelles et collectives, à un représentant de la communauté. C'est le LÉVIATHAN (Hobbes, 2000 : 222-224).

Sur le plan international, Hobbes estime que la société demeure encore dans l'état de nature, car elle est encore anarchique, sans pouvoir, sans notion du juste, du légitime ni de l'illégitime. Les quelques règles existant dans les rapports entre les membres sont dominées par l'instinct primordial de conservation et ceci entraîne l'égoïsme. Hors des *États civils*, il y a toujours la guerre de chacun contre chacun. Selon lui, « En tout temps, les rois et les personnes détentrices de l'autorité souveraine, en raison de leur indépendance, se mettent dans l'état et l'attitude des gladiateurs, pointant leurs armes l'un vers l'autre et s'épiant l'un l'autre, avec leurs forteresses, leurs armées, leurs canons massés aux frontières de leurs royaumes. » (Id. : 222-224). Ainsi, à la place des lois et vertus, ce sont la force et la ruse qui règnent. La force est de mise pour la sécurité des États, elle s'avère primordiale et se trouve être même la seule réalité effective qui lie la nature même de l'homme et les États. Ces derniers sont dans l'état de nature, une nature insociable et belliqueuse. En plus, comme chez l'individu, les États sont caressés pas un certain instinct de gloire destiné à vaincre l'autre et aussi par l'instinct de peur étant donné que le rival est animé par le même instinct de gloire. Il y a donc crainte d'être anéanti par la force de l'autre dont on ne connaît pas exactement les limites. Hobbes écrit : « Par cela, il est manifeste que pendant ce temps où les humains vivent sans qu'une puissance commune ne leur impose à tous un respect mêlé d'effroi, leur condition est ce qu'on appelle la guerre (...) En effet la GUERRE ne consiste pas seulement dans la bataille ou dans l'acte de combattre, mais dans cet espace de temps pendant lequel la volonté d'en découdre par un combat est suffisamment connue ; et donc, la notion de temps doit être prise en compte dans la nature de la guerre, comme c'est le cas dans la nature du temps qu'il fait. Car, de même que la nature du mauvais temps ne consiste pas en une ou deux averses, mais en une tendance au mauvais temps, qui s'étale sur plusieurs jours, de même, en ce qui concerne la nature de la guerre, celle-ci ne consiste pas en une bataille effective, mais en une disposition reconnue au combat, pendant tout le temps qu'il n'y a pas assurance du contraire. Tout autre temps est la PAIX. » (Ibid. : 224-225). Comme il n'y a pas de pouvoir contraignant supérieur aux États et qu'il n'y a pas un maître absolu, il y aura toujours incertitude et l'état de guerre demeurera. Donc, la guerre étant imposée par la nature, il est difficile de se considérer en paix, car, même lorsqu'on n'utilise pas encore d'armes, il n'y a pas de

répét. La paix demeure en effet une simple aspiration recherchée par les États à travers les traités diplomatiques et autres conventions.

Même si Hobbes ne fait pas l'apologie de la guerre, quand bien même il démontre sa rationalité, il est parfaitement convaincu qu'il s'agit d'une insécurité inhérente à la nature humaine.

Dans son fragment *l'état de guerre*, Rousseau s'en prend à Hobbes en observant que la nature humaine n'est pas ce qu'a imaginé ce dernier. Il écrit : « qui peut imaginer sans frémir le système insensé de la guerre de chacun contre tous ? Quel étrange animal que celui qui croirait son bien attaché à la destruction de toute son espèce ! Et comment concevoir que cette espèce, aussi monstrueuse et aussi détestable, pût durer seulement deux générations ? (...) Je l'ai déjà dit et je ne puis trop le répéter, l'erreur de Hobbes et des philosophes est de confondre l'homme naturel avec les hommes qu'ils ont sous les yeux, et de transporter dans un système un être qui ne peut subsister que dans un autre. L'homme veut son bien-être et tout ce qui peut y contribuer ; cela est incontestable. » (Rousseau, 2000 : 27-29). On remarque que chez Rousseau, l'homme est naturellement bon, mais la société dans laquelle il évolue le transforme. Et, bien qu'elle ne soit pas naturelle, la guerre est perpétuelle et elle oppose les corps politiques et non les individus. Dans *le contrat social*, il précise que la guerre n'est pas une relation d'homme à homme, mais d'État à État dans laquelle les particuliers ne sont ennemis qu'accidentellement, non point comme homme ni même comme citoyen, mais comme soldats (Rousseau, 1964 : 179).

Machiavel a pour sa part évoqué la ruse et la force comme caractéristiques des rapports entre les États. Pour ces derniers, la fin justifie les moyens et le bien tout comme le mal sont des notions sans contenu et sans valeur lorsqu'on les considère isolément. Dans les relations internationales, la mauvaise foi qui règne permet de s'attribuer des avantages au détriment des autres ; d'où l'usage de la force et la ruse. Il constate que les États ont conscience perpétuelle d'être menacés de l'extérieur et cette conscience est la politique par excellence qui conditionne la politique extérieure de l'État. Il faut donc, selon lui, croire en la vertu militaire, car elle est tout aussi nécessaire que les vertus civiles et morales. La militarisation ne constitue pas un danger pour la population, mais une garantie. La préparation de la guerre et la notion d'ordre public sont intimement liées (Machiavel, 2011 : 64-65).

Dans le même ordre de pensée, Kant soutient aussi que la guerre trouve sa racine dans la nature humaine. Les peuples, en tant qu'États agissent comme des individus dans l'état de nature. Toutefois, chez Kant la paix est possible grâce aux traités qui ne contiennent pas les semences d'une nouvelle guerre et grâce à la liquidation progressive de l'armement (Kant, 1988 : 36).

Enfin, Raymond Aron explique qu'il n'y a pas conciliation entre politique interne (soumission à une loi commune) et politique extérieure (soumission à différentes lois). À son avis, les relations internationales évoluent entre la guerre et la paix. L'existence du diplomate et du soldat n'est qu'une façon de rechercher l'équilibre et la négociation entre les protagonistes (Aron, 2001 : 32-50).

2. LA MORALE RELIGIEUSE DANS L'HISTOIRE DE L'OBJECTION DE CONSCIENCE

Historiquement, les cas classiques d'objection de conscience avaient pour objet des préceptes de morale religieuse. Nous décrivons dans les lignes qui suivent quelques cas d'objection et examinons la condition préalable à l'obtention du statut d'objecteur.

2.1. Un exemple de la crainte des dieux dans l'Antiquité

La pièce « Antigone » de Sophocle nous fournit un exemple d'objection de conscience fondée sur la morale religieuse individuelle dans l'Antiquité, une époque où les lois civiles étaient également considérées comme celles des dieux (CATTELAÏN, 1973, p.9). En effet, dans la cité antique de Thèbes, Antigone, jeune fille âgée de 17 ans, avait posé un acte courageux d'objection face à un Édikt du roi Créon lui interdisant de donner une sépulture à son frère Polynice, mort après avoir pris les armes afin d'aller en guerre contre la cité. Elle enterra donc son frère malgré la présence des soldats et, avant d'être exécutée, Créon lui dit : « ... Et ainsi tu as osé passer outre mes lois ? » Antigone répond : « Oui, car ce n'est pas Zeus qui les a proclamées ni la justice qui

habite avec les dieux d'en bas ; ni lui, ni elle ne les ont établies chez les hommes. Je ne pense pas que tes décrets soient assez forts pour que toi, mortel, tu puisses passer outre aux lois non écrites et immuables des dieux. Elles n'existent ni d'aujourd'hui ni d'hier, mais de toujours ; personne ne sait quand elles sont apparues. Je ne devrais pas craindre des volontés d'un homme et risquer que les dieux me châtient (...) quand on vit comme moi parmi tant de malheurs, comment ne pas trouver qu'on gagne à mourir ? Subir ce sort n'est pas pour moi une souffrance, mais c'en serait une d'avoir laissé sans sépulture après sa mort le fils de ma mère ; (...) Et si je te semble avoir agi en folle, peut-être suis-je accusée par un fou. » (Sophocle, 1967 : 67).

Ces paroles fondées sur la mythologie, ont encore toute leur signification aujourd'hui comme ce fut d'ailleurs le cas à la naissance du christianisme.

2.2. L'attitude du christianisme primitif et autres courants religieux

Avec l'avènement du christianisme, la conscience morale des individus se retrouve fréquemment aux antipodes de la volonté de l'État. On peut d'ailleurs voir dans les phrases qui suivent comment les auteurs décrivent la dichotomie entre le céleste et le terrestre à cette époque : « Le christianisme en effet opère une distinction, inconnue dans l'Antiquité païenne, entre la cité terrestre et la cité céleste : Alors que pour les Grecs le séjour des dieux était simplement une partie du monde où douleur et vieillesse étaient inconnues, alors que les derniers empereurs romains étaient l'objet d'un culte réservé aux dieux, la nouvelle religion affirme l'existence d'une divinité qui transcende les limites de la cité (...). L'homme est composé d'un corps et d'une âme, et si le corps est nécessairement soumis à l'autorité temporelle, l'âme, elle, ne dépend que de Dieu. Le citoyen a maintenant deux allégeances, l'une à l'autorité civile, l'autre à l'autorité religieuse ou directement à Dieu (...). On voit donc que deux notions risquent de s'opposer quand on cherche à déterminer la valeur d'une règle sociale ; sa légalité et sa légitimité aux yeux de Dieu ou plutôt de ceux qui interprètent ses commandements. » (CATTELAÏN, 1973 : 10).

On constate désormais une objection collective face au culte à l'empereur et au service militaire. Ainsi, le culte impérial est considéré comme idolâtre et un acte religieux destiné aux démons (HORNUS, 1960 : 22). Concernant l'antimilitarisme chrétien, selon les termes de J.M. Hornus, les textes d'Hippolyte de Rome au III^e siècle prévoient notamment ceci : « À un soldat qui se trouve auprès d'un gouverneur, qu'on dise de ne pas mettre à mort. S'il en reçoit l'ordre, qu'il ne le fasse pas. S'il le fait, qu'on le renvoie au rang des catéchumènes. » (Id. : 23).

Toutefois, sous l'empereur Constantin, l'Église romaine prend position par rapport au service militaire en permettant au croyant de ne le faire qu'en temps de paix (CATTELAÏN, 1973 : 12). Mais avec l'apparition au XI^e siècle du mouvement réformateur, on réaffirme la priorité du pouvoir spirituel sur le pouvoir civil. Ce mouvement s'oppose au pouvoir civil établi quant au service armé et au serment envers le souverain. Il s'oppose également à la hiérarchie ecclésiastique. Cependant, le droit à l'objection n'est reconnu qu'à un envoyé du seigneur, saint, héros ou prophète. Le droit de révolte contre le pouvoir établi est donc sévèrement limité (Id. : 17).

D'autres situations d'objection de conscience ou qui en sont proches méritent aussi d'être mentionnées. Selon Jean-Pierre Cattelain, Tolstoï, objecteur radical, considère que le fait d'être citoyen d'un État est une renonciation formelle au christianisme parce qu'on ne peut servir deux maîtres. L'auteur résume ainsi la pensée de Tolstoï : « Tolstoï invite les chrétiens non tant à lutter contre l'État qu'à s'en détourner et à agir comme s'il n'existait pas (...). Le chrétien s'attachera donc à la seule œuvre positive : la réalisation sur terre de la loi d'amour inscrite dans l'Évangile. C'est donc dans la mesure où l'homme aura atteint une certaine maturité spirituelle, sera en mesure d'entendre la voix de Dieu en lui – la conscience – qu'il se libérera spontanément du joug de l'État. Mais pour atteindre à ce développement spirituel minimal, il faut d'abord se libérer de l'hypnotisation exercée par l'État sur tous les citoyens dès le premier âge : avec l'aide des Églises établies, l'État enseigne à l'enfant la vertu suprême d'obéissance aux autorités, le respect de l'orthodoxie et des valeurs établies, au point de créer une seconde nature dont l'homme ne puisse se défaire sans un sursaut considérable de volonté. » (Ibid. : 32).

De son côté, la religion des Doukhobours (lutteurs de l'esprit), née au XVIII^e siècle en Russie, s'est aussi illustrée par sa longue tradition d'objection de conscience au service militaire. La persécution dont ses membres furent

victimes en 1895 a entraîné leur immigration au Canada vers 1900. Les Mennonites ont aussi eu une tradition presque similaire (PATENAUDE, 1983 : 322) et, cette liste n'est nullement exhaustive.

Au cours de l'histoire, des groupes religieux ayant une tradition d'objection de conscience ne se sont pas bornés à brandir la légitimité de leur attitude, elles ont également exigé de l'État une reconnaissance de leur statut d'objecteurs. Mais, nous croyons qu'avant d'accorder ce statut dans un cas d'espèce soumis à un tribunal, la meilleure attitude est celle de protéger constitutionnellement le droit à l'objection en reconnaissant à tout individu le droit à la liberté de conscience et de religion.

3. LA CONSÉCRATION CONSTITUTIONNELLE DU DROIT À L'OBJECTION

La juxtaposition des termes « conscience », « pensée » et « religion » dans le libellé de l'article 63 de la Constitution congolaise permet d'affirmer que le citoyen peut fonder son objection non seulement sur sa morale religieuse, mais également sur sa morale individuelle. Cet article protège non seulement l'expression d'une religion quelconque, mais aussi le contenu religieux des croyances de tout individu. Ce contenu religieux vise non seulement la croyance en Dieu, mais également la croyance de celui qui glorifie un « dieu ». On retrouve cette interprétation large de la notion de religion notamment en droit canadien, tant dans la doctrine (BRUN, BROUILLET et TREMBLAY, 2008 : 1073) que dans la jurisprudence où il a d'ailleurs été jugé que pour sanctionner la liberté de religion, les tribunaux n'ont pas besoin de définir ce que signifie Dieu (R.c. Big M Drug Mart, 1985, R.C.S., P. 295 et 347 ; R.c. Edward Books, 1986, R.C.S., P.713 et 759). La religion n'est donc pas confinée à son sens strict qui insinue l'existence de Dieu.

Outre le droit de pratiquer un culte religieux, d'enseigner et de professer sa foi, la liberté de religion protège les préceptes de comportements sociaux suggérés ou imposés par la religion (BRUN, BROUILLET et TREMBLAY, 2008 : 1075). Ainsi, dans la mesure où un citoyen peut adhérer à ces préceptes de comportement, il peut s'opposer à l'obligation de s'enrôler dans l'armée et son objection est un moyen d'exercice de son droit de faire respecter ses convictions.

En dépit de la nécessité de défendre le territoire, la morale chrétienne du respect de la vie a toujours des adeptes. Ceux des citoyens qui approuvent cette morale vont tout naturellement accorder la priorité aux exigences de leur religion plutôt qu'à la règle officielle qui consacre le service militaire obligatoire. Une telle attitude peut, par ailleurs, être envisageable même en dehors de toute morale religieuse.

La plupart des personnes croient même en dehors de toute morale religieuse que la vie humaine est sacrée. L'on peut présumer que même ceux qui considèrent la guerre comme un acte légitime reconnaissent cette réalité. Il est donc concevable qu'un citoyen, sans adhérer à une morale religieuse bien déterminée, mais à travers sa conception métaphysique de la vie, puisse devenir objecteur et refuser de se faire enrôler dans l'Armée. En droit canadien, les auteurs s'entendent pour dire que l'ajout du mot « conscience » à l'article 2 de la Charte canadienne des droits et libertés n'est pas très important si les tribunaux interprètent très largement le mot « religion », mais que si l'interprétation est restrictive, cette addition a alors une importance capitale vu que l'expression liberté de conscience a un sens différent (PATENAUDE, 1983 : 341 ; COTLER, 1982 : 255). La liberté de conscience et de religion dans une société démocratique doit donc s'interpréter largement et s'étendre aux croyances dictées par la conscience, qu'elles soient fondées sur la religion ou sur une morale tout court. D'ailleurs, le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*¹³, mentionne aussi les termes « religion et convictions de son choix » à l'article 18 pour souligner sans doute le fait que la morale individuelle est également protégée. Par ailleurs, il est aujourd'hui admis que le droit à l'objection jouit d'une reconnaissance internationale. En effet, le Comité des droits de l'homme de l'ONU a eu à affirmer que le droit à l'objection de conscience au service militaire fait partie du droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion garantie prévu à l'article 18 du Pacte¹⁴.

¹³ Adopté le 16 décembre 1966, R.T.N.U., vol.999, art.18.

¹⁴ Rachel Brett, Normes internationales concernant l'objection de conscience au service militaire, en ligne au <http://www.guno.org/geneva/pdf/humanrights/CO/COintlStds2011>; voir également les observations

À notre avis, même dans les comportements dictés par les préceptes religieux, c'est la conscience individuelle qui en détermine l'application. Dans ce sens, comme l'écrit Paul Valadier, « la morale suppose toujours qu'une conscience s'éprouve comme obligée du dedans, donc que la raison pratique s'incline devant une exigence dont elle reconnaît la valeur et la pertinence. » (1989 : 374)

3. LES CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT À L'OBJECTION

Nous résumons ci-dessous trois critères qui ont déjà été utilisés par la jurisprudence canadienne pour valider l'objection de conscience. Ainsi, dans l'hypothèse où le législateur congolais les jugerait pertinents, il pourrait ainsi s'en inspirer et les adapter afin d'encadrer l'exercice du droit à l'objection.

L'objecteur doit *prouver l'existence d'un précepte*. En effet, il s'agit de démontrer que les raisons du refus d'agir sont de caractère religieux ou d'ordre moral. Le test utilisé ici relève de l'objectivité. Comme l'écrit le professeur Brun : « celui qui veut échapper à la règle de droit générale doit aller au-delà de lui-même (...) il doit démontrer que le précepte qu'il invoque repose sur autre chose que l'affirmation qu'il en fait et l'explication qu'il en donne à cette fin, il doit généralement pouvoir s'appuyer sur les enseignements d'une religion existante ou sur les prescriptions d'un code de moralité établi. » (Henri BRUN, 1987 : 186).

L'objecteur doit en outre *prouver sa sincérité*. Il s'agit ici du critère de la foi authentique. Ce qui est attendu de l'objecteur c'est la démonstration de croyances intimes profondes régissant la perception qu'on a de soi, de l'humanité ou de la nature (R. c. Edwards Books, 1986). Il ne faut pas qu'il s'agisse d'une simple question d'idée ou d'opinion. L'approche se révèle à ce stade, subjective et elle a pour but de démasquer l'imposture (BRUN, BROUILLET et TREMBLAY, 2008 : 1081). L'exigence de la sincérité est considérée comme le centre de l'objection de conscience parce que c'est par elle que l'on évalue l'attachement de l'objecteur à ce qu'il prône. Pour ce faire, une enquête judiciaire peut être ordonnée et l'objecteur devra faire la preuve qu'il n'est pas un simple imposteur. On vérifiera donc si la vie qu'il mène confirme ou infirme le credo qu'il affiche (BRUN, 1987 : 19 ; R.c. Gruenke, 1981).

Il y a lieu de présumer qu'il sera plus facile de croire un objecteur qui occupe un poste de responsabilité dans une communauté chrétienne ou qui fréquente une telle communauté sur une base régulière. Pour celui qui a déjà effectué le service militaire et qui n'en veut plus, il peut toujours alléguer et démontrer qu'il s'est converti à une religion ou à une croyance quelconque dont les préceptes sont aux antipodes de la pratique de la guerre. Ainsi, comme pour le critère précédent, un citoyen qui adhère à une doctrine religieuse ou humaniste profonde qui entre en contradiction avec la guerre pourra alors exercer son droit à l'objection et revendiquer une exemption ou un accommodement ; dans la mesure où il peut démontrer au tribunal son adhésion sincère à une croyance ou à une pratique religieuse.

5. SURVOL DE LA JURISPRUDENCE EN DROIT EUROPÉEN¹⁵

Les décisions de la Commission et de la Cour européennes des droits de l'homme en matière d'objection de conscience portent en général sur l'article 9 de la Convention¹⁶, qui se lit comme suit :

« 1. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites.

du Comité dans les cas individuels tels que *Yeo-Bum Yoo et Myung-Jin Choi v. République de Corée* (CCPR/C/88/D/1321-1322/2044, 23 janvier 2007).

¹⁵ Pour plus de détails, consulter le site de la Cour européenne des droits de l'homme au <http://www.echr.coe.int/echr/fr/header/press/information+sheets/factsheets> .

¹⁶ Convention européenne des droits de l'Homme, Rome, 4.XI.1950, telle qu'amendée par les protocoles n° 11 et 14, complétée par le protocole additionnel et les protocoles n° 4, 6, 7, 12 et 13.

2. La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui. »

Nous résumons dans les lignes qui suivent, quelques décisions relatives à cette disposition qui est considérée comme protégeant l'objection de conscience.

Dans l'affaire *Savda c. Turquie* (Requête no 42730/05), la Cour européenne des droits de l'homme devait se prononcer sur l'incidence de la non-reconnaissance par les autorités turques du droit à l'objection de conscience en matière de service militaire obligatoire sur les droits des objecteurs. Ainsi, dans sa décision du 12 juin 2012, la Cour a affirmé qu'il y avait violation de l'article 9 de la convention étant donné qu'en n'autorisant aucune exception pour raison de conscience, le système en vigueur en Turquie expose les objecteurs à l'imposition de lourdes sanctions pénales. La Cour conclut que ce système empêche un juste équilibre entre l'intérêt de la société et celui des objecteurs de conscience. De surcroît, les peines infligées à l'objecteur sans tenir compte des exigences de sa conscience et de ses convictions ne sont pas nécessaires dans une société démocratique. La Cour précise également que vu le défaut d'indépendance et d'impartialité du tribunal militaire, il y a violation de l'article 6 (1) de la Convention.

Dans l'affaire *Bayatyan c. Arménie* (Requête no 23459/03), le requérant avait refusé d'effectuer son service militaire pour des raisons de conscience, en sa qualité de Témoin de Jéhovah. Il était toutefois disposé à effectuer un service civil de remplacement. Cependant, comme la loi arménienne ne prévoyait pas un service de remplacement, M. Bayatyan a été déclaré coupable de s'être soustrait à ses obligations militaires et puis condamné à une peine d'emprisonnement. Il a alors soulevé la violation de ses droits garantis par l'article 9 de la Convention. Le 20 juillet 2011, la Grande Chambre de la Cour a conclu qu'il y avait violation de cette disposition, étant donné que l'État avait la possibilité de concilier les intérêts en présence au moyen d'autres types de services, surtout qu'au moment des procédures ayant mené à la condamnation de M. Bayatyan, les autorités arméniennes s'étaient déjà officiellement engagées à instituer un service de remplacement.

Enfin, deux autres affaires ont retenu notre attention : *Ülke c. Turquie* (Requête no 39437/98) et *Thlimmenos c. Grèce* (Requête no 34369/97). Dans *Ulke*, selon les faits soumis à la Cour, le requérant avait, au nom de ses convictions profondément pacifistes, refusé de répondre à l'appel de l'État pour servir dans l'Armée. Il manifesta publiquement son refus en brûlant la lettre d'appel émanant des autorités. Il fut trouvé coupable d'avoir incité les citoyens à refuser de servir dans l'Armée. Placé dans un régiment militaire, il refusa de porter l'uniforme et cela entraîna plusieurs fois sa condamnation à la peine de prison. Le 24 janvier 2006, la Cour statua que la Turquie avait violé l'article 3 de la convention qui interdit les traitements inhumains et dégradants. De plus, les poursuites et les peines d'emprisonnement dont le requérant a fait l'objet n'étaient pas nécessaires. Pour atteindre son but de convaincre M. Ulke de respecter ses obligations militaires, l'État n'avait pas besoin d'utiliser tous ces moyens répressifs. Dans *Thlimmenos c. Grèce* (Requête no 34369/97), le requérant, Témoin de Jéhovah, a été condamné suite à son refus d'effectuer le service militaire. À cette époque, la Grèce ne prévoyait pas de service civil de remplacement. Les autorités empêchèrent également la nomination de M. *Thlimmenos* comme expert-comptable bien qu'il eut réussi à son examen d'admission à cette profession. Le 6 avril 2000, la Cour a conclu à la violation des articles 9 et 14 de la Convention, considérant que cette mesure d'exclusion de la profession d'expert-comptable était disproportionnée. Le requérant ayant déjà purgé une peine d'emprisonnement, il n'était pas nécessaire d'adopter cette mesure pour atteindre l'objectif étatique de punir les objecteurs de conscience face au service militaire obligatoire.

CONCLUSION

Ce texte s'inscrit dans la perspective d'une loi organisant le service militaire obligatoire comme le prévoit la Constitution. Toutefois, son contenu ne peut présenter qu'un intérêt théorique, compte tenu des difficultés systémiques du pouvoir judiciaire actuel en R.D.Congo. Il appert que seul un État ayant un système de justice bien structuré et efficace peut voir ses tribunaux siéger durant plusieurs semaines pour entendre des objecteurs de conscience, en toute objectivité et dans le respect des règles d'impartialité et d'indépendance tant matérielle que morale. Si à l'avenir toutes ces conditions sont réunies et qu'il devient possible pour les tribunaux congolais

de faire cet exercice, l'État sera en droit de s'attendre à ce que l'objecteur prouve de façon crédible l'atteinte portée par la règle de droit à sa liberté de conscience, de pensée et de religion.

La possibilité d'obliger le citoyen à porter les armes pour aller défendre la patrie paraît s'inscrire dans le cadre de la pacification du pays. Le droit à la paix est classé parmi les garanties juridiques dont les citoyens ont le droit d'exiger la protection et le respect. C'est là la lourde responsabilité étatique face à laquelle l'objecteur de conscience doit se mesurer. C'est pourquoi il y a lieu d'affirmer que pour parvenir à l'emporter dans un duel judiciaire, il ne suffira pas à l'objecteur d'alléguer que l'enrôlement obligatoire dans l'Armée porte atteinte à sa liberté de pensée, de conscience et de religion. Il lui faudra aller au-delà des simples affirmations et démontrer en quoi il est personnellement affecté dans ses convictions profondes. Cela nécessite une preuve solide du haut degré de sincérité quant à la croyance visée. Le tribunal devra en réalité rechercher l'équilibre entre les effets de l'application de la règle (ici l'obligation patriotique de défendre l'intégrité territoriale au détriment de l'objection de conscience d'une part et les effets de l'application de l'objection au détriment de la règle contestée d'autre part). S'il y a plus d'effets néfastes à accepter l'objection, celle-ci sera en principe rejetée.

Les facteurs que le juge peut prendre en considération sont notamment la sécurité nationale et les droits collectifs des citoyens. Il y a fort à parier que les tribunaux statueront plus souvent, sinon toujours, qu'il y a plus d'inconvénients à valider l'objection de conscience qu'à la rejeter. De surcroît, dans un pays comme la R.D. Congo où la majorité de la population se considère croyant, les tribunaux pourraient parfois craindre l'inflation d'objections intempestives.

Il est tout à fait plausible de penser que la loi organisant le service militaire obligatoire sera adoptée un jour, considérant que le pays a été tout au long de son histoire, surtout récente, victime d'agressions militaires multiples dues aux intérêts des uns des autres pour les richesses que regorge ce géant d'Afrique. Mais si cette loi ne prévoit pas le droit à l'objection de conscience, elle sera incomplète et pourrait être attaquée en inconstitutionnalité. De plus, les litiges pourraient, en théorie, être portés devant les instances internationales de protections des droits de l'homme.

C'est pourquoi il serait souhaitable qu'une telle législation énonce des critères semblables à ceux que nous avons exposés ci-dessus en matière d'objection de conscience. Elle devra en outre, à l'instar des pays de l'Union européenne, prévoir le service civil de remplacement pour ceux qui refusent le service militaire, car ce système nous semble assurer un meilleur équilibre entre les intérêts de l'État et ceux des objecteurs véritables. Le législateur fournira ainsi au juge des balises qui lui permettront d'apprécier adéquatement les requêtes en objection de conscience et de rendre la décision la plus appropriée dans chaque cas d'espèce.

Références

Textes législatifs

1. Pacte international relatif aux droits civils et politiques, adoptés le 16 décembre 1966, R.T.N.U., vol.999.
2. Convention européenne des droits de l'Homme, Rome, 4.XI.1950 (telle qu'amendée par les protocoles n° 11 et 14, complétée par le protocole additionnel et les protocoles n° 4, 6, 7, 12 et 13).
3. Constitution de la République démocratique du Congo, du 18 février 2006.

Ouvrages et articles

1. ARON Raymond, *Paix et Guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 2001.
2. BRUN Henri, BROUILLET Eugénie et TREMBLAY Guy, *Droit Constitutionnel*, 5^e édition, Cowansville, Yvon Blais, 2008.
3. BRUN Henri, « *Un aspect crucial, mais délicat des libertés de conscience et de religion des articles 2 et 3 des Chartes canadienne et québécoise des droits et libertés : l'objection de conscience* », (1987) 28 Cahiers de Droit 186.
4. HOBBS Thomas, *Léviathan*, Paris, Gallimard, 2000.
5. HORNUS Jean-Michel, *Évangile et Labarum : études sur l'attitude du christianisme, primitif devant le problème de l'État, de la guerre et de la violence*. Genève, Labor et Fides, 1960.
6. CATTELAINE Jean-Pierre, *L'objection de conscience*, coll., « Que sais-je », Paris, PUF, 1973.
7. COTLER Erwin, *Liberté de réunion, d'association, de conscience et de religion*, dans BEAUDOIN, G.A. et TARNOPOLSKY, W. (dir.), Charte canadienne des droits et libertés, Montréal, WILSON et Lafleur, 1982.
8. KANT Emmanuel, *Projet de paix perpétuelle* (1795), trad. J. Barni revue par A. Lagarde, Paris, Hatier, 1988.
9. MACHIAVEL Nicolas, *L'art de la guerre*, trad. De J. Y. Boriaud, Paris, Perrin, 2011.
10. OBERDOFF Henri, *Droits de l'Homme et Libertés fondamentales*, 3^e édition, Paris, L.G.D.J-Lextenso, 2011.
11. PATENAUE Pierre, *L'objection éthique et de conscience : Impact de la charte Canadienne des droits et libertés*, (1983) 13 R.D.U.S. 322.
12. ROUSSEAU Jean-Jacques, *Du contrat social*, Paris, Gallimard, 1964.
-----, *De l'état de guerre*, Lecture de Simone Goyard — Fabre, Le Méjan, Acte sud, 2000.
13. Sophocle, *Antigone*, Paris, Gallimard, 1967.
14. Paul Valadier, *Petite apologie de la conscience*, revue études, vol. 370, n°3, mars 1989.
15. Marcel Wetsh'Okonda Koso, Le contentieux constitutionnel congolais des droits de l'homme du 18 février 2006 au 18 février 2011 : Essai de bilan et perspectives d'avenir, en ligne à <http://www.la-constitution-en-afrique.org/articles>.

Jurisprudence en droit comparé

Canada

1. R. c. Big M Drug Mart, (1985) R.C.S. 295, 347.
2. R. c. Edwards Brooks, (1986) 2 R.C.S. 759.
3. R. c. Gruenke, (1981) 3 R.C.S.263.
4. Jackie et Charlie c. La Reine, (1985) 2 R.C.S. 332.
5. Jones c. La Reine, (1986) 2. R.C.S. 284.

Europe (Cour européenne des droits de l'homme)

1. Bayatyan c. Arménie (Requête no 23459/03), le 20 juillet 2011.
2. Savda c. Turquie (Requête no 42730/05), le 12 juin 2012.
3. Thlimmenos c. Grèce (Requête no 34369/97), le 6 avril 2000.
4. Ülke c. Turquie (Requête no 39437/98), le 24 janvier 2006.

Site de la Cour : <http://www.echr.coe.int>

Rôle des routes et syndicats dans une économie en crise : Cas de la province du Kasai Occidental

Modeste ILUNGA MUTUDI
Assistant, ISDR-Tshibashi

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans sa réflexion sur le développement de l'Afrique, Jean-Marc ELA (2008) soutient qu' « en matière économique, l'Afrique fait figure de continent pauvre et marginalisé. Depuis la fin de la guerre froide, elle apparaît comme une zone déclassée qui ne représente plus un enjeu géopolitique et diplomatique pour les grandes puissances ».

Abondant dans le même ordre d'idées, Emile Delvaux (2001) souligne que « les réformes économiques engagées par les gouvernements de cette région pour faire face à une double crise d'endettement extérieur et de déficits budgétaires comprenant alors des mesures de rationalisation des dépenses publiques, de restriction des subventions de l'État aux entreprises publiques et de la privatisation, cela a provoqué une baisse dramatique des emplois salariés, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Par exemple, au Burkina Faso, les effectifs sont passés de 54 pour cent, à 33 pour cent en 1993, et la situation continue de se dégrader.

En dehors de ces causes directes de la crise d'emploi dans le secteur formel, existent également des causes lointaines liées à la stagnation du secteur privé et à la faiblesse des capacités entrepreneuriales dans les pays (erreurs de gestion des grandes unités de production, absence de soutien aux petites et moyennes entreprises, trop de dépendance économique par rapport aux pays développés... ». C'est nous qui soulignons.

Catherine Coquery-Vidrovitch citée par Jean-Marc ELA (loc. cit) estime que « nous sommes dans une période de crise cumulative définie à la fois comme crises des processus de développement au Sud, mais aussi dans un monde dont les interdépendances sont multiples et devenues incontournables ; crise des modèles de développement et des idéologies qui sous-tendent les politiques et les structures des États ; - crise des savoirs engendrés par l'éclatement des champs du développement et les décalages de la théorie face à des réalités mal analysées ». C'est nous qui soulignons.

Les conditions de vie déplorables dans lesquelles des millions des Congolais se retrouvent tant en ville qu'en milieu rural, conditions décriées dans l'exposé de motif et le préambule de la constitution de la République Démocratique du Congo(2006, 1,2) s'expliquent en des termes précis : « la République Démocratique du Congo est confrontée à des crises politiques récurrentes dont l'une des causes fondamentales est la contestation de la légitimité des institutions et leurs animateurs (...); l'injustice avec ses corollaires, l'impunité, le népotisme, le régionalisme, le tribalisme, le clanisme et le clientélisme, par leurs multiples vicissitudes, sont à l'origine de l'inversion générale des valeurs et de la ruine du pays(...). »

Aux yeux d'autres analystes, ces conditions infrahumaines ont pour causes, par rapport à l'histoire immédiate, les « rébellions ou guerres civiles, pillages, guerres d'agression, guerres de pillage des ressources du pays. Elles ont aussi pour nom dette à l'égard des pays de l'Occident. Elles s'appellent enfin manque d'ambition pour le pays et mauvaise gouvernance des affaires publiques de la part de la

classe politique congolaise. Les guerres et les rebellions ont détruit le pays, les hommes et les infrastructures économiques et sociales » fustigent Claver MANGUAYA Bubuku (2010,11).

Revenant à la charge, KAMBAJI wa Kambaji Mt.W.B. (2012, 2) estime qu' « une telle crise dénoncée par bien d'auteurs avant moi, vu sa profondeur, sa persistance et ses dégâts mentaux et sociaux, requiert qu'on y revienne régulièrement (la répétition étant la mère des sciences) et qu'on propose toujours des stratégies thérapeutiques ou pistes de solutions appropriées, une cure susceptible de l'enrayer ou de l'éradiquer au bénéfice de la société.

Analysant froidement la situation par secteur, Grégoire NGALAMULUME Tshiebue (2011, 126, 127, 128) note qu' « une des contraintes principales au développement de la production agricole au Congo est la faiblesse des circuits de commercialisation (...). À ce jour, une grande partie de ce réseau est impraticable, car ayant atteint un niveau de délabrement indescriptible, faute d'entretien. Les routes, principales voies d'accès dans la plupart des provinces et des villages sont généralement inutilisables, avec des difficultés particulières dans chaque province : embourbement, flaques d'eau, érosion, éboulements, glissements ici et bandes de sable parfois très dense et longues là. Certaines pistes ne sont plus fréquentées depuis de longues années et se sont transformées parfois en sentiers envahis par des hautes herbes. À ces multiples problèmes de praticabilité du réseau routier s'ajoute celui de l'insuffisance et de la vétusté du charroi automobile sans oublier la rareté et le coût élevé du carburant et des lubrifiants ainsi que des pièces de rechange ». C'est nous qui soulignons.

Telle est l'image réelle des routes et de la situation des habitants de la Province du Kasai Occidental, lesquels ont perdu le pouvoir d'achat qui demeure un indicateur réel par excellence de l'expansion de la crise dans l'économie de cette entité placée au cœur du pays. La crise trouve ainsi l'une de ses origines dans l'écroulement des routes.

Cette situation, faute de maîtrise de différents paramètres, a entraîné les conséquences néfastes dans les milieux urbains également gonflés par les jeunes provenant de l'intérieur à la quête du revenu pour mener une vie aisée. Les associations socioprofessionnelles notamment des syndicats des travailleurs, demeurant dans la logique paternaliste ou celle de l'État providence n'ont pas su promptement se rendre compte de la nécessité du développement autocentré. L'amateurisme aidant, leurs animateurs n'ont pas cultivé ni compris leur part dans le processus de responsabilisation des concernés qui doivent demeurer à la fois acteurs et bénéficiaires de toutes les actions de développement de la province.

Dans cet élan J. Marc ELA (1982, 57) observe que « pendant les années qui ont suivi leur accès à l'indépendance les pays africains ont vu augmenté leur population urbaine à un rythme sans précédent. ...). Or parmi les facteurs qui interviennent pour décider les paysans et les jeunes ayant un certain niveau d'instruction à aller chercher une 'vie meilleure' dans les centres urbains, la différence des revenus entre les travailleurs urbains et les paysans de la brousse entre en ligne de comptes ».

Cette photographie soulève en nous les préoccupations suivantes :

- Pourquoi les routes sont devenues hostiles au développement du Kasai Occidental ;
- Quelle est la responsabilité des organisations syndicales ?
- Que faire pour résorber la crise, mieux combattre la pauvreté qui sévit la plupart des populations ?

Pour répondre à ces interrogations, mais aussi et surtout calmer les peuples urbains et ruraux touchés par les difficultés d'approvisionnement, la hausse du prix des denrées alimentaires et la dévaluation de leurs revenus, une approche dialectique convient aux fins d'«expliquer l'autodynamique d'un phénomène ou d'une entité sociale donnée à partir des antagonismes et contradictions formant un réseau conflictuel», souligne Bien-Aimé KABEMBA Tubelangane (2010, 96, 97). Et à Paulin NTUMBA

Ngandu (2008, 71) de renchérir : “la méthode dialectique semble être la plus complète, la plus riche, la plus achevée des méthodes conduisant à l’explication en sciences sociales”.

Dès lors, on peut comprendre que faute d’entretien des routes, conséquence de l’inconscience des populations et la démission en actes par les animateurs des institutions publiques, les routes au Kasai Occidental ont cessé d’être moteur de développement.

Pour asseoir cette thèse culpabilisant les Agents et Fonctionnaires de l’État, il y a possibilité de se référer à Grégoire BAKANDEJA wa Mpungu (2006, 9) lorsqu’il fustige la “gestion publique scabreuse marquée par la corruption de fonctionnaires publics, la concussion, le détournement des deniers publics, l’irresponsabilité des agents publics. Ces maux qui rongent la société congolaise consacrent le mal gouvernance économique et financière”.

S’agissant de la responsabilité, des organisations syndicales, leur dépendance du patronat, leur manque d’entrepreneuriat et de synergie en action ainsi que leur attitude attentiste, semblent traduire exactement ce que Timothée KAZADI Kimbu (2010, 43) qualifie de “résistance passive”. Leurs animateurs se sont engagés dans les discours clanico-identitaires que ce soit lors des élections sociales (syndicales dans les entreprises, dans les regroupements et les réseaux thématiques de la société civile et du secteur privé), ou les élections politiques versant ainsi les populations dans les crises identitaires et d’autodestruction.

Enfin, pour résorber cette crise ou entamer son processus de réduction, les actions concertées à partir de la base se présentent comme thérapie. Il s’agit de l’interaction et de la responsabilisation de chaque individu qui passerait à l’avant-plan pour l’autodétermination et l’autopromotion.

À propos de l’interaction Michel Cornaton (1969, 80, 81) renseigne que “chaque membre donne et reçoit, et contribue ainsi à la formation de la personnalité du groupe. Plusieurs éléments importants agissent sur les interactions dans un groupe : les rapports des individus entre eux, les fonctions exercées par les individus et les normes.”

Wehmeyer (1996) y apporte les éclaircissements en énumérant une série d’éléments clés au développement et promotion de l’autodétermination chez l’individu :

- Faire des choix ;
- Prendre des décisions ;
- Résoudre des problèmes ;
- Se fixer des buts et les atteindre ;
- s’observer, s’évaluer et se valoriser ;
- Auto-instructions ;
- Promouvoir et défendre ses droits ;
- Lieu de contrôle interne ;
- Sentiment d’efficacité personnelle et capacité d’anticiper des résultats ;
- Conscience de soi ;
- Connaissance de soi.

Dans cette approche participative, les prescrits de l’article 37 alinéa 2 de la constitution de la RDC (op.cit), recommandent que “les pouvoirs publics collaborent avec les associations qui contribuent au développement social, économique, intellectuel, moral et spirituel des populations et à l’éducation des citoyennes et des citoyens”.

La loi organique n° 08/016 du 07 Octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leurs rapports avec l'État et les provinces, renforce et semble être une opportunité à saisir pour l'effectivité du développement à la base.

Rocque et al. Cités par Wehmeyer (loc.cit) distinguent deux sphères d'autonomie de décision et d'autonomie d'exécution, chacune applicable à trois types d'autonomie, l'autonomie de base, l'autonomie fonctionnelle et l'autonomie générale.

- Autonomie de base ; limité aux actions et aux décisions essentielles au maintien de la vie (alimentation, habillement, hygiène corporelle, mobilité ou sommeil).
- Autonomie fonctionnelle : permet de prendre des décisions et d'exercer les activités nécessaires au déroulement adéquat de sa vie au sein d'un groupe ou d'une collectivité.
- Autonomie générale :

On peut, pour chaque sphère et type d'autonomie, considérer trois types d'expression d'autonomie :

- Autonomie directe : Forme d'autonomie qui s'exprime sans intermédiaire, de nature humaine ou matérielle
- Autonomie assistée : Forme d'autonomie qui s'exprime à l'aide d'un dispositif ou d'aménagements du milieu destinés à augmenter, amplifier, élargir, réguler ou répartir l'effort consenti par une personne. Le recours aux TIC peut évidemment jouer un rôle majeur à ce niveau pour réduire les dépendances d'une personne.
- Autonomie déléguée : Forme d'autonomie qui s'exprime en confiant librement à autrui les actions et les décisions). La sujétion à autrui est ici librement consentie, voire recherchée (ex. confier l'entretien ménager de la maison à quelqu'un) ».

Il est possible de saisir la présence des bras actifs et celle de toutes les organisations aux fins de créer une synergie devant résoudre la question des routes et de développement du Kasai Occidental.

1. SPÉCULATION SUR L'APPORT DES ROUTES ET SYNDICATS EN TEMPS DE CRISE AU KASAI OCCIDENTAL

1.1. Kasai Occidental : une entité des paradoxes (s.d, 3, 5)

Un des maillons de l'architecture du territoire national, la province du Kasai Occidental est une entité à la quête du développement. Construite sur un espace de 154741,8 Km², cette province présente la figure d'une entité pauvre et affiche des paradoxes sur le plan socioéconomique.

Avec un sous-sol riche en diamant notamment à Tshikapa, Demba et Dimbelenge, curieusement, c'est dans ces entités ou l'on dénombre les gens sans la chance de survivre, car n'ayant assez de moyens financiers.

La province héberge la plus grande usine de traitement des eaux (occupant la 3^{ème} place en Afrique centrale à en croire aux déclarations des techniciens œuvrant au sein de la REGIDESO et ayant participé à l'élaboration du plan de développement de la ville de Kananga) et des stations à l'intérieur alors que plus de 85 pour cent de sa population n'a pas accès à l'eau potable.

Ses routes en terre mesurant 5753 km dont 1822 d'intérêt national et 3909 d'intérêt provincial sont dans un état pitoyable alors que la province compte de bras actifs ainsi que les dépositaires d'un grand savoir qui la dirigent.

Sollicitée par l'industrie touristique belge en 2008, par rapport à ses sites naturels dont chutes Mbombo à Tshibambula ; chutes Katende et village Malandji Makulu à Kazumba ; lacs Fwa et Munkamba et

Puits de Chauve-souris à Dimbelenge ; village Mushenge à Mweka ; ainsi que le Parc de Salonga à Dekese, la province du Kasai Occidental à travers ses acteurs majeurs, n'a fait que s'éloigner de son développement par manque d'initiative locale et de saisine d'opportunité même venant de l'extérieur.

1.2. Élaboration des éléments de base

a) La crise selon Paul Robert(2007), s'entend comme une phase extrêmement grave dans l'évolution des conditions sociales. Sur l'espace ouest-Kasaïen, les tares telles que banque Lambert (prêt à usure), le chômage, la déperdition scolaire, les maladies endémiques et épidémiques ainsi que le nombre des repas(un seul pour la plupart des ménages à Kananga) par jour, traduisent sans beaucoup de peines, le déséquilibre entre la production et la consommation ou tout simplement la notion de crise au Kasai Occidental.

b) La route se comprend comme une voie de communication terrestre aménagée, située hors d'une agglomération ou reliant une agglomération à une autre. Cette explication nous renvoie à la catégorisation des routes.

La Coopération Technique Belge à travers son Programme d'Appui aux Initiatives de Développement communautaire au Kasai Occidental en sigle CTB/PAIDECO KOC (2010, 41, 42) nous les présente comme suit :

- Route Nationale n° 1 (RN °1) : Tshikapa - Kananga – Mbuji-Mayi – Mwene-Ditu – Katanga – Zambie – Namibie – Afrique du Sud.
- Route Nationale n° 7 (RN °7) : Kananga – Mwamba Mbuyi – Mbuji-Mayi – Kisangani – Soudan.
- Route Nationale n° 20 (RN °20) : Elle relie Luebo à Mbulungu la Route n° 1.
- Route Nationale n° 21 (RN °21) : Elle relie Ilebo – Mweka à RN °20 à Kananga en passant par Demba.

Les routes d'intérêts local desservent entre autres : Kananga – Dibaya ; Kananga-Dimbelenge (ouvrant sur Lodja, Kole (dans le Kasai Oriental) et diverses Entités dans la Province de l'Équateur) ; Kananga – Kazumba – Luiza.

c) Syndicats

Le mot syndicat n'a pas la même signification à entendre beaucoup d'acteurs qui ne le collent exclusivement qu'aux travailleurs. Il convient de le saisir comme porteur de beaucoup d'espoirs, d'un changement profond dans la réflexion que les hommes se font sur leur destinée collective. Il se comprend, avec Modeste ILUNGA MUTUDI (2009, 21) comme une association qui a pour objet la défense d'intérêts professionnels (Amélioration des conditions de productions, d'exploitation, d'achat, de vente, de relations entre employeurs et salariés, de salaires, de conditions de travail, etc. ; de représentation auprès des pouvoirs publics).

À cet égard, les intérêts manifestes sont des biens puissants pour les opérateurs économiques, pêcheurs, maraichers et autres paysans, « Bayanda » (Transporteurs des biens par vélos sur des longues distances au Kasai), chauffeurs taxi-motos, travailleurs du secteur secondaire et tertiaire, passeurs d'eau ; - Ingénieurs agronomes.... Autour d'eux, devraient se constituer les groupes d'intérêts actifs et une synergie pour mettre le cap sur les routes et le développement du Kasai Occidental à travers les revendications auprès de dirigeants qui exercent les fonctions au nom de l'État.

2. POSITION DU PROBLEME

2.1. Retrospective sur l'apport des routes a l'économie du kasai occidental en temps de crise.

Du temps fort du choc ou boum pétrolier sur le plan international accompagné de la zaïrianisation de fonds de commerce des expatriés en RDC (1973-1974), de la concurrence de la voie ferrée et de l'absence du trafic aérien surtout de gros porteurs cargos ; les routes ont permis la circulation des biens et des personnes et le maintien des équilibres socioéconomiques en milieu rural tout comme en ville.

Pour nous en convaincre, les statistiques du Bureau Urbain de Transport et Communication (1982-86-89) révèlent que la ville de Kananga recevaient par jour et en moyenne quatorze camions de marque Toyota ou Land Master déchargeant plus ou moins 85 tonnes des marchandises en provenance de Kinshasa via ILEBO ou Tshikapa et ce, pour le compte des EIS BANZA, NOGUERA, LEON HASSON & FRERES, SIMIS, MARIO DOS SANTOS, NEPA, AFRIQUE EN LUX...

Cinq camions des tiers (MUDI SUPER PUISSANCE, TSHIKAF, TSHIMBULU KASONGO, KATEMBUE KATENDE, SAMBA MBOMBO, COZIS ...) sortaient de la ville en direction de Mbuji-Mayi et Lusambo après s'être approvisionnés en produits manufacturés et divers sur la ville de Kananga. Sept camions des particuliers (MBAYI MUKOLE, MITUBA, AGRIBAK...) faisaient l'intérieur de la Province notamment Tshikapa, Luiza, Demba, Dimbelenge.

À cette liste non exhaustive d'ailleurs, on ignore les camions de la société MAS (Messagerie Automobile du Sankuru qui avaient un programme sur Lusambo via Dimbelenge ; Kabinda via Mbuji-Mayi.

À cause de l'état des routes non dégradées, la circulation était dense, les conditions de vie étaient acceptables. Les routes ont comblé le déficit du transport aérien qui du reste était et est trop cher. Ce phénomène avait les implications positives notamment sur le maintien d'emploi.

Les statistiques inhérentes au maintien de l'emploi formel fournies par la Fédération du Commerce, Alimentation, Transport et de l'Industrie de l'UNTZA Kasai Occidental (1985) indiquent 16004 salariés couvrant plus ou moins les besoins essentiels de 128032 personnes.

Ici, le capital social était totalement ignoré dans la comptabilité du pouvoir d'achat de l'ouest-Kasaïen lorsqu'on se réfère à la solidarité africaine mécanique fondée sur différentes formes d'assistance en nature et ou en espèce, qui se caractérise par le fait que les individus s'imitent les uns les autres en se conformant à une société qui les transcende. Manger chez son frère connu ou inconnu, lui demander l'argent... sont les pratiques vivantes qui contribuent ou diminuent les revenus.

À ce propos EMILE DURKHEIM (2009) : « Affirme que "l'opération mentale" par laquelle les sociétés sans écriture classent les choses, les événements et les faits dans le monde au sein duquel elles vivent est modelée par les formes d'organisation sociale ».

2.2. État du réseau routier au Kasai Occidental

L'état des routes demeure préoccupant, et ce, au-delà de tous les moyens et programmes y consacrés par les dirigeants politiques, les bailleurs et les offices des routes et voiries.

UNOPS(Service Spécial d'Appui aux Techniques, une Agence du Système des Nations Unies) , BCECO (Bureau Central de Coordination) sous orientation de la Banque Mondiale, PRESAR(Projet de Réhabilitation du Secteur Agricole et Rural) financé par la Banque Africaine de Développement en sigle BAD, Office des routes appuyé par l'Union Européenne...semblent contribuer au développement de la

détérioration des routes et ce, sans oublier les Chefs de Secteurs qui avaient reçus les rétrocessions quels que soient les montants.

À ce sujet les différentes missions effectuées à l'intérieur de la Province, spécialement dans les Territoires de Dibaya, Dimbelenge, Kazumba et Luiza, par les membres de l'Organe Délibérant du Kasai Occidental (juillet 2010, 2, 85, 128,137) reviennent sur l'état déplorable des routes épinglé, comme principale difficulté. Elles fustigent : « impraticabilité de la route tronçons Tshisola- Ferme MUAMBI MUYAYA en pleine brousse(/). L'état de route étant impraticable sur le tronçon Lubunga-Bakamba, la Commission a eu à téléphoner aux Chef de Poste d'Encadrement administratif et Chefs de localités concernées pour un entretien à Lubunga(/). Le parcours : l'état très mauvais de la route, bandes de sable et certaines parties de la route coupées n'ont pas permis à votre Commission d'arriver à temps sur le lieu d'enquête (/). Votre Commission a, malgré la performance du véhicule, fait face aux bancs (sic) de sable sur son parcours où il fallait sur le chemin de retour déblayer le passage pour franchir.

Votre Commission a, enfin franchi sur un bac de fortune mettant en jeu l'engin et son conducteur, heureusement les choses se sont bien passées. Tout bien considéré, il nous revient de comprendre que nous disposons de routes du sous-développement ne pouvant avoir qu'un impact négatif sur la population et cela, presque dans toutes les dimensions de la vie.

2.3. Effritement du pouvoir d'achat et carence d'emplois salariés

L'état déplorable de nos routes actuellement, n'a pas favorisé et ne favorise presque pas la circulation des biens de consommation. Il est une des causes ayant favorisé négativement les travailleurs des secteurs de transport routier, des banques et finances (Banque du peuple, CADEZA, SOFIDE...) et les vendeurs à se retrouver au chômage. Actuellement, il est appuyé par le déficit du trafic aérien à cause de manque d'aéronefs par les compagnies les plus connues CAA et HBA en sigle (Compagnie Africaine d'Aviation et Hewa Bora Airways) qui charriaient beaucoup plus les divers articles au profit de la Ville de Kananga et de l'intérieur.

Les beaux discours sur la croissance, la prospérité et la durabilité de l'économie du Kasai Occidental ont laissé la place à une remise en cause de leurs auteurs et du système, à des tentatives de réflexion sur le grain de sable et le grippage du moteur.

Les effets de la crise internationale ayant entraîné la baisse de cours de diamant entre 2008 et 2010, la spéculation commerciale précédée par la délocalisation et la fermeture des grandes unités de production et de commercialisation depuis les pillages de 1992-1993, ont fait que les habitants de la ville tout comme ceux de nos campagnes ne disposent presque pas d'un pouvoir d'achat.

Demeurant une province administrative, elle ne compte que sur le faible salaire (en monnaie locale ±55 dollars), payé aux agents et fonctionnaires par l'État Congolais. Le prix à la consommation familiale ne correspond pas à ce salaire écrasé continuellement par l'augmentation effrénée du prix de carburant avec répercussion néfaste sur tout le cycle socioéconomique.

En gros, l'instabilité économique, le manque d'augmentation de la rémunération proportionnellement et cela concurremment à l'augmentation des prix des biens et services sur le marché ; l'inattractivité dans les milieux ruraux n'ont fait que diminuer le pouvoir d'achat des salariés et paysans ouest-Kasaïen. Bref, le pouvoir d'achat qui est le taux entre l'indice des revenus et celui de prix à la consommation n'existe presque pas dans le chef de la majorité silencieuse.

- Les emplois formels vont en ordre décroissant. Emaxon Polishing, CAA et hba ont mis au chômage leurs agents et que bon nombre d'exploitants commerciaux ont délocalisé leurs activités.
 - les agents et fonctionnaires dans les territoires et secteurs accèdent difficilement à leurs salaires lesquels salaires subissent les retenus au gré des agents payeurs et comptables d'État. À ce sujet, plusieurs déclarations sont faites par les députés de Luiza, Dekese, Kazumba sur les radios locales Malandji FM, KHRT... dénonçant tous ces abus et nous en passons.
- Ces éléments ne sont pas à dissocier et constituent un système qui fonctionne anormalement.

3. ORIENTATION NOVATRICE POUR LA RESORPTION DE LA CRISE

3.1. Nécessité de la modernisation

L'avenir devient particulièrement incertain pour presque tous les habitants du Kasai Occidental qui sont présentement dans la situation de désespoir. Les dirigeants aisés, qui n'ont forcément pas affiché un bel exemple en surconsommant les richesses de la province ont bien de difficultés pour expliquer à la population leur temps de gestion et les facilités de gaspillage.

L'expression modernisation revient dans les ambitions, intentions et politiques vantées par les dirigeants au sommet de l'État, ou de la province particulièrement en ce qui concerne les routes. Cependant, cette modernisation doit répondre à un certain nombre de préalables que suggère C. Arnold Anderson cité par Myron WEINER (1969, 39, 40).

En premier lieu, "l'éducation est nécessaire avant que des progrès technologiques et économiques puissent être réalisés. Pour accroître la production de denrées alimentaires, pour faire fonctionner les usines, pour mettre la science au service de l'amélioration des conditions de vie, ou encore pour commencer sur les marchés mondiaux, un pays doit disposer d'un grand nombre de citoyens ayant reçu une bonne formation.

En second lieu, l'éducation est également nécessaire pour unifier diverses peuplades et tribus et les réunir en une seule nation. Les hommes ne peuvent comprendre leurs concitoyens, et leur loyalisme ne dépasse pas le cadre de leur village s'il leur est impossible de communiquer entre eux. Ils ne peuvent avoir de lien avec ceux qui vivent dans la vallée toute proche si leurs voisins ou eux-mêmes n'ont pas tout au moins une idée de ce que signifie la nation. Ils ne pourront guère avoir d'influence sur les affaires publiques tant qu'ils seront illettrés. En troisième lieu, dans le monde moderne, un État ne peut survivre que si ses fonctionnaires sont en mesure de coordonner l'administration dans des vastes régions."

Cette politique de modernisation de nos routes réussirait au cas où elle passe par une série de petits paliers aux fins d'arriver à l'échelon progressif du développement.

3.2. Réhabilitation et entretien du réseau routier à partir de la base

La loi organique n° 08/016 du 07 octobre 2008 supra, charge le Secteur en son article 73, alinéas 2 et 3 de la "Construction, l'aménagement et l'entretien des voies d'intérêt local ; l'organisation des péages au profit de l'entité conformément à la législation nationale ; l'aménagement, l'organisation et la gestion des parkings de l'entité ; l'organisation du service de cartonnage ; les mesures de police relatives à la commodité de passage sur les voies d'intérêt local et sur les routes d'intérêt général".

Sans intention d'inventer la roue, c'est pour autant dire que l'entretien tout d'abord du réseau routier existant, contribuera à la circulation normale des biens et des personnes et chutera par générer le pouvoir d'achat du revenu et l'amélioration des conditions de vie en ville tout comme en campagne.

3.3. Barrières des pluies

Un effort a été entrepris certes sur certains tronçons, mais faute d'entretien depuis plus d'une année, lequel manque d'entretien lié au laxisme des agents de l'État et à la paresse des populations locales ont contribué largement à la reprise de la dégradation des routes.

Non seulement les pluies ont joué un rôle négatif, mais aussi les camions-remorques à grand tonnage se sont présentés comme le plus grand ennemi de nos routes. D'où, la nécessité d'interdire leur circulation pendant que la pluie tombe après 48 heures pour permettre à la piste de se recompacter.

3.4. Solidarité syndicale

Martin RAMANOELINA (1996) rappelle que "nous savons, lorsque nous jouons en équipes que le ralentissement ou la maladresse d'un seul joueur suffit pour mettre en péril l'objectif poursuivi par toute l'équipe". C'est pour dire que tous les acteurs et animateurs des associations professionnelles et des dirigeants de structures de l'État devraient mener les actions concertées.

Devant le laxisme, de ces derniers, les voix pourront s'élever en synergie du côté associatif pour interpellier les dirigeants et les populations locales. C'est ce que propose ISANGU MUJANA MFUMU (2007, 541) lorsqu'il écrit : *Bien des problèmes liés à la commercialisation des produits se résoudront si le circuit routier est amélioré et les pistes de desserte agricole entretenues, tandis que l'accès des commerçants au crédit leur permettra de mettre sur les routes, des véhicules sûrs pour les passagers et pour les marchandises.*

Les acteurs impliqués dans l'agriculture peuvent se mettre ensemble et s'organiser de manière variée. Nous avons observé de telles organisations informelles, surtout dans les domaines de la production agricole ou s'opérait une mise en commun du travail, et dans la commercialisation où les agriculteurs mettaient en commun des produits agricoles à commercialiser, tandis que les petits commerçants mettaient en commun de l'argent pour louer ensemble des camions de transport (...)

Les expériences montrent que les organisations associatives issues de la base sont un lieu de mise en commun des idées, des énergies et des ressources qui permettent la réalisation de grandes choses. Elles sont aussi un lieu d'acquisition d'un pouvoir de négociation pour les membres. Ces associations peuvent être des partenaires sûrs en matière de crédit et de certains services à rendre à leurs régions, ainsi que des moteurs de développement pour ces régions ».

CONCLUSION

Pour terminer, nous voudrions rappeler les affirmations de CHEIK Anta Diop sur l'antériorité des civilisations nègres lorsqu'il soutient que des explorateurs ont trouvé les routes aménagées par les populations locales ou indigènes. Cette thèse constitue à notre avis une interpellation de tous les acteurs opérants sur toute l'étendue de la province du Kasaï Occidental de pouvoir considérer nos routes comme socle de notre développement.

Autrement dit, nous prôtons le développement par la base fondé par l'autodétermination des populations concernées aux fins d'arriver au changement positif. Donc, les routes et les syndicats ont

un rôle à jouer pour engager les populations dans le processus d'amélioration de leurs conditions de vie. Ils deviennent l'encrage du développement de la province du Kasai occidental.

BIBLIOGRAPHIE

- (1) Assemblée Provinciale du Kasai Occidental, *Recueil des rapports des missions d'enquêtes parlementaires présentés en session de Juillet 2010*, 2010.
- (2) G. BAKANDEJA wa Mpungu, *Les finances publiques. Pour une meilleure gouvernance économique et financière en République Démocratique du Congo*, Editions Larcier, Bruxelles, 2006.
- (3) Bureau urbain de Transport, *Rapports annuels*, 1982-86-89.
- (4) Cabinet du Gouverneur, *Carte d'identité de la Province du Kasai Occidental*, Ermy System, Kinshasa, sd.
- (5) M. CORNATON, *Groupes et société. Initiation à la psychologie des groupes*, Privat, éditeur, Toulouse, 1969.
- (6) CTB, *Plan de développement de la ville de Kananga, Rapport Général*, Décembre 2010.
- (7) E. DELVAUX, « le défi de l'économie informelle » disponible sur internet : <http://www.educationouvrière-123>, 06 Juin 2011.
- (8) "Durkheim, Émile." Microsoft® Encarta® 2009 [DVD]. Microsoft Corporation, 2008.
- (9) M. ILUNGA Mutudi, *Élite syndicale et promotion des travailleurs dans la ville de Kananga*, Mémoire de licence en Développement, ISDR-T, 2009.
- (10) ISANGU Mwana-Mfumu, « Dimension agro-pastorale dans le "programme du Gouvernement de la RDC 2007-2011" », in *Congo-Afrique*, No 417, Septembre 2007.
- (11) B-A, KABEMBA Tubelangane, *Méthodes et nouveau code de recherche scientifique*, Éditions du Bureau d'Etudes pour le Développement Humanitaire(BEDH), Kananga-Kinshasa, juin 2010.
- (12) G-C KAMBAJI WA KAMBAJI Mt.W.B., *Autopsie praxéologique de la crise des sciences, des animateurs scientifiques, des institutions académiques et sociopolitiques au Congo-Zaïre*, Éditions LA DIALECTIQUE, Lubumbashi, Mars 2012.
- (13) T. KAZADI Kimbu Musopua, « Mobilité » congolaise et sociologie de l'autodétermination, CRESA, Collection livre, Lubumbashi, 2010.
- (14) C. MANGUAYA Bukuku, « Quelques visages de la pauvreté en RDC » in *la voix de l'UFF, Bulletin trimestriel d'information de l'Union Fait la Force*, Édition 002, Novembre 2010.
- (15) J- MARC ELA, « Refus de développement » disponible sur internet : « <http://www.bonaberi.com/article.php?aid,1182>, 15 avril 2008.
- , *L'Afrique des villages*, Karthala, Paris, 1982
- (16) G. NGALAMULUME Tshiebue, *Politique agricole et sécurité alimentaire au Congo-Kinshasa. Évolution Historique, enjeux et perspectives*. Éditions Universitaires européennes, Allemagne, 2011.
- (17) P. NTUMBA Ngandu, *Guide de rédaction d'un travail de recherche scientifique*, Édition de l'ISP/Kananga, CREDOP, 2008.
- (18) Paul Robert, *Le nouveau Petit Robert, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Le Robert, Nouvelle édition millésime 2007, 2007, sv Crise.
- (19) M. RAMANOELINA, *Premières notions de science économique*, Présence Africaine, Paris, 1970.
- (20) RDC, *Constitution du 18 Février 2006*
- (21) UNTZA Kasai Occidental, *Rapport annuel de la Fédération du Commerce, Alimentation, Transport et de l'Industrie*, Kananga, 1985.
- (22) Wehmeyer « Autodétermination » disponible sur internet : file:///C:/Documents and Settings/Administrateur/Mes documents/Autodétermination/Autodétermination_def.h, 15 mars 2011
- (23) M. WEINER, *A l'heure de la modernisation*, Nouveaux Horizons, New York, 1969.

Insalubrité publique, un problème environnemental dans la ville de Kananga

Gustave MUAKADI KAYEMBE
Assistant, ISDR-Tshibashi

INTRODUCTION

Située au centre de la Province du Kasai Occidental, la ville de Kananga est géographiquement comprise entre 22°25' de longitude Est et 5°53' de latitude Sud (Hôtel de Ville de Kananga, 2009, pp. 2-3). Cette ville est située au centre de la Province du Kasai Occidental dont elle est d'ailleurs le chef-lieu.

En R.D.Congo, le Kasai Occidental comme le Kasai Oriental occupe le prolongement des plateaux de l'Angola : les plateaux de Lunda dont l'altitude varie entre 500 et 700 mètres, comme les autres villes du tiers-monde, le Kasai Occidental est un « espace géographique caractérisé par les vicissitudes d'une paupérisation prononcée, ainsi que d'une santé précaire de la population » (CLAVAL, P., 1984, p. 352).

Kananga, métropole du Kasai Occidental en République Démocratique du Congo souffre aussi d'une pléiade de problèmes liés à la dynamique de sa population, de l'insuffisance ou manque d'équipements, à la mauvaise gestion de l'espace, à la léthargie de l'appareil administratif, à l'ignorance et à la pauvreté, ...

Il s'agit notamment des problèmes de la dégradation de son site, de l'insalubrité publique, de l'insécurité alimentaire, de l'éducation, de la santé, de logement, de l'insuffisance ou manque des équipements socio-collectifs, des infrastructures de base, bref, des problèmes de l'environnement. De tous ces problèmes, c'est celui de l'insalubrité publique qui nous préoccupe dans ce travail. « Ce problème frappe de plain-pied les pays sous-équipés ; notre pays ne fait pas exception, car la gestion de mesure d'hygiène reste encore insuffisante, la ville de Kananga laisse à désirer dans son aspect environnement bel jadis est aujourd'hui une poubelle ». (IPANGA TSHILENDA, 2000, p. 6).

Eu égard à ce qui précède, quels sont les facteurs de l'insalubrité publique dans la ville de Kananga ? Quelles sont ses manifestations ? Quelles en sont les conséquences sur le plan sanitaire et environnemental ? Quels sont les remèdes à envisager ?

Les réponses à ces questions et à bien d'autres constituent le fil d'idée au bon développement de cet article. Pour y parvenir, nous avons suivi la démarche méthodologique ci-après :

- 1) L'analyse documentaire et recherche opérationnelle (internet), qui nous ont permis de consulter les rapports entre les ouvrages en relation avec notre investigation ;
- 2) L'observation participative, nous a permis de nous rendre compte des réalités du terrain ;

- 3) L'enquête sur terrain du 3 mars au 4 septembre 2009, secondée par 89 étudiants de 2^e graduat dans le cadre pratique du cours de Géographie Humaine et Economique à l'I.S.D.R.-Tshibashi, année académique 2008-2009.

Nous avons sillonné la ville de Kananga pour nous rendre compte de l'état de l'insalubrité en rapport avec l'échantillon aléatoire de 130 équipements socio-collectifs répartis comme suit à travers la ville :

- 9 marchés urbains types ;
- 5 hôpitaux de référence ;
- 7 édifices publics (sièges administratifs) ;
- 31 parcelles résidentielles ;
- 14 avenues principales ;
- 39 bâtiments de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Universitaire ;
- 10 Églises (Edifice consacré à une divinité) et ;
- 15 espaces verts.

À l'issue de nos enquêtes, nous avons réparti les résultats de nos investigations en quatre volets, à savoir :

- Les manifestations de l'insalubrité publique à Kananga ;
- Les causes et les conséquences de l'insalubrité à Kananga ;
- Les stratégies de lutte contre l'insalubrité ;
- Les recommandations et la conclusion.

1. LES MANIFESTATIONS DE L'INSALUBRITÉ PUBLIQUE DANS LA VILLE DE KANANGA

L'actuel site de la ville de Kananga s'est dégradé davantage par la négligence de la salubrité publique et de l'environnement sanitaire défectueux des parcelles. Cette situation s'inscrit dans le cadre de problème socio-économique et sanitaire que connaît cette ville du tiers-monde.

L'insalubrité qui règne dans la ville de Kananga doit être reconnue en réparant au départ les points focaux qui la régénèrent. Lesquels foyers régénérateurs continuent à annihiler les efforts de la population qui, pour la plupart, sont favorables à la salubrité de notre ville. Parmi les services qui se sont assignés des objectifs visant la salubrité citons entre autres : le service de l'hygiène publique, celui de l'environnement et de la conservation de la nature, le service de l'urbanisme et de l'habitat, le service de la voirie urbaine sans oublier l'I.S.D.R.-Tshibashi.

À cet effet, nous présentons ci-dessous une brève analyse de quelques points focaux, preuve d'insalubrité publique dans la ville de Kananga :

- Les tas d'immondices presque partout ;
- Les terrains vagues envahis par des hautes herbes et de l'eau (les espaces verts et les vallées humides) ;
- L'insalubrité parcellaire ;
- Les édifices publics (les sièges administratifs, les hôpitaux, les établissements d'enseignement primaire, secondaire et universitaire, les Églises et les marchés urbains) ;
- Les égouts et les caniveaux d'évacuation des eaux de ruissellement.

1.1. Les égouts et caniveaux d'évacuation des eaux de ruissellement

La ville de Kananga est dotée d'un système d'évacuation souterrain et à ciel ouvert. Le système de drainage est doté de 26.400 m de caniveaux jouant le rôle de collecteurs et raccordés à 28.925 m d'égouts reliés aux buses. (BASUABAMBA KALALA, 1998, p. 30). Actuellement il est défectueux ou même bouché aux certains endroits, ce qui permet aux eaux de ruissellement de couler en filets épars.

Par ailleurs, retenons que plus de 90 % d'eaux consommées sous toutes les formes deviennent usées et constituent des eaux vannes : des eaux excrémentielles, des eaux de bain ou de cuisine. Toutes ces eaux devraient être éliminées, soit de manière collective par des égouts pourvus d'un dispositif individuel et des caniveaux, soit par des dispositifs individuels d'élimination tels que les fosses septiques équipées de puits perdus.

Le tableau n° 1 nous présente l'état général des ouvrages à ciel ouvert d'évacuation des eaux usées dans la ville de Kananga.

Tableau n° 1 : État général des ouvrages à ciel ouvert d'évacuation des eaux de pluie et usées dans la ville de Kananga

Commune	Caniveaux collecteurs		Caniveaux	
	Bon état	Mauvais état	Bon état	Mauvais état
Kananga	1	4	2	11
Katoka	-	3	-	8
Ndesha	-	2	-	6
Lukonga	-	-	1	3
Nganza	-	-	-	2
Total	1	9	3	30

Page 37

Source : Voirie Urbaine et enquête personnelle du 3 mars 2009 au 2 avril 2009.

Contrairement à la période coloniale où le phénomène de ravinement dans la ville de Kananga avait été évité grâce à la mise en place et à l'entretien permanent des caniveaux collecteurs. Nous constatons aujourd'hui que 9 canaux collecteurs sur 10, soit 90 % et 30 caniveaux sur 33, soit 91 %, sont remplis de sables et des ordures.

Par ailleurs, il ressort du tableau n° 1 que la Commune de Lukonga et celle de Nganza sont dépourvues des canaux collecteurs (soit 0 %) ; néanmoins, elles disposent respectivement de 2 caniveaux, soit 6,1 %. D'une manière générale la fréquence d'ouvrages d'évacuation des eaux est très faible dans la ville de Kananga.

Cette situation reflète l'état général de l'environnement dans la ville de Kananga, où la plupart des Quartiers et des Communes récemment créés manquent le système de canalisation des eaux de pluie et usées. Il s'agit par exemple des Quartiers :

- Salongo Muimba, Nganza Nord et N'Sele, dans la Commune de Nganza ;
- Kamayi et Tshinsambi dans la Commune de Kananga ;
- Mpokolo et Tukombe dans la Commune de Katoka ;
- Lubuwa, Kamupongo et Tshibandabanda dans la Commune de Ndesha ;

- Dikongayi, Mabondo, Itabayi, Lumumba, Mulunda et Tshibashi dans la Commune de Lukonga. Nous assistons à un ruissellement spectaculaire. Ce dernier est aujourd'hui à la base de plusieurs rigoles et ravins de part et d'autre de chaque concavité.

Les ravins sont par ailleurs devenus des poubelles humides où pullulent les mouches et les moustiques à l'abri de leurs proies.

1.1. État des principales artères

L'état des principales artères fait partie de critères importants d'appréciation du degré de l'urbanisation d'une ville. C'est pour cette raison essentielle que nous allons tenter de décrire l'état actuel des avenues principales dans la ville de Kananga. En effet, le tableau n° 2 nous renseigne sur l'état des principales artères couvertes du goudron à Kananga.

Tableau n° 2 : Inventaire des principales artères dans la ville de Kananga

Commune	Nombre d'artères principales	En bon état	Détériorées
Kananga	05	0	05
Katoka	01	0	01
Ndesha	02	0	02
Lukonga	01	0	01
Nganza	01	0	01
Total	10	0	10

Source : Enquête sur terrain en 2009.

L'analyse de ces données appelle une base de réflexion suivante : La ville de Kananga compte 10 artères principales jadis asphaltées qui, sont toutes détériorées. Elles sont parsemées des nids de poule où stagnent des eaux de pluie rendant ainsi certains tronçons impraticables à la circulation.

Dans ce sens, les réseaux routiers sont devenus des couloirs de versement des eaux de pluie sur presque tous leurs parcours. Ces eaux boueuses et stagnantes créent une situation d'insalubrité notoire non seulement sur les voies (les avenues), mais également dans les parcelles avoisinantes où l'humidité si prolongée attire les mouches et les moustiques. Ces eaux hébergent assez longtemps ces « parasites » au détriment de la santé des familles situées dans le parage.

1.2. Insalubrité dans les parcelles occupées

L'insuffisance d'hygiène parcellaire est un autre aspect qui porte pas mal de nuisance à la santé de la population de la ville de Kananga. Lors de nos enquêtes, nous avons constaté avec amertume que sur trente et une parcelles visitées, 28, soit 90,3 % vivent dans une insalubrité indescriptible. Il s'agit des parcelles où soit les latrines et les puits à ordures font défaut ou soit existent, mais, ils dégagent des odeurs nauséabondes envahissant les environs, car mal construit et pour la plupart sans couvercle. Ces parcelles sont des foyers des mouches, des cancrelats et des souris, animaux propagateurs des germes des maladies diverses.

Après la ronde effectuée, l'insalubrité n'épargne pas les édifices publics dans la ville de Kananga.

1.3. Édifices publics

Les sites publics tels que les établissements d'Enseignement Primaire, Secondaire et Universitaire, les marchés, les sièges administratifs, les hôpitaux, les Églises ne disposent pas des lieux d'aisance, ou ils en sont, mais ces derniers sont soit mal entretenus, soit bouchés par le manque ou de l'insuffisance d'eau. « Certaines expériences d'assainissement de l'environnement ont été tentées par la construction et l'implantation des 3 WC publics sur l'espace vert du rond-point Kas-Kas à la place Mande Tshiombe, paradoxalement, localement bon nombre de gens continuent à aller déposer les matières fécales sur des endroits publics tels que les espaces verts, le long des murs, aux pieds des arbres, le long des voies ferrées. Ils préfèrent aller toujours en brousse et polluent ainsi l'environnement. » (LUWABA, M., 2006, p. 1). Leurs conséquences sont multiples sur la santé de la population.

La ville de Kananga était dotée de trois WC publics construits par la Mairie. Ces lieux d'aisance ont été démolis par les inciviques en 2008. Généralement, le taux de fréquentation des trois WC publics était très faible, les gens se déchargent dans la nature ou ailleurs pour des raisons financières et d'ordre culturel. La manifestation d'insalubrité publique est palpable à l'état hygiénique des équipements socio-collectifs repris dans le tableau synoptique ci-dessous.

Tableau n° 3 : État d'hygiène de quelques équipements socio-collectifs de la ville de Kananga

N°	Équipements socio-collectifs visités	Latrines bouchées	Latrines fermées	Absence latrine	Latrine en bon état	Effectif équipements Tirés
1	Marchés urbains types	1	6	2	0	9
2	Instituts Supérieurs et Universitaires	3	3	2	2	10
3	Ecoles secondaires	2	3	7	1	13
4	Ecoles primaires et maternelles	4	4	8	0	16
5	Églises	0	0	10	0	10
6	Hôpitaux de référence	0	0	0	5	5
7	Sièges administratifs (édifices publics)	1	4	0	2	7
8	Espaces verts + avenues principales	0	10	19	0	29
9	Parcelles résidentielles	0	0	7	24	31
	TOTAL	11	30	55	34	130
	%	8,5	23	42,3	26,2	100 %

Source : Enquête personnelle sur terrain, du 3 mars au 4 septembre 2009, secondée par 89 étudiants de 2e graduat dans le cadre de pratique du cours de Géographie Humaine et Economique à l'ISDR-Tshibashi, année académique 2008-2009.

Les données du tableau synoptique ci-(haut reflètent que sur 130 équipements socio-collectifs visités, nous avons constaté ce qui suit :

- 42,3 % représentent l'absence des latrines. Car bon nombre de gens trouvent le plaisir de se dégager aux pieds des arbres, le long des murs et de voies ferrées ;
- 26,2 % expliquent le taux des latrines en assez bon état qui, pour la plupart sont fréquentés uniquement par les résidents des parcelles et les responsables des

équipements socio-collectifs. Il est à noter qu'il s'agit des latrines qui font défaut ou existent, mais, dégagent des odeurs nauséabondes. Il faut signaler que la plupart de ces latrines dégagent de mauvaises odeurs ;

- 23 % marquent la fréquence de latrines fermées à cause de l'insuffisance ou le manque d'eau sur la ville de Kananga ;
- 8,5 % représentent les latrines bouchées à cause de mauvais usage d'une part et du manque d'entretien d'autre part.

Dans l'ensemble, 100 % des toilettes sont dépourvues des produits désinfectants. Elles catégorisent les points focaux de pullulation des mouches, des moustiques, des cancrelats, des souris et des odeurs nauséabondes. Cette situation est similaire aux espaces verts et aux vallées humides dans la ville de Kananga.

1.4. Les espaces verts et les vallées humides

De toutes les Communes, seule la Commune de Kananga a des espaces verts prévus dans le plan directeur de la ville. Mais les squatings ou les quartiers périphériques ou encore érigés après les années 1960 n'en ont pas, car l'occupation dans ces quartiers a été anarchique.

Nous avons enquêté 15 espaces verts qui ne sont plus aménagés comme du temps colonial et dont certains sont devenus aujourd'hui les lieux d'aisance. Les espaces verts à travers le centre-ville se répartissent de la manière suivante :

- Du Rond Point Kas-Kas à la place Mande Tshiombe (2 espaces verts) ;
- Du Rond Point d'Immokasaï à la résidence officielle du Gouverneur de Province, on dénombre 8 espaces verts, plantés ;
- Du Rond Point Immokasaï jusqu'au Rond Point Kas-Kas, on compte 4 espaces verts ;
- Du Rond Point Place de l'Indépendance jusqu'au croisement de l'avenue Kasavubu.
- En principe, « l'agglomération urbaine de Kananga devrait renfermer plus d'espaces verts que ceux qui existent aujourd'hui et qui, malheureusement ne sont même pas entretenus. (MADIKANI, M., 1994, p. 17).

« Ces jardins qui, jadis, faisaient la beauté de la ville, sont envahis des marchés pirates. D'où la ville perd sa beauté et, elle est alors exposée à toutes les formes d'insalubrité et de pression démographique... » (MAKENGA, M., 2007, pp. 29-30). Chose grave les autres sont occupés par les habitations.

Les vallées, quant à elles sont occupées dans le bas fond par une végétation exubérante qui héberge des agents causaux de diverses maladies, les vecteurs ainsi que les hôtes intermédiaires nuisibles à la santé humaine. Face à ce problème, la politique de la pisciculture familiale, loin d'apporter remède par le débroussaage et l'aménagement des marais, a renforcé l'offensive pathologique : les étangs piscicoles dysfonctionnels sont devenus le champ d'hébergement de multiplication des moustiques. Il est loisible de faire ce constat quoique amer avant d'envisager des conséquences et causes de l'insalubrité sur la population de Kananga.

2. LES CAUSES ET CONSÉQUENCES DE L'INSALUBRITÉ PUBLIQUE DANS LA VILLE DE KANANGA

Les obstacles rencontrés sont divers en raison de la complexité et de l'étroitesse de service rendu par les agents de salubrité (R. BANGU, P., 2008, p. 2). En fait, les causes de l'insalubrité

publique sont certes nombreuses ; mais nous nous limiterons à énumérer celles qui nous paraissent les plus frappantes et nous tenterons de dégager les conséquences qui en découlent.

2.1. Les causes de l'insalubrité publique

Nous classons les causes en quatre catégories : les causes physiques, anthropiques, économiques et démographiques.

2.1.1. Cause liée aux conditions pédologiques et climatiques

Les conditions pédologiques, climatiques et la civilisation déterminent la disparité des conditions de santé dans la ville. La chaleur et l'état écologique naturel ont une bonne part de responsabilité dans cet état, et créent des pathologies particulières (Encyclopedi Thema Larousse, 1994, p. 216).

Examinons en passant, les conditions physiques pour voir dans quelle mesure, elles ont des atouts généraux à la prolifération des moustiques.

À propos du sol, on peut noter que la formation pédologique de la ville de Kananga se caractérise par un sol sablo-argileux. Pour un tel sol, lorsque la fraction argileuse domine l'infiltration sera faible étant donné son degré de perméabilité très réduit et même nul. Le déclenchement d'une pluie suffit pour créer des eaux stagnantes, gîtes favorables des moustiques par excellence. En effet, la ville de Kananga jouit du climat tropical humide, à précipitations abondantes de l'ordre de 1.600 mm par an en complicité avec l'état du sol qui favorise la présence de flaques d'eau. La moyenne thermique annuelle de la ville est de l'ordre de 23 ° C avec l'amplitude thermique faible (inférieure à 3 ° C), offrent aux moustiques les meilleures conditions de vie, ce que les écologistes qualifieraient de « Préférendum thermiques ».

2.1.2. La malpropreté ou négligence de la population

Nous nous écrierons à ce point que les hautes herbes constituent un milieu refuge, de vie des moustiques. Cette culture des moustiques est pratiquée dans des parcelles clôturées par des fleurs de plus d'un mètre et demi, dans toutes les vallées et les espaces verts.

Certes, la population est le responsable numéro un, elle doit s'organiser à dessécher le milieu humide (vallée). En plus, elle doit contrôler aussi les eaux domestiques, car les fûts et cuves sont souvent non couverts. La population élève les moustiques sans le savoir. D'autres causes reposent sur le manque de poubelles publiques et les puits à ordures.

2.1.3. Le manque de fosses à ordures ou de poubelles

Nous remarquons l'absence quasi totale de fosses à ordures (ou de poubelles publiques) à travers la ville de Kananga et surtout dans les marchés urbains. Ceci contribue à la mauvaise gestion des déchets, c'est-à-dire que les marchands jettent les déchets à n'importe quel endroit, ignorant ainsi les conséquences néfastes que ces déchets peuvent causer lorsqu'ils sont fermentés. (KASONGA TSHIONYI, 1994, pp. 13-17).

Il importe que les ordures ménagères, avant d'être évacuées, soient conservées de façon hygiénique. On doit donc utiliser des récipients bien fermés, en matière imperméable et résistant à la corrosion, assez solides et susceptibles d'être remplis, vidés et nettoyés facilement.

Les capacités de ces récipients dépendent de la fréquence de la collecte, du nombre d'individus qu'ils desservent. Les poubelles familiales devraient contenir en moyenne 40 litres (soit un bidon de 36 cm de diamètre sur 40 cm de hauteur) et celles des établissements publics, immeubles à appartements, restaurants, etc. ne devraient pas dépasser 20 litres.

2.1.4. La prolifération des activités économiques informelles

La crise économique actuelle a conduit au chômage et à la prolifération des activités économiques informelles (les petits commerces familiaux, la cordonnerie, les cireurs des souliers, la menuiserie, etc.). Ces activités non structurées peuvent dans une certaine mesure contribuer au redressement de l'économie provinciale, mais échappant au contrôle des autorités locales ; elles rendent également la ville de Kananga insalubre.

Comme preuve tangible, nous avons encore constaté sur le centre-ville de Kananga est que « le phénomène eau pure » est bon en soi et important, car, il influence positivement les revenus des ménages qui le pratiquent. Par contre, la politique de vente par utilisation des vendeurs ambulants n'est pas du tout bonne en ce sens que, ces vendeurs qui transportent par tout au moins une cinquantaine des sachets d'eau pure sur la tête en circulant toute la ville sous le soleil constituent aussi une source d'insalubrité sur la ville avec les sachets jetés partout après l'utilisation de l'eau pure. (BANGUMBA, M., 2007, p. 36).

2.1.5. Non-évacuation des ordures

L'accumulation des déchets divers entraîne des graves dangers pour l'homme : transport des microbes, d'œufs des parasites, multiplication des rats (Ir KALONI, S., 1993, p. 12). Le constat général relevé en cette matière est décevant pour l'ensemble de la ville. L'organisation de la collecte et de l'évacuation des ordures dans la ville de Kananga est embryonnaire ou expérimentale. Car le traitement et l'élimination des déchets solides, liquides et des excréments humains ne sont pas effectués par les services concernés d'un côté et par la population de l'autre.

Une autre variable avec laquelle il faut compter est la densité des déchets. La quantité de déchets produite pourrait être estimée entre 200 g et 3 kg par personne et par jour, la moyenne se situant aux environs de 900 g ; ce qui correspond à un volume approximatif de 2 à 3 litres. (MUBA KABANZA, L., 1997, p. 29).

Ainsi donc, les égouts ont été utilisés comme des puits à ordures de même que les espaces verts et les ravins servent des lieux d'aisance.

2.1.6. La démographie galopante

La croissance démographique figurante à Kananga est due aux effets conjugués de l'exode rural et du fort taux d'accroissement naturel. Il reste néanmoins vrai que l'émigration des populations de la campagne vers la ville se fait de manière incontrôlée. Ces populations s'amènent en ville avec l'espoir d'exercer un métier lucratif. C'est ainsi qu'elles se lancent à effectuer des activités informelles.

Signalons aussi l'arrivée massive des Kasaiens refoulés du Katanga et d'Angola qui, pour la plupart souhaitent rester en ville. Cependant, vu qu'à Kananga l'offre d'emplois est inférieure à la demande, ces nouveaux venus salissent la ville par des petits travaux (vente d'eau dans les sachets, des beignets, arachides, bananes, ...) pour lutter contre la faim.

Il est évident que la poussée démographique ait provoqué la carence de logement, il y a un écart considérable. Cela suscite la prolifération des bidonvilles dans lesquelles les conditions d'hygiène sont malsaines. Cette pénurie de logements est à la base de la spéculation immobilière et la surenchère, par la pratique des loyers prohibitifs et fantaisistes provoquant des tensions entre bailleurs et locataires.

2.1.7. Le manque d'encadrement et d'information

Le manque d'information et d'encadrement de la population peut être l'une des causes de l'insalubrité publique dans la ville de Kananga. Pour remédier à cette situation, il faut préconiser l'éducation sanitaire qui a pour but d'aider la population à acquérir la santé par son propre comportement et son effort. (O.M.S., 1967, p. 8). Cet aspect éducationnel pour la promotion de la santé est négligé à Kananga, non seulement par les services auxquels la charge revient, mais aussi par les autorités administratives locales, ignorant par là l'importance qu'a l'éducation dans la prévention des maladies :

- Elle est plus rationnelle et plus fondamentale que la médecine curative ;
- Son action, bien que lente, en sera d'autant plus large et durable ;
- Elle cherche à créer des nouveaux besoins de santé afin que chacun arrive à penser que consacrer un peu d'argent à prévenir les maladies est une source d'économie de santé ;
- Elle est en réalité une animation en vue de l'amélioration de la santé, intégrée dans une éducation de base et portée par les structures existantes (hôpitaux, centres de santé, écoles primaires, secondaires, instituts supérieurs et universitaires...) (op. cit. KASONGA TSHIONY, 1994, pp. 13-17).

2.1.8. La prolifération des étangs piscicoles

Les vallées de la ville de Kananga sont presque toutes occupées par les étangs piscicoles par ailleurs mal entretenus. Ces étangs, vrais foyers d'anophèles, sont l'une des causes de l'expansion du paludisme à Kananga. Ils constituent ainsi une source d'insalubrité dans la ville.

2.2. Les conséquences de l'insalubrité publique dans la ville de Kananga

2.2.1. Ternissure de l'aspect esthétique de la ville

Une ville possède un paysage urbain qui diffère de celui de la campagne environnante. Elle nécessite la propreté des constructions, des avenues et des espaces verts. Une ville sale perd sa beauté. L'aspect défectueux qu'a la ville de Kananga à l'époque actuelle tend à la « ruraliser au lieu de l'urbaniser davantage ».

2.2.2. Pollution des sites de captage d'eau destinée à la boisson à travers la ville.

Cette pollution est due principalement aux baignades, à l'occupation anarchique des bassins versants, aux pesticides utilisés dans les cultures maraîchères, aux hydrocarbures des garages, aux érosions et aux pâturages.

De tout ce que nous avons cité, les sources d'eaux sont aussi les cités très importantes d'insalubrité dans la ville. Elle est source des maladies dites hydriques, comme : fièvre typhoïde, diarrhée amibienne... Ceci a des conséquences qui font un cercle vicieux entre les dépôts des matières fécales emportées par les eaux des pluies et la prise d'eau non stérilisée. Alors, cette pollution fait augmenter le coût du traitement de l'eau dont la charge polluante doit être totalement éliminée.

2.2.3. Nuisance sonore ou acoustique (les bruits).

En principe, un bruit engendré par tout objet émettant de sons dont l'intensité est supérieure à 75 décibels est intolérable. Ainsi, les belles mélodies cessent d'être une musique lorsqu'elles sont exécutées à tue-tête, dépassant le niveau maximum acceptable qui se situe à environ les décibels. (Rapport de la commission de l'environnement et conservation de la nature, in conférence nationale souveraine, Kin, 1992, p. 26) cité par KASONGA TSHIONYI, 1994, pp. 18-19).

En général, la pollution sonore ne préoccupe personne bien que portant atteinte au bien-être de la majorité des citadins et des travailleurs. La réglementation en vigueur interdit les tapages nocturnes, mais n'entrevoit pas les autres types de bruits, tels que les tapages diurnes, les véhicules sans silencieux, l'insonorisation des salles des spectacles, le rapport des bruits vis-à-vis des incommodités, des nuisances ou des maladies professionnelles, car les effets du bruit sur l'organisme humain sont nombreux.

2.2.4. Aggravation du phénomène érosif

La forte poussée démographique que connaît notre ville pousse ses habitants à déprimer la couverture végétale (soit pour obtenir du charbon de bois, soit pour l'agriculture) et à construire des maisons de façon anarchique même sur de très fortes pentes. Il s'ensuit, pendant la période des pluies, un ravinement important que la population urbaine ne peut facilement maîtriser.

Pour lutter contre ce phénomène, les habitants de la ville y jettent des éléments abrasifs, des outils d'érosion, donc, qui, au lieu de stabiliser le ravin, ne font que le progresser davantage. De plus, on y jette les déchets de tout genre qui sont finalement canalisés vers les fonds des vallées et qui polluent, à coup sûr, nos sources d'eau potable. Cela conduit également au rétrécissement de l'espace habitable, à l'appauvrissement et à la pollution des sols agricoles et à l'intensification des maladies transmissibles.

Enfin, toutes ces nuisances que nous venons d'énumérer sont à la base des différentes maladies nuisibles à la santé de la population de cette ville, car l'homme est sujet à plusieurs maladies non seulement lorsque son environnement est malsain ou insalubre. À ce propos, les évêques pour leur part affirment qu'en Afrique, nous sommes de plus en plus préoccupés par des problèmes sociaux ; la première question avant la famille et la sécurité de l'emploi c'est la santé (XXVIème Assemblée plénière de l'épiscopat du Zaïre, 1988, pp. 7-15).

Les statistiques sanitaires démontrent que plus de 70 % de cas des maladies au Zaïre sont dus aux mauvaises conditions de notre environnement (Rapport de la Commission de l'environnement, op. cit., p. 15).

Nous constatons que la non-observance des mesures d'assainissement à Kananga expose la population aux maladies d'origines vectorielles, hydriques et autres maladies professionnelles à savoir :

- Bilharziose ;
- Fièvre jaune, malaria dont les moustiques sont essentiellement les vecteurs ; on fait, deux Congolais sur trois hébergent dans leur sang des schizontes du paludisme ;
- Onchocercose qui entraîne la cécité (perte de vue) et dont le vecteur est similium ou maringouins ;
- Perte bubonique et pian à l'état endémique dans le pays où les puces des rats et les tiques en sont vecteurs. Les rats eux-mêmes sont des destructeurs des réserves alimentaires et partant de l'économie ; diarrhées, verminoses, dysenteries amibiennes et bacillaires, fièvre typhoïde, tétanos, toxi-infection alimentaire, maladie de la peau et autres affections respiratoires ;
- Surdité et maladies neuropsychiatriques en général ;
- État permanent de morbidité, de crises aiguës chez les enfants drépanocytaires homozygotes, appelés communément anémiques SS, sujets très vulnérables à la moindre attaque de la malaria. (Emmanuel KASONGA TSHIONYI, ibidem, 1994, pp. 20-21).

Ces indices ne peuvent régresser à Kananga tant que l'insalubrité constitue des sites privilégiés pour les parasites adultes ou larvaires comme ROTSANT DE HERTAING explique : « Les maladies liées aux nouvelles conditions d'hygiène, la malpropreté, la défection au hasard, les habitations insalubres et les cabines inadéquates caractérisent le manque d'hygiène ». (ROTSANT DE HERTAING, Santé meilleure, source de progrès, éd. Kinshasa, 1999, p. 134). Pour remédier à cette situation, certaines solutions sont faciles à trouver : assainissement, l'hygiène, vaccination, prévention sont les objectifs majeurs. Il faut espérer que ces efforts se poursuivront sans s'effondre lorsque l'existence s'allègera.

Outre ce qui vient d'être donné comme remède à l'hygiène carentielle sur le réseau, nous avons trouvé aussi les stratégies à l'insalubrité publique à Kananga.

3. LES NOUVELLES STRATÉGIES DE LUTTE CONTRE L'INSALUBRITÉ À KANANGA.

La lutte contre l'insalubrité publique dans la ville de Kananga engage toutes les forces vives de la ville. Pour aboutir à des résultats positifs, les responsabilités doivent être partagées entre les sous-ensembles susceptibles d'apporter à la question un concours efficace.

L'autorité de la ville demeure évidemment la coordinatrice principale de toutes les activités relatives à la salubrité de la ville ; mais il y a cependant lieu de responsabiliser certains services techniques que la chose intéresse au premier plan. Nous faisons allusion au service de l'hygiène publique, au service de l'environnement et de la conservation de la nature, au service de l'urbanisme et de l'habitat, au service de la voirie urbaine et aux autres services tels que le service de l'agriculture, projet pisciculture, enfin l'I.S.D.R.-Tshibashi.

Tous ces services ci-haut énumérés se sont assigné des objectifs qui, pour la plupart, sont favorables à la salubrité de notre ville s'ils sont effectivement atteints. Si les différents services techniques énumérés ci-haut exerçaient correctement leurs fonctions respectives, le problème de l'insalubrité de la ville de Kananga ne se poserait peut-être pas avec autant d'acuité. Plusieurs aspects négatifs sont constatés et nous les avons bien soulevés dans le cadre de cet article. Comme il n'est point conseillé de se contenter de poser des problèmes, nous

tenterons dans les lignes qui suivent de proposer des stratégies jugées efficaces dans la lutte contre l'insalubrité publique. Nous proposons les solutions ci-dessous.

3.1. La rénovation de la dynamique de l'assainissement parcellaire

Outre les spéculations habituelles de désherbage parcellaire, il convient de mentionner que les conditions hygiéniques sont difficilement maintenues à cause d'autres sales habitudes liées au mode de vie traditionnelle. Les failles se laissent voir dans la tenue des latrines, douches ainsi que l'évacuation d'immondices parcellaires.

3.2. Gestion des latrines

Au lieu d'être en sacs ou en bambous, les latrines doivent être construites soit en terre battue, soit en briques adobes ou cuites.

Une latrine hygiénique acceptable doit avoir le couvercle qui empêche l'évacuation de gaz nauséabonde qui pollue l'air environnant. La désinfection du lieu d'aisance est exigée et de fait en utilisant le produit désinfectant facilement retrouvable dans ce milieu. Il s'agit des inflorescences de palmiers, lesquelles doivent être brûlées dans le cabinet en y répandant aussi la cendre.

Le recours aux vieilles piles broyées et répandues en poudre dans la fosse septique est une possibilité non négligeable. Ces deux procédés non coûteux permettent de créer des conditions d'hygiène des latrines et de les maintenir longtemps en état de propreté. Par ailleurs, pour la douche qui fait stagner les eaux usées de bain, il faut trouver un autre procédé remédiant tel que nous l'envisageons ci-dessous.

3.3. Les puits des eaux perdues

Ces puits de faible profondeur de plus ou moins 1 m et 50 cm de côté doit être creusé à côté de la douche en communication avec la canalisation des eaux usées de bain. Il est un déversoir des eaux usées au lieu de les laisser stagner comme à l'accoutumée. De telles expériences existent déjà, mais un élément leur manque qui est aussi primordial. Il est question de remplir la fosse avec des blocs et des cailloux. Par ailleurs, les cailloux empêchent le contact des mouches et des moustiques avec les eaux usées situées au fond. De cette façon, on se protège contre l'insalubrité et contre le pullulement des insectes qui propagent germes et maladies.

3.4. L'évacuation des immondices selon le modèle de compostière

Les puits à ordures sont rares dans les parcelles et s'ils sont là, ils laissent voir les immondices. Et ici viennent pulluler les mouches, larves et moustiques... surtout à la période humide de la saison pluvieuse. Face à cette négligence, le procédé efficace consiste tout simplement à couvrir les immondices d'une couche épaisse de terre dans le puits même. Le procédé est répétitif puisqu'à chaque fois qu'une masse importante d'immondices est versée dans le puits, il faut refaire l'opération. Pareil procédé coupe les odeurs et empêche le pullulement des micro-organismes pathologiques.

À côté de ce procédé, il y a lieu aussi de faire allusion à une autre possibilité stratégique qui est l'empilement des tas d'immondices, celles-ci doivent être couvertes d'un léger revêtement d'une couverture de terre, ainsi de suite.

L'on sait que les couches d'immondices entremêlées aux couvertures de terre en cascade stimulent la fermentation, laquelle nous donnera un engrais organique de qualité devant être utile pour des spéculations potagères. Ce qui augmente la production familiale et le revenu domestique. Ainsi, au lieu de constituer un danger pour la santé familiale, ces immondices sont mises en valeur et la parcelle est de ce fait rendue propre.

L'instauration de l'hygiène parcellaire, selon les procédés précédents, entrevus s'obtient grâce à un autre paramètre d'intérêt capital. Il s'agit de l'éducation sanitaire sur terrain : les éducateurs passent rue par rue, regroupent familles et ménages et donnant des instructions sanitaires en corrélation avec autres domaines de la vie, en l'occurrence la dimension agricole où les causes d'insalubrité sont mises en valeur.

En dernière analyse, le dernier facteur stimulant rappelle à l'État congolais qu'il soit mis en place une politique globale pour résoudre à la fois le problème que présente le logement destiné au grand nombre et celui de réhabilitation, d'assainissement et d'intégration des quartiers existants, anciens et nouveaux.

Que l'État pense aussi à la construction des latrines publiques aux marchés, dans les écoles, églises et le long des artères principales.

RECOMMANDATIONS

Qu'il soit inscrit dans les priorités :

- Les services de salubrité et de l'environnement en collaboration constituent des équipes mixtes santé – environnement en vue de mener une lutte intégrée contre les vecteurs (mouches, moustiques...) en matière d'éducation pour la santé. Ainsi, l'affectation des spécialistes de la salubrité du milieu à l'environnement (Médecins hygiénistes, Ingénieurs et Techniciens sanitaires, environnement, etc.), permettra de rectifier les convergences injustifiées tout en engendrant l'efficacité de ces équipes.

Nous souhaitons que :

- Les services d'hygiène et de prophylaxie sanitaires soient réhabilités dans leur rôle ;
- La législation en matière de prévention, d'hygiène et prophylaxie sanitaire soit appliquée rigoureusement ;
- Qu'il soit inscrit dans les propriétés de l'action sanitaire, l'assainissement du milieu et la lutte contre les maladies dont l'incidence et la prévalence sont à des niveaux inquiétants ;
- Les programmes d'éducation mésologique sur la gestion de l'environnement et la conservation de la nature sont insérés dans les programmes d'enseignement primaire, secondaire, supérieur et universitaire ;
- Les lotissements non viables conformément au plan d'urbanisme et des lotissements faits en violation de la loi sur les domaines publics et privés de l'État sans désaffectation régulière sont interdits.

CONCLUSION

La ville de Kananga se trouve dans un état d'insalubrité publique qui a conduit son aspect critique, mais aussi à la recrudescence des cas et des décès dus aux affections gastro-

intestinales et à la malaria. Cette situation entrave le développement harmonieux de la ville et présente un danger d'éclosion imminente d'épidémies dans notre milieu.

Le souci de contribuer au bien-être de cette population urbaine tout entière nous a conduit lors de cette étude, à déceler d'abord les manifestations de l'insalubrité publique à Kananga, d'en analyser les causes et les conséquences ainsi qu'à proposer, dans la mesure du possible, les nouvelles stratégies qui nous permettent de lutter contre ce fléau.

Quelle que soit la diversité des causes conduisant à la dégradation de notre environnement, il y a lieu de responsabiliser au premier plan l'autorité urbaine qui, en collaboration étroite avec les intervenants locaux ou les services techniques tels que l'hygiène publique, l'environnement, la voirie urbaine, l'urbanisme et habitat, peut arriver à redresser cette situation en brisant évidemment certaines contraintes.

En outre, c'est la population urbaine elle-même qui salit la ville ; elle doit être associée dans toutes les démarches qui consistent à rendre notre environnement salubre.

D'où l'importance des actions communautaires dans les opérations d'assainissement du milieu, étant donné le manque de moyens financiers sûrs permettant à l'autorité urbaine d'endosser toute la responsabilité.

BIBLIOGRAPHIE

1. BANGUMBA MUSEMBE, L'impact du phénomène eau pure sur le développement socio-économique de la ville de Kananga, TFE, ISDR-T., 2007.
2. BASUBAMBA KALALA, Méfait de l'urbanisation dans la ville de Kananga, TFE, ISDR-T., 1998.
3. CLAVAL, P., Géographie humaine et économique contemporaine, P.U.F., Paris, 1984.
4. ENCYCLOPEDI THEMA LAROUSSE, Sciences de la vie, Larousse, Paris, 1994.
5. Hôtel de Ville de Kananga, Rapport annuel de 2009, pp. 2-3.
6. IPANGA TSHILENDA, L'insalubrité publique et son impact sur le développement socio-économique dans la ville de Kananga. (Cas du Quartier Malandji), TFE, USDR-Tshibashi, 2000.
7. Ir KALONJI SENG, Consultant UNICEF, Module de l'éducation sur l'hygiène, l'assainissement et environnement, Kananga, avril 1993.
8. KASONGA TSHIONYI, Sur l'insalubrité publique dans la ville de Kananga, TFE, ISDR-Tshibashi, octobre 1994.
9. LUWABA MAPUARA, La problématique de l'utilisation des WC publics de Kananga, TFE, ISDR-Tshibashi, 2006.
10. MADIKANI MULAMBA, L'environnement sanitaire de la ville de Kananga, TFE, ISP/KANANGA, 1994.
11. MAKENGA MVITA, La gestion de l'environnement périurbain pour un développement durable à Kananga, Mémoire, ISDR-Tshibashi, 2007.
12. MUBA KABANZA, L., L'hygiène publique et lutte contre les vecteurs, Séminaire de formation sur les technique sanitaires et du contrôle de la qualité de l'eau de boisson, Kananga, du 24 au 29 mars 1997.
13. OMS, Manuel d'éducation sanitaire pour la santé, Genève, 1967.
14. Rapport de la Commission de l'Environnement et conservation de la nature, in Conférence Nationale Souveraine, Kin., 1982, p. 26.
15. ROTSANT DE HERTANG, Santé meilleure, source de progrès, Kinshasa, 1999.
16. RUFFIN BANGU PUATY, Comment Kinshasa est passé de « la belle » à la « poubelle » ? in Sélection de Franck KITRENGE, 2008, site web : c:/documents and settings/sergio*MM(Bureau/Kinshasa ville poubelle, htm. P.2).
17. SAMBA KAMUANYA, L'homme et son environnement, TFE, ISP-Kananga, 1983.
18. XXVIème Assemblée Plénière de l'épiscopat du Zaïre, le chrétien et le développement de la nation, Secrétariat Général de la C.I.Z., Kinshasa, 1988.

Influence de la prononciation sur le rendement en orthographe en français chez l'élève de la 6^e primaire dans quelques écoles de Luiza en 2011

Luamba Mukini
Assistant, ISP-Kananga

INTRODUCTION

Le français est à la fois une langue étrangère et langue d'enseignement, langue de grande expression et de culture en République Démocratique du Congo. En d'autres termes, il véhicule l'enseignement et assure l'administration officielle. Il joue de ce fait un rôle capital dans notre pays.

Par ailleurs, dans l'enseignement d'une langue, amener l'apprenant à parler correctement, à lire et à écrire restent les objectifs que l'on poursuit sans relâche. Ce que confirment W. GRAY (1956 : 26), L. LEGRAND (1966 : 6), E. LEBLANC (1976 : 16) et B. TORESSE (1976 : 17).

En outre, on sait que toute langue naturelle est avant tout oral. L'oral précède donc l'écrit. Nous pouvons affirmer avec B. TORESSE (1976 : 47) que privilégier l'expression orale, c'est donc préparer l'enfant à la maîtrise plus aisée de la lecture et de l'écriture. Ainsi, avant de faire rédiger un exercice écrit, il est souvent souhaitable de le faire effectuer sur le mode oral.

Un tel ordre a un impact du premier mode sur le second, de telle façon qu'on ne puisse se tromper en disant que la manière dont l'oral est maîtrisé influence la maîtrise de l'écrit.

L'expérience accumulée dans le domaine de l'enseignement pendant des années passées à Luiza Cité, a indiqué que la plupart des mots de la langue française sont mal prononcés, déformés par les habitudes léguées par les langues locales. Il s'est formé un parlé, une prononciation qui ne peut manquer d'influencer le rendement des élèves en orthographe, lequel est déjà entamé par d'autres facteurs locaux, notamment les conditions pédagogiques généralement défectueuses (surpeuplement des classes, préparations insuffisantes des enseignants, etc.), l'absence d'une bonne pédagogie d'orthographe et du français parlé, pour ne citer que ceux-là.

Outre ces causes locales du mauvais rendement en orthographe, certains auteurs ont indiqué d'autres facteurs liés à ce phénomène. Selon BOREL MAISONNY (1960 : 12) les lettres peuvent représenter le même son pour les expressions graphiques différentes. L. LEGRAND (1966 : 109) lui, attribue les causes d'une mauvaise orthographe en français à un grand nombre de sons qui n'ont pas de signes propres. Un même son s'écrit de façons différentes, un même signe transcrit plusieurs sons différents. Ces causes seraient à la base des difficultés orthographiques. Quant à BURNEY (1967 : 33), la cause principale de la mauvaise orthographe française est l'abîme qui sépare ce qui est écrit de ce qui se prononce.

En effet, les causes tant locales qu'étrangères énumérées ci-haut nous ont amené à dire que le passage de l'oral à l'écrit, en français, n'est pas aisé. Une mauvaise prononciation serait

aussi un facteur non négligeable de difficultés orthographiques. D'où, de notre part la nécessité d'une vérification scientifique.

Ainsi donc, le but premier dans cette investigation est double : d'abord montrer aux agents de formation la relation qui existe entre le rendement en prononciation et le rendement en orthographe, ensuite livrer des suggestions, sous la forme de remèdes aux enseignants et aux élèves, au sujet du processus d'enseignement – apprentissage en matière de prononciation et d'orthographe.

Nous postulons donc que l'élève qui maîtrise bien la lecture éprouverait moins de difficultés en orthographe, par contre l'élève qui éprouve les difficultés de prononciation répercuterait facilement ses fautes de prononciation en orthographe.

Il sera donc, dans les lignes qui suivent, question de parler de la méthodologie, de l'analyse et discussion, de suggestions. Une conclusion terminera l'étude.

1. MÉTHODOLOGIE.

L'étude a porté sur les écoliers de 6e année primaire pour l'année scolaire 2010-2011. Ce niveau d'études choisi est capital, car il marque le couronnement du cycle primaire. Et, surtout qu'à ce niveau, les élèves sont censés maîtriser déjà les structures phonétiques et l'orthographe. Une étude menée à ce niveau aiderait à faire de pronostics sur l'avancement et l'avenir des écoliers.

La Cité de Luiza compte 9 écoles primaires dont 6 sont du réseau catholique, 1 officielle et 2 protestantes. Nous avons alors choisi 3 écoles catholiques et une école officielle pour de raisons ci-après :

- les questionnaires sont sur place ;
- l'organisation est bonne pour ces écoles ;
- les enseignants sont bien suivis dans leur tâche pédagogique ;
- la discipline est relativement bonne.

Les quatre écoles retenues renfermaient 5 classes de 6e année avec 197 élèves. Nous avons travaillé avec un effectif de 100 élèves qui ont constitué notre échantillon, dont 50 garçons et 50 filles. Car notre visée n'a pas été de généraliser les résultats, mais de constater le phénomène du transfert probable entre la prononciation et l'orthographe. Seules les classes tenues par les enseignants du niveau D6 des humanités pédagogiques ayant une ancienneté de 3 ans ont été retenues.

Le tableau ci-après indique les écoles retenues, le nombre d'élèves par classe et les élèves retenus par sexe.

Le tableau 1 : Effectifs d'élèves retenus par école et par sexe.

ÉCOLES	CLASSES RETENUES	Effectifs élèves	RETENUS		
			Garçons	Filles	Total
E.P. LUIZA	1	46	13	12	25
E.P. INYAJI	1	88	12	13	25
E.P. KOMVU	1	35	25	-	25
E.P. MUANYIKIAMI	1	28	-	25	25
Total	4	197	50	50	100

Le tableau 1 indique l'effectif de 197 élèves dont 100 élèves constituent l'échantillon et sont répartis en 50 garçons et en 50 filles. Selon H.R. TOME (1972 : 42) : « le choix d'une technique d'enquête est commandé par les buts, les hypothèses et le sujet de la recherche »'.

Suivant le sujet de l'étude et notre hypothèse, nous avons choisi deux techniques de collecte des données. La première concerne la prononciation et la seconde l'orthographe.

Pour la prononciation, plusieurs manières de collecter les données existent, notamment : la récitation, le discours, la lecture à haute voix, cette dernière a fait l'objet de notre choix, du fait du lien privilégié existant entre la lecture et l'écriture. En effet, CLAUD CHASSANY (1960 : 6) affirme qu'on ne peut séparer la lecture de l'écriture.

Quant à l'orthographe, nous avons utilisé la dictée. La dictée en effet, souligne GOOSENS (1965 : 27) demeure le moyen le plus courant pour l'appréciation des élèves en orthographe.

C'est en nous basant sur ces deux techniques que nous avons élaboré notre instrument de l'enquête. Il est composé de 55 items dont l'ensemble visait la maîtrise phonétique et orthographique de 135 mots.

Mais pour la commodité et à titre d'exemple, nous avons indiqué, ci-dessous 25 items sur les 55 utilisés et les mots visés.

Groupe I.

Mots visés.

- | | |
|--|-----------------------------|
| 1. Les bœufs veulent passer. _____ | 1) bœufs, veulent, passer. |
| 2. Le bleu est peu couteux. _____ | 2) bleu, peu, couteux. |
| 3. Elle leur dit adieu _____ | 3) dit, adieu, leur. |
| 4. Je veux déjeuner chez eux _____ | 4) veux, déjeuner, eux. |
| 5. Elle veut parler au directeur _____ | 5) veut, parler, directeur. |

Groupe II.

Mots visés.

- | | |
|--------------------------------------|----------------------|
| 1. Il a mis son plus bel habit _____ | 1) mis, plus, habit. |
| 2. As-tu fini d'étudier ? _____ | 2) fini, étudier. |
| 3. Elle a ciré ses chaussures _____ | 3) ciré, chaussures. |
| 4. Tes habits sont humides _____ | 4) habits, humides. |
| 5. Il a vu des riches _____ | 5) vu, riches. |

Groupe III.

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| 1. Quel beau lit ! _____ | 1) Quel, lit |
| 2. Regarde cette lance _____ | 2) regarde, lance. |
| 3. Quelle jolie robe ! _____ | 3) quelle, jolie, robe. |
| 4. Charles roule en voiture _____ | 4) Charles, roule, voiture. |
| 5. Il prendra la rame _____ | 5) prendra, rame. |

Mots visés.**Groupe IV.**

- | | |
|--|---------------------------------|
| 1. Tu viens par le même chemin _____ | 1) viens, même, chemin. |
| 2. Ce bassin n'est pas bien rempli _____ | 2) bassin, n'est, bien, rempli. |
| 3. Tiens ! les poussins ne sont dans les jardins _____ | 3) tiens, poussins, jardins. |
| 4. Quelle belle tête ! _____ | 4) quelle, belle, tête. |
| 5. Quelle belle teinte ! _____ | 5) teinte. |

Mots visés.**Groupe V.**

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| 1. Il ne passe pas _____ | 1) passe, pas. |
| 2. Il ne pense pas _____ | 2) pense. |
| 3. Quel grand tas _____ | 3) grand, tas. |
| 4. Il voit des chats _____ | 4) chats. |
| 5. Il voit des champs _____ | 5) champs. |

Mots visés.

Une fois les élèves choisis, l'administration de l'épreuve a dû commencer. Nous procédions à la distribution du matériel dont les élèves avaient besoin.

Pour la prononciation, chaque élève recevait un papier contenant 55 phrases à lire à haute voix. L'examineur avait un stylo à bille et une grille de correction pour enregistrer les fautes commises sur les mots visés.

Pour l'orthographe, les élèves recevaient un papier numéroté de 1 à 55, sur lequel ils devaient noter les 55 phrases à dicter.

L'épreuve était passée en deux temps, d'abord la lecture à haute voix pour contrôler la prononciation. Ensuite, la dictée pour l'orthographe. Cet ordre s'explique par le fait que l'oral précède l'écrit dans l'apprentissage d'une langue.

En lecture à haute voix et en orthographe, certains mots précis ont été visés comme indiqué ci-dessus. Ils renfermaient les sons dont nous mesurions la maîtrise. Nous avons compté pour faute, le son mal prononcé contenu dans le mot visé. Les mauvaises prononciations étaient soulignées par un trait. Nous avons également compté pour faute d'orthographe le mot visé mal orthographié. Toutes les autres fautes commises sur les mots non visés n'ont pas été sanctionnées.

Quant à la cotation, nous avons 135 mots visés dans les items de notre instrument d'enquête. La cote d'« un point » a été attribuée à chaque mot concerné. Il s'agit là du système de cotation linéaire ayant deux possibilités : tout ou rien.

Concernant le critère de réussite, d'une façon générale, dans l'enseignement en République Démocratique du Congo, il est fixé à 50 %. Ainsi, tout sujet qui atteignait, dans notre épreuve 67,5 points ou plus, avait réussi selon la rubrique considérée (prononciation ou orthographe). En prononciation la note inférieure était de 0 et la note supérieure était de 124 sur 135 points. En orthographe, les notes variaient entre 0 et 108.

Enfin, nous avons recouru à la méthode statistique en nous servant de certaines formules comme celles de la moyenne arithmétique, du coefficient de corrélation de BRAVAIS-PEARSON et du t. de Student pour analyser les données.

2. ANALYSE ET DISCUSSION

Notre étude vise à connaître la relation entre la prononciation et l'orthographe. Cela à partir des résultats obtenus par certains élèves finalistes du cycle primaire dans une épreuve de 135 mots. Pour déterminer la relation, nous avons d'abord groupé les données brutes obtenues à chaque épreuve. Le regroupement de données s'est fait en tenant compte de la variable : niveau d'études.

Nous avons ensuite calculé, à l'aide des formules statistiques, le coefficient de BRAVAIS-PEARSON pour déterminer l'influence de la prononciation sur le rendement en orthographe. Avant d'y arriver, nous avons calculé la moyenne et le rendement des élèves en prononciation et en orthographe. Tous ces résultats sont présentés dans les tableaux 2 et 3 ci-dessous.

Tableau 2 : Présentation des résultats globaux.

	N	\bar{X}	Rdt %
Prono	100	88,68	65,68
Ortho	100	48,64	36,02

N = taille de l'échantillon.

\bar{X} = moyenne

Rdt = rendement

D'une façon générale, les élèves du cycle primaire maîtrisent suffisamment la prononciation \bar{X} = 88,68 et le rendement s'élève à 65,68 % par rapport à la maîtrise de l'orthographe : \bar{X} = 48,64, Rdt = 36,02 %. Quant à l'influence de la prononciation sur l'orthographe nous avons calculé le coefficient de corrélation de Bravais-Pearson dont les résultats sont indiqués dans le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3 : Présentation de coefficient de corrélation en prononciation et en orthographe des élèves de la 6e primaire.

N »	$\sum fx'y$ »	$\sum fx$ »	$\sum fy$ »	$\sum fx'^2$	$\sum fy'^2$	r_{xy}
100	6030	686	436	9686	4542	0,83

Le coefficient de corrélation cherché ou calculé est de 0,83. Il s'approche de 1. La relation est bien sûr positive, mais non parfaite. Nous avons, en utilisant le t de student, testé la signification de ce coefficient de corrélation.

La valeur de « t » est de 14, cette valeur est supérieure à celle de la table (2,98) au seuil de 1 %. Le coefficient trouvé est ainsi significatif. Par conséquent la prononciation influence l'orthographe pour les élèves testés.

D'une manière générale, l'analyse de coefficient de corrélation nous a mené à dire que compte tenu de la relation positive constatée dans les résultats de nos 100 sujets du primaire enquêtés, la prononciation influence d'une façon certaine l'orthographe.

Après avoir fait les constatations sur le rendement et l'influence de la prononciation sur l'orthographe des élèves de notre échantillon, il est utile d'émettre quelques suggestions d'ordre pratique.

3. SUGGESTIONS

Dans l'enseignement d'une langue étrangère comme le français au Congo, beaucoup d'auteurs conseillent de commencer par la forme orale. Ce principe est déjà en application dans nos milieux scolaires sous plusieurs formes : lecture, élocution, conversation..., mais souvent exploitées de manière insuffisante, à cause des lacunes qu'accusent les enseignants eux-mêmes en français de façon générale.

Pour pallier cela, des moyens audio-visuels, capables d'apporter des modèles des structures acceptables de prononciation peuvent être mis à contribution.

L'enseignant pourra permettre, chaque fois que c'est possible, aux élèves l'identification des différences de niveau de phonèmes entre la langue locale et la langue cible. Il pourra attirer leur attention sur la juxtaposition des sons qui ne leur sont pas familiers.

Il pourra procéder à une initiation à l'intonation, aux accents, à l'ordre des mots, aux liaisons facultatives ou obligatoires, car l'expression elle-même est liée à la maîtrise du système phonique.

Cependant, tout cela demande à l'enseignant une connaissance approfondie de français qu'il ne peut justifier actuellement. D'où, selon G.C.CHANG et M. RADJ (2002 : 88), l'importance de former et de recycler les enseignants dans la didactique des disciplines comme le français.

L'orthographe de son côté n'est ni innée, ni inaccessible, elle s'acquiert. L'enseignant pourra prendre certaines stratégies pour faire bien acquérir l'orthographe à ses élèves, notamment :

- habituer les élèves à bien visualiser la structure de mot ; car l'orthographe est avant tout une langue de l'œil, solliciter donc plus la mémoire visuelle ;
- favoriser et exploiter les compositions, les rédactions des élèves et exiger la correction des fautes commises ;
- les législateurs scolaires pourraient penser à l'élaboration de programme explicite de l'enseignement de l'orthographe à l'école primaire.

CONCLUSION

L'étude a été menée dans certaines écoles primaires de Luiza en 2011, dont le souci a été d'étudier dans quelle mesure la prononciation influence l'orthographe des élèves de la 6^e année primaire.

L'analyse a révélé que les élèves se sont montrés plus performants en prononciation qu'en orthographe, et que la prononciation en effet influençait d'une façon certaine l'orthographe des élèves enquêtés.

Le médium utilisé, d'une façon générale, pour doter les élèves des connaissances instrumentales, notamment la lecture, l'écriture et le calcul est le français. Il est à la fois langue d'enseignement, de culture et d'administration en République Démocratique du Congo.

Le français fera donc l'objet d'une attention particulière : tout d'abord, la didactique de cette discipline devra être enseignée de façon privilégiée aux enseignants par des formateurs compétents ; ensuite, leur suivi par l'organisation de recyclage devra être de mise.

Enfin, il sera question de "sensibiliser les élèves aux priorités de la maîtrise orale et écrite du " langage" français, en un mot de modifier certains comportements linguistiques tant chez les maîtres que chez les élèves".

Bibliographie.

1. BOREL-MAISONNY, S. : Le langage oral et écrit, Tome 2, Paris, Delachaux et Niestlé, 1960.
2. BURNEY, P. : L'Orthographe, Paris, P.U.F., 1967.
3. CHANG, G.C. et RADJ, M. : Education et formation au Tchad; Recueil d'études thématiques, Paris, UNESCO, 2002.
4. CHASSANY, CL. : La lecture et l'orthographe chez l'enfant, Paris, P.U.F., 1968.
5. GRAY, W. : L'enseignement de la lecture et de l'écriture, Paris, UNESCO, 1956.
6. GOOSENS, G. (1965 : 27) : Dictée étalonnée pour la mesure de l'orthographe d'usage et de l'orthographe grammatical au niveau de la fin d'études primaires, in Revue de Psychologie et de pédagogie, Tome XXVII, n° 109, 1965.
7. LEBLANC, E. : Enquête, rénovation de l'enseignement de français, in INRAP, n° 27, Juin, 1976.
8. LEGRAND, L. : L'enseignement de français à l'école élémentaire, Paris, Delachaux et Niestlé, 1966.
9. TORESSE, B. : La nouvelle pédagogie du français, Tome 1 et 3, O.C.D.L., 1976.
10. SITE INTERNET : [www.mels.gouv.qc.ca/dfqa/politique/...](http://www.mels.gouv.qc.ca/dfqa/politique/)

Femme et production de l'éthanol dans la ceinture verte de Kananga Situation et conséquences

Tshiamala Miandabu
Chef des travaux, ISP- Kananga
Tutu Lusanga
Assistant, ISP-Kananga

INTRODUCTION

Depuis plus de deux décennies, notre société traverse une crise sans nom, une crise multisectorielle qui tire ses racines dans la situation socio-économique. Mais dont les ramifications embrassent tous les domaines de la vie de sorte que ses conséquences marqueront longtemps notre société, même si demain ou après demain on parvenait à résoudre un certain nombre de problèmes matériels ([www inf.org/external/pp/speeches/2001.htm](http://www.inf.org/external/pp/speeches/2001.htm)).

Dans une telle situation, la majorité de la population est obligée de se débrouiller pour vivre, sinon survivre. On constate alors que l'évolution de la production est très précisément en proportion inverse de celle de la démographie. Les populations sont très prolifiques alors que les progrès alimentaires sont les moins substantiels. Ceci entraîne le recul de la forêt.

C'est ce qui gêne la reconstitution par la végétation spontanée d'une couche suffisante d'humus et hypothèque dès lors lourdement la fertilité des sols cultivés. Ceci a pour conséquence la faible production.

Par ailleurs, la pauvreté étant généralisée dans les pays en vue de développement, elle affecte les ruraux plus que les citadins. Elle affecte les femmes et les enfants plus.

1. FEMME DE LA CEINTURE VERTE PREMIÈRE VICTIME D'UNE ÉCONOMIE PARADOXALE

La ville de Kananga à l'instar d'autres agglomérations urbaines est caractérisée par des activités administratives, commerciales et industrielles... À cause de la concentration de la population et du processus accéléré d'urbanisation, Kananga continue à s'étendre actuellement vers ses antipodes situés à plus ou moins 25 km. À la périphérie urbaine correspond généralement la ceinture verte et sa largeur gravite autour d'une moyenne de 30 km. L'habitat et les activités humaines annoncent d'ores et déjà le mode de vie rural, là aussi l'agriculture pèse dans la balance plus que d'autres centres d'intérêts ruraux (artisanat, enseignement, commerce...).

A cet égard la ceinture verte de Kananga buttée à une forte demande du marché urbain, est surexploitée sur le plan agricole, car en elle l'agriculture et l'élevage chevauchent entre l'exploitation traditionnelle et celle moderne. Mais cela est très rarement atteint de manière efficace en vue de répondre aux besoins de citadins (R.A.P.I.D. 1985 : p. 60-70).

La rusticité, la tradition, les coutumes et mœurs mêmes perverses gagnent le terrain là où perdurent l'ignorance du secret de l'évolution culturelle et le retard dans l'intériorisation des innovations techniques d'exploitation et de mise en valeur de l'environnement (NGALAMULUME, M. et TSHIAMALA, M. 2000 : 131).

Dans le contexte périlleux de misère et de marasme économique que la femme se voit au crible du défi de l'amélioration du standing de vie familiale par la production de la boisson alcoolique.

Les faits tiennent à l'exercice et à la division du Travail dans un ménage du secteur précité (ceinture verte). L'exercice des travaux suit généralement un rythme communautaire c'est-à-dire que dans un ménage, la plupart des travaux s'exécutent de manière collective : couple et enfant travaillent ensemble dans le champ, à la brasserie indigène, à l'entretien de l'habitat soit pour pouvoir surveiller ou nourrir le cheptel animal.

Cependant, le plus souvent, la division du travail suit un certain ordre : l'homme rural de la ceinture verte de Kananga s'occupe du commerce surtout de long rayon (Buyanda), il est enseignant, personnel médical ou fonctionnaire, il est aussi au centre de psycho-palabre (discussion houleuse sans cadre ni thème précis) à la longueur des journées. Les enfants sont absorbés par la vie scolaire quoiqu'ils interviennent aussi de manière sporadique à l'économie domestique, dans les travaux de production : des lois, au centre de travaux de production, nous retrouvons la femme de la ceinture verte.

Nous la voyons au champ et à la brasserie locale. Le gros du travail de production pivote sur elle d'autant plus que les autres membres du ménage n'en sont pas tellement concernés selon la division du Travail déjà prescrite par le milieu social. N' »en pouvant rien, elle accepte passivement cette destinée au péril de surmenage et maladies subséquentes.

Ce constat devient de plus en plus amer lorsque nous remarquons que le sexe féminin représente 55 % du poids démographique de la ceinture verte et que sur le plan socio-économique la proportion devient plus grande soit une représentation de 59 % de la population active (R.A.P.I.D. 1985 : 11).

Ce désordre socio-économique longtemps décrié et renchéri récemment mérite d'être corrigé en vue de renverser le statu quo d'une manière générale et à la ceinture verte en particulier. (TSHIAMALA, M. 2003 : 11-12).

Nous aborderons l'étude de ce problème en posant trois jaloux : le premier illumine sur la ceinture verte de Kananga et les réalités économiques, sociales, culturelles et environnementales dans lesquelles elle baigne. Le second reste plus descriptif et renseigne sur la production de l'Éthanol. Le dernier enfin relève les conséquences économiques, sociales, culturelles et environnementales de l'activité de l'éthanol, avec une note spéciale consacrée à la femme comme victime d'une économie qui l'oblige à s'adonner à des activités qui détruisent la vie qu'elle est censée promouvoir d'autant plus qu'elle est mère, gardienne et protectrice de la vie plus que les hommes. (UNICEF 2002 : 10-15).

Malgré le désir de posséder et de devenir riche, la femme rurale ne produit que très peu et ne réalise que des recettes modestes et la plupart d'entre elles ne sont pas en mesure d'épargner, d'investir et d'atteindre relativement un bien-être digne.

Eu égard à ce qui précède, la femme de la ceinture verte de Kananga s'adonne, à côté des activités bénévoles, à la fabrication de l'alcool indigène comme étant la principale activité génératrice de revenus. Nombreuses personnes pensent à s'adonner à la production de l'alcool pour échapper aux travaux de champ qu'elles considèrent comme pénible.

2. DE LA FABRICATION ARTISANALE DE L'ALCOOL ÉTHYLIQUE

Étymologiquement, l'alcool vient du grec ar-al-khul qui signifie antimoine pulvérisé, une substance toxique contenue dans un liquide clair inodore au goût brûlant. Selon le Petit Larousse, l'alcool est un liquide obtenu par distillation du vin et d'autres liquides fermentés. L'alcool ordinaire est l'alcool éthylique ou éthanol C_2H_5OH ; c'est un liquide incolore qui bout à $78^\circ C$. et se solidifie à $112^\circ C$. (Larousse, 1978 : 810).

En chimie, l'alcool est un générique de la classe de corps dérivant des hydrocarbures notamment : le méthane (CH_4), l'éthane (C_2H_6). Le propane (C_3H_8) ; ces hydrocarbures donnent respectivement l'alcool propylatique ou propanol ($-C_3H_7O$) et l'alcool éthylique ou éthanol (C_2H_5O).

Selon WISON OFTE et WILLIAM GOBERT le mot alcool est utilisé pour désigner l'alcool éthylique qui est un élément intoxicant des boissons alcoolisées, il appartient à un groupe d'éléments chimiquement proches, dont certains, comme l'alcool méthylique ou une méthane sont extrêmement toxiques. Nous l'avons appelé indigène parce qu'il est produit d'une manière artisanale.

2.1. Constitution des ingrédients

La fabrication de l'alcool nécessite une quantité suffisante de maïs et d'épluchures de manioc qui doivent être mélangées à l'eau dans une proportion bien définie (soit 7,5 kgs de maïs, 50 kgs d'épluchures de manioc et 50 litres d'eau) et capable de donner bon résultat en terme de mélange au moût. Il faut ensuite avoir une quantité de 95 mètres cubes de bois qui aidera à la préparation du moût et celle de l'alcool proprement dit. Cependant, le gros de ce travail (la constitution des ingrédients et leur mélange, le ramassage de bois est principalement à la charge de la femme.

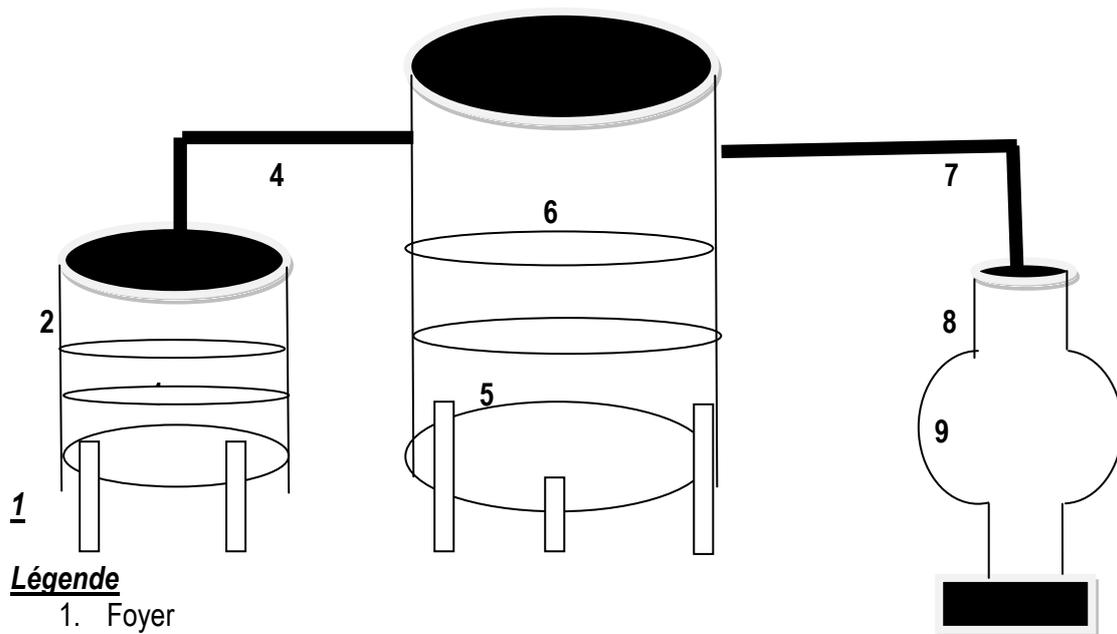
2.2. Les composantes d'une brasserie artisanale d'alcool éthylique

Dans cette partie, nous parlerons de la brasserie artisanale de fabrication de l'alcool en épinglant les matériels qui entrent en jeu. Elle comporte les parties suivantes :

- a) Le foyer qui sert à cuire le moût : il est composé de trois grosses pierres ou piquets entre lesquels sont mis des bois de chauffe ;
- b) Le fût où le moût fermenté est mis pour être cuit, d'autres utilisent le demi – fût ayant la capacité de 100 litres ;
- c) Le couvercle : c'est le dessous d'un fût bien coupé qui sert à couvrir hermétiquement le vase lors de la préparation ;
- d) Le tuyau conducteur métallique : souvent en acier qui sert à conduire le produit de distillation dans un récipient. Il part du vase de préparation auquel il est relié à l'aide d'une petite calebasse de forme ronde et dont les joints sont bouchés à l'aide du moût.
- e) Le support du demi-fût dont le rôle est de garder le tuyau de distillation à un niveau déterminé ;

- f) Le refroidissement ou conducteur : c'est un demi-fût ayant deux trous situés de part et d'autre de son diamètre vers le milieu de sa hauteur. Il a pour rôle de refroidir le tuyau pendant la préparation afin de permettre une bonne sortie de l'alcool, au cas contraire on n'aura que de la vapeur au lieu du liquide. Car c'est cette vapeur qui est refroidie et qui donne un liquide, donc l'alcool. Ainsi, l'eau contenue dans le refroidisseur est remplacée par l'eau froide chaque fois qu'elle est chauffée. C'est là même la nécessité de construire l'usine à côté de source d'eau.
- g) La filasse, issue de sacs, de fois on utilise les filaments des épis de maïs qui ont pour rôle de recueillir et conserver l'alcool et le conduire dans le récipient et éviter la perte de boisson ;
- h) Le récipient utilisé pour recueillir et conserver l'alcool, on utilise soit une dame-jeanne, soit un bidon ;
- i) Le pied, qui sert à porter les récipients ;
- j) Le fût de stockage : c'est un fût vide sous dessus qui est utilisé pour la préparation et la fermentation du moût. Ainsi, un mortier, un pilon et le tamis sont nécessaires pour la mouture et le tamisage des grains de maïs germés et des épluchures de manioc qui ne passent pas au tamis.

FIGURE 1 : L'USINE ARTISANALE DE FABRICATION DE L'ALCOOL



Légende

- 1. Foyer
- 2. Le fût
- 3. Le couvercle
- 4. Le tuyau conducteur
- 5. Le support de demi-fût
- 6. Le refroidisseur
- 7. La filasse
- 8. Le récipient
- 9. Le pied.

Le processus de fabrication de l'éthanol présente les phases suivantes :

2.3.1. La germination

Elle consiste à tremper le maïs dans l'eau pendant un à deux jours : après les grains de maïs sont étalés sur les feuilles de bananier bien aménagées pour cette fin. Cette étape se fait dans une maison où les rayons solaires peuvent passer et chaque matin ces grains sont arrosés.

2.3.2. Le touraillage

Le but de cette opération est de mettre fin à la germination. Pour ce, les grains sont enlevés dans le germe et gardés pendant un jour environ dans un sac pour les empêcher d'avoir de l'air. Après ce stade, ils sont séchés au soleil et à ce moment on peut passer à la mouture des épluchures de manioc et leur cuisson ; le moût est préparé dans un fût où il atteint les 2/3 du fût. La cuisson complète est remarquée par la couleur blanchâtre du moût presque comme celle du fufou à base de manioc.

Le refroidissement du moût dure un jour et a pour but de permettre à l'amidon de se transformer en glucose. Cette transformation se passe dans l'eau. Le jour suivant le maïs germé est séché, moulu et tamisé. L'eau est mise dans le moût d'épluchures de manioc et est mélangée à ce moût jusqu'à obtenir une solution légère. À cette solution, on ajoutera la farine de grains germés de maïs pour obtenir le moût qui va fermenter. Le fût qui garde le moût doit être fermé hermétiquement afin de garder ce moût à une température constante. C'est le début de la fermentation. Pour cette transformation, les ferments doivent être dans des conditions anaérobiques, raison pour laquelle le contenant du moût doit être bien fermé.

2.3.3. La distillation du mout fermenté

Cette opération se fait en deux étapes : la première permet la distillation de « KABUMUE » qui est une liqueur visqueuse repoussée généralement à cause de sa viscosité. La deuxième étape de la boisson consiste à distiller le « KABUMUE » pour obtenir l'éthanol vernaculièrement dénommé « TSHITSHIAMPA » qui est une qualité approuvée par les consommateurs. À la première étape, la vase de préparation est remplie du liquide obtenu au tamisage du moût fermenté grâce à un van propre. Si le feu est bien attisé, dans une heure l'ébullition commence, mais avant celle-ci il faut remuer le contenu du vase, car le moût qui a coulé lors du tamisage risque de coller au fond, ce qui ne donnera pas un bon goût à la boisson.

2.3.4. La fabrication de l'alcool proprement dite

Dès que l'ébullition commence, le vase de préparation est couvert hermétiquement de façon à ne pas laisser sortir la vapeur qui par distillation devient l'alcool. Quelques instants après l'ébullition, la boisson commence à couler dans un récipient en verre cette première recette, avons-nous déjà dit parce qu'ayant été jusque-là, la première matière liquide jaillie du moût et contenant conséquemment assez d'impuretés flocculantes qui favorisent sa viscosité.

Dès lors pour rendre légère la boisson visqueuse de la première opération de distillation, ce produit doit être soumis à une seconde distillation. C'est la redistillation de « KABUMUE ». On procède de la sorte : le fût est débarrassé du moût qui y était, ayant servi à l'obtention de KABUMUE. Ce fut ensuite nettoyé de fond en comble afin de n'y laisser aucun déchet du moût. Puis la boisson vigneuse déjà obtenue est recueillie dans le récipient et reversée dans le fût propre, continuellement chauffée pour une distillation. C'est la seconde distillation qui aboutit à

l'obtention d'une liqueur légère, davantage débarrassée des floculations qui persistent dans le KABUMUE. Cette seconde recette est agréable au goût plus que la première. De ce fait, elle est généralement plus appréciée que l'autre par les consommateurs. Retenons que lors de la redistillation s'opère simultanément le triage de la recette éthanol. Cette opération finalement aboutit au classement des boissons très pures, pure et assez pure.

2.3.5. Rendement variable

Soucieux d'accéder avec rectitude au rendement de la production, nous avons procédé aux enquêtes sur terrain. En fonction d'un échantillon de 247 ménages soit 20 %, assortis de l'univers de 1.235 (100 %) producteurs d'éthanol circonscrivant la ville de Kananga. Au-delà de nos paramètres, « (ménages petits, moyens et grands producteurs) nos variables reposent sur les quantités produites variant dans les marges de 1 à 3 fûts, 4 à 6 fûts et enfin 7 à 10 fûts.

Mais en dépit de nos aspirations, nous avons remarqué qu'il est difficile de fixer exactement la quantité de boisson produite. Toutefois, d'après nos enquêtes les mamans nous ont dit qu'elles utilisent trois mégas de maïs, soit 7,5 kgs plus un bassin (50 kgs) d'épluchures de manioc.

En effet, le rendement n'est pas conditionné par un déterminisme absolu. Il est variable, dépendant aussi de la chance du jour ont-elles confirmé. Il s'agit de plus ou moins 2 bidons d'alcool (soit 10 litres). La vente se fait à l'aide d'une bouteille ou d'un bidon de 5 litres.

Tableau n° 1 : Production moyenne annuelle par ménage

N°	Quantité (fûts)			Nombre de ménages (fabricants)		Production moyenne par catégorie	Pourcentage %
	Marge	Moy (x)	%	Nbre (y)	Pourcent %		
01	1 – 3	1,5	10	173	70	268	39
02	4 – 6	5	33,3	62	25	310	46
03	7 – 10	8,5	56,7	12	5	102	15
TOT		15	100	247	100	680	100

Source : Nos enquêtes sur terrain du 05 août au 23 octobre 2009.

Selon les données, nous avons mesuré la production en terme de fût soit l'équivalent de 200 litres. Tous les ménages ne produisent pas la même quantité.

Il y a lieu de signaler que la majorité des fabricants (70 %) produisent en moyenne 1,5 fût (300 litres) chacun, ce qui donne pour ce groupe une production annuelle de 260 fûts (52.000 litres) 25 % de ménages produisent en moyenne 5 fûts (1.000 litres), soit 310 fûts (» 62.000 litres) pour cette catégorie et enfin la dernière classe offre une capacité de 8,5 fûts (1.700 litre) par ménage et par an, soit 102 fûts (20.400 litres) pour 5 % de ménage.

Par une généralisation des faits, nous en déduisons que dans la ceinture verte de Kananga, les 247 ménages parviennent à produire annuellement une capacité de 680 fûts (136. 000 litres) en proportion de 3 fûts (600 litres) par ménage, statistiques flottantes étant donné que sur base des prix recueillis sur les marchés, sa valeur monétaire est de :

- 540.000 FC (600 \$) par ménage et par an sur le marché de Kananga
- 108.000 FC (1.200 \$) dans les centres diamantifères (Tshikapa et Mbuji-Mayi).

2.3.6. Coût de production

Tableau n° 2 : Alcool indigène – Coût de production relatif

Quantité			Main-d'œuvre		
Alcool indigène			Matière énergétique (BOIS) consommée	Heures de service	Calorie dépensée
10 litres	Maïs	Déchets de manioc			
Total	7,5 kgs	50 kgs	0,5 mètre cube	15	3.500 (litres)

Source : Nos enquêtes sur terrain du 05 août au 23 octobre 2009.

Pour nous rendre compte du coût de production, nous avons considéré la moyenne qui est une production de 10 litres, soit deux bidons de 5 litres. À ce sujet les sources engagées sont dans l'ordre de 7,5 kgs de maïs, 50 kgs de déchets de manioc, utilisés comme matières premières. 0,5 mètre cube de bois comme source d'énergie à la préparation de l'alcool.

Cette production dépendant de chance variable du jour, on peut produire soit plus, soit moins. Par ailleurs, par cette production, la main-d'œuvre consomme les 15 heures de travail et 3.500 calories d'autant plus qu'il s'agit d'un travail lourd.

3. CONSÉQUENCES PLURALES DE LA PRODUCTION DE L'ÉTHANOL

Plusieurs abus se dégagent de la fabrication de l'alcool indigène. Pour nous en rassurer, explorons le coût de production ci-haut sur échelle de la réalisation socio-économique de la ceinture verte de Kananga.

3.1. Sur le plan environnemental

Le travail de préparation de l'alcool indigène entraîne une destruction sans précédent de l'environnement, car la source d'énergie utilisée dans la préparation est le bois. LE BOIS SE FAISANT de plus en plus rare à la ceinture verte de Kananga, il y a presque la disparition des forêts. Les minuscules galeries forestières bientôt vont disparaître à cause de l'exploitation intensive de cette source énergétique (bois).

Par une déduction simple visée sur le tableau II, pour produire les 10 litres d'alcool indigène, il a fallu 0,5 mètre cube de bois ; il en résulte une destruction moyenne de 6.800 mètres cubes de bois par an. Bois obtenus par destruction intensive de la biomasse. Par contre, le courant écologique déplore et condamne les économies à destruction massive de l'environnement et stimule par ailleurs la communauté internationale à une meilleure politique de gestion des ressources naturelles parmi lesquelles s'insère le bois (...).

3.2. Sur le plan socio-économique

Considéré comme base de l'alimentation humaine à la ceinture verte de Kananga, la quantité de maïs (7,5 kgs) ne répond pas à cet objectif vital à la ceinture verte de Kananga. C'est la fabrication de l'alcool indigène qui l'absorbe. Là s'ajoutent 50 kgs des déchets de manioc. Pourtant, produire ces matières premières à la ceinture verte de Kananga est une des raisons majeures aussi liées à la disparition des forêts ainsi qu'à la dégradation du sol. Parvenue à l'incapacité d'approvisionner les brasseries locales (indigènes) en matières premières, la

population de la ceinture verte de Kananga se trouve en pleine dépendance au marché extra-urbain (Mweka, Demba, Ilebo...) et sa sécurité alimentaire s'en trouve menacée (INADES, 1998 : 1- 5).

Produire l'alcool indigène engage un travail de longue haleine ; d'abord la quête à bon marché des matières premières (maïs et déchets de manioc), la préparation du moût et le ramassage du bois.

D'ordinaire, il faut défricher des espaces pour obtenir cette source d'énergie, stocker le bois après séchage, enfin passer en dernière phase à la préparation proprement dite. Ce travail engage plusieurs heures (15 heures pour 10 litres d'alcool soit 204.000 heures pour produire 136.000 litres chaque année) en rapport avec une perte de 47.600.000 calories.

En plus, cette main-d'œuvre est exposée à plusieurs pathologies dont entre autres : névralgie, tuberculose, gastrite, cécité, hypertension. Ainsi, la balance énergétique étant considérée comme la différence entre les calories générées et les calories dépensées nous constatons que cette balance est négative ou déficitaire, car si nous comparons l'énergie dépensée avec celle générée en tenant compte de la réalité de nos villages, cette femme dépense beaucoup de calories qu'elle n'est pas capable de récupérer suite à une alimentation très pauvre. Ceci a pour conséquence la diminution de poids de la femme et expose cette dernière à plusieurs maladies, à la maigreur extrême, ainsi qu'à la mort même, car les travaux lourds demandent un surplus de calories importantes. Ainsi en cas de travaux pénibles, l'homme peut perdre par transpiration jusqu'à 2 , 5 litres d'eau par heure.

3.3. Sur le plan culturel

Dans la société africaine traditionnelle, le rôle de la femme était remarquable, il en est de même aujourd'hui. Elle joue un grand rôle dans l'épanouissement en tant qu'agent naturel, social et culturel du développement. Ce statut se justifie par sa participation particulière aux efforts de transformation de ses conditions de vie et du sort de l'ensemble de la société. La femme est douée d'une imagination féconde, et créatrice qui la rend capable de trouver solutions pratiques aux problèmes de service et de subsistance quotidienne.

En marge de ce mérite socioculturel, la femme de la ceinture verte se voit submerger pour des activités (de la production de l'alcool) qui détruisent la vie qu'elle est censée promouvoir d'autant plus qu'elle est mère, gardienne et protectrice de la vie.

Généralement, la femme a pour mission d'être épouse ou d'être mère. Ces qualités la soumettent à son époux, envers qui elle doit tous les soins possibles. Les Beena Lulua, selon leurs coutumes ont la haute estime de la femme mère, rénovatrice des générations, symbole de la vie et du maintien du clan. Les attributs de force donnés à la femme qui venait d'accoucher et à qui présentait des félicitations démontrent le prestige attaché à la maternité (BADIBANGA K. et TSHISHIMBI K., 1988 : 48).

Toutefois, en dépit de pareils estimés dans le système patriarcal luba, la femme, de la naissance à la mort, subit des situations considérées comme banales, vécues quotidiennement et pose le problème d'identification féminine.

CONCLUSION

Au seuil de cette étude, il est à reconnaître que la lutte contre la pauvreté est devenue un thème préoccupant autour duquel pivotent plusieurs réflexions en terme de finalités sur les politiques de développement. Par ailleurs et selon cette optique, la femme rurale, voulant résoudre le problème de la pauvreté, en considérant la fabrication de l'alcool comme source de revenus, cette solution a créé d'autres sérieux problèmes qui, à leur tour, nécessitent des solutions dans la ceinture verte de Kananga. Il s'agit de problème de la malnutrition due à l'utilisation irrationnelle de maïs, la diminution de la production due à l'alcoolisme et infertilité du sol provoquée par le déboisement accélérée. La santé même de cette femme qui produit l'alcool est exposée à plusieurs risques et maladies.

Ainsi, pour parvenir à la diminution de l'incidence de ce cercle vicieux nous avons voulu récupérer cette femme inconsciente, l'encadrer, la former en proposant même d'autres activités rentables et génératrices de revenus à l'instar de maraîchage, pisciculture, aviculture, horticulture, cuniculture, voire la coupe et couture, etc. négliger ces aspects éducatifs à son actif, c'est oublier le côté essentiel, celui de l'actrice dynamique du changement dans les pays en développement tel que nous l'apprend la socioéconomie de mutation.

BIBLIOGRAPHIE

1. BADIBANGA, K. et TSHISHIMBI, K., « Les Beena Lulua élément du patrimoine culturel » in Cahiers CERÉKA, Vol. 1, n° 1, 1988.
2. CAROL, B., Situation des enfants dans le monde 2002, UNICEF, New York, 2002.
3. D.S.R.P. Ministère du Plan, Kinshasa, 2005.
4. INADES, Sécurité alimentaire en Afrique : Un enjeu pour le développement, Solagral, Abidjan, 1998.
5. NGALAMULUME, M. et TSHIAMALA, M., L'opportunité des A.D.R. pour le développement au Kasai Occidental (le rôle de l'ISDR-TSHIBASH9) in Annales de l'ISP/Kananga, vol. X, n° 1 (2000).
6. Petit Larousse, Librairie Larousse, Paris, 1980.
7. R.A.P.I.D., Les effets des facteurs démographiques sur le développement social et économique, Zaïre, 1985.
8. TSHIAMALA, M., « La fille face à l'éducation familiale dans la Commune de Lukonga : une remise en question », in Annales de l'ISP/Kananga ? Vol ; XI, n° 2 (2003).
9. www.inf-org/external/pp/speeches/2001/022601htm

L'autorité traditionnelle pour le développement de la République démocratique du Congo : une réalité à repenser Cas de la province du Kasai Occidental

Tutu Lusanga
Assistant, ISP-Kananga

INTRODUCTION

Depuis des décennies, nous avons observé le phénomène de bouleversement ou transformation des mentalités sur le plan sociopolitique, idéologique, culturel... Ce bouleversement qui a interpellé plus d'une personne n'a nullement épargné & l'autorité traditionnelle.

Certes, face à la mondialisation et aux mutations sociopolitiques actuelles, l'autorité traditionnelle en République Démocratique du Congo n'est pas demeurée constante ou figée. Elle renferme le caractère contradictoire et a perdu son sens (originel) primitif.

Pour ce faire, notre étude comprend trois parties essentielles :

- I. La définition de l'autorité traditionnelle, son origine, sa nature et son essence (sa modalité d'être).
- II. L'autorité traditionnelle face aux mutations sociales dans le monde actuel.
- III. Comment repenser l'autorité traditionnelle pour le développement de la République Démocratique du Congo ?

Pour réaliser cette étude, nous avons recouru à la méthode dialectique. Celle-ci a comme principe de base les origines et les forces motrices de l'évolution. En effet, pour reprendre une étude dialectique, on identifie où l'on signale le changement de forme (quantitatif). On situe ensuite les éléments dans le temps et dans l'espace pour saisir la relativité (réalité). Certes, la méthode dialectique vise à la fois le changement et la continuité. Elle est d'abord une attitude vis-à-vis de l'objet vis-à-vis de l'objet empirique et déductif. Elle représente en second lieu une tentative d'« explication des faits sociaux. Donc, elle est directement liée à la notion de totalité (GAWITZ M., 1986 : pp. 476-479).

Pour cette méthode, nous avons découvert que l'autorité traditionnelle et le pouvoir politique moderne sont des aspects internes, des tendances d'une totalité appelée ici l'État (la République Démocratique du Congo). Ces deux forces de l'objet (l'autorité traditionnelle et moderne) s'excluent et en même temps s'impliquent l'un et l'autre. D'où la complémentarité. À ce sujet, ENGELS disait : « On ne peut avoir dans sa main une pomme entière après avoir mangé la moitié ».

1. QU'EST-CE QUE L'AUTORITÉ TRADITIONNELLE ?

1.1. L'autorité

Étymologiquement de l'indo-européen le mot « autorité revêt l'idée de faire croître. Le vocable autorité a des sens très variés selon le contexte. On peut cependant de façon générale le définir comme un pouvoir reconnu (légitime), accepté et respecté (obéi). (Petit Larousse, Paris, 1976, p. 81).

1.2. Traditionnel

Ce mot vient du latin « traditio » tradere, livrer. Transmission des doctrines, des légendes, des coutumes, etc. Cette manière pendant un long espace de temps spécialement avec la parole et l'exemple. (Petit Larousse, p. 1055).

En effet, pour nous le terme traditionnel ne doit pas être expliqué dans le sens historique, c'est-à-dire comme ce qui relève du conservatisme, mais plutôt ce qui est attaché aux habitudes et avec tout ce qu'il peut y avoir comme influence du temps et de l'espace. L'épithète traditionnelle ne signifie pas ancien ou primitif, mais ce qui est propre à un peuple, qui se réfère à un peuple. Parlant de l'autorité traditionnelle, il s'agit de pouvoir exercé sur base de principes et/ou normes des traditions.

Le pouvoir traditionnel est de plus vide de sa substance juridique, mais possède un ascendant moral qu'il faut prendre en compte. En effet, il peut bloquer toute réforme ou l'accélérer. Ainsi, elle représente un facteur essentiel de l'équilibre ou de déséquilibre social.

1.3. Origine

L'autorité traditionnelle avait comme fondement la tradition dans la mesure où le pouvoir ne pouvait être acquis que par référence à la coutume. Aussi les véritables successeurs étaient-ils les descendants de l'ancêtre fondateur du groupe. Et aussi le successeur ne pouvait défendre seulement ses propres intérêts, mais ceux de toute la communauté. C'est donc une tradition héréditaire. Ce pouvoir est originel et authentique reposant sur l'organisation socioculturelle des réalités en face.

1.4. Nature

Cela nous amène à dire avec MAX WEBER que le pouvoir traditionnel ou moderne est essentiellement politique, le pouvoir et le politique forment un tout. (Cfr MAX WEBER, 1959, p.). Le pouvoir traditionnel dit LOMBARD J. est le pouvoir détenu par l'autorité coutumière, et fondée sur un système dont les règles existent et trouvent leur valeur dans l'attachement à des coutumes ancestrales et surtout dans la société où la succession au pouvoir se fait héréditairement. Dans notre République Démocratique du Congo, il existe une association relative à ce pouvoir.

1.5. Essence

L'autorité traditionnelle est différente du pouvoir (autorité) politique moderne qui émane de la colonisation et qui n'a pas des références à la coutume. Par le fait que l'autorité traditionnelle est sacrée et héréditaire, son détenteur est en quelque sorte le représentant des ancêtres. D'où, l'obéissance et le respect dont il jouit. Pour accéder à l'autorité traditionnelle, plusieurs conditions entrent en ligne de compte :

- 1.5.1. **La générosité** : l'autorité traditionnelle est considérée comme père et doit offrir beaucoup de biens à ses sujets.
- 1.5.2. **L'autorité traditionnelle doit être oratrice** : lorsque ses conseillers ne trouvent pas une solution ou un compromis pour trancher un conflit donné, elle-même peut utiliser ses talents oratoires et ses connaissances traditionnelles pour arriver à les influencer et opter pour telle ou telle autre solution.
- 1.5.3. **Le chef doit être courageux** : le courage est exprimé dans la sagesse ancestrale traduite par le proverbe suivant : « Mbua katu muanji kupanga tshiombo tshiende to ». Ce qui se traduit littéralement par : la chienne ne manque pas son grelot.
- 1.5.4. **L'autorité traditionnelle doit être mariée** : la dot doit préparer des banquets pour asseoir et accroître le pouvoir et le prestige du mari. Enfin,
- 1.5.5. **Le chef doit être physiquement fort** : il doit respecter les ancêtres et la tradition.

2. L'AUTORITÉ TRADITIONNELLE FACE AUX MUTATIONS SOCIALES DANS LE MONDE ACTUEL

2.1. Mutation en général

Après les deux guerres mondiales, il y eut l'extension universelle des changements ; les forces de changement n'étaient pas limitées à l'Asie Orientale, l'un des principaux théâtres d'opérations. La guerre avait étendu peu à peu ses effets sur l'ensemble du monde, que les régions aient servi ou non dans un camp. (Cfr Marcel RONCAYOLO, 1985, p.)

Hors de l'Europe et de la zone du pacifique, les conséquences ne se mesurent plus aux effets purement destructeurs du conflit. En revanche, à des degrés divers, les économies, les sociétés, les mentalités ont été ébranlées, à travers les expressions artificielles ou des prospérités apparentes. La guerre accélère principalement l'industrialisation. Mais ailleurs, dans les sociétés « *moins avancées* », les éléments révolutionnaires que l'Asie révèle, s'y retrouvent parfois sous des modalités variantes, depuis les déséquilibres financiers et commerciaux jusqu'aux contacts des techniques, des âges et des civilisations. Ce furent des bouleversements économiques. La situation a été riche en contradiction pour des pays qui ont joué le rôle de fournisseurs d'un monde en guerre. La demande de matières premières augmente, mais elle se déplace des produits alimentaires, de consommation de temps de paix vers les produits stratégiques, pétrole, métaux ou caoutchouc.

L'industrialisation suppose une modification profonde des rapports entre groupes sociaux. Elle met en question les sociétés traditionnelles par les conditions préalables qu'elle suppose. Les sociétés traditionnelles sont plus immédiatement touchées par des données de conjoncture. – L'inflation, la vie chère, sont des faits universels, particulièrement graves dans le pays où la consommation est peu diversifiée, où l'alimentation reste encore la dépense prédominante liée à la variation du prix de quelques denrées ; grâce à l'exploitation de mines, l'économie monétaire s'est élargie dans les zones écartées et l'urbanisation s'est accélérée sans susciter la garantie de l'emploi.

Les villes accumulent les hommes, la pauvreté et l'instabilité. Il y a aussi le contact entre techniques et les mondes métaux. C'est là que commence à se dissoudre les vieilles structures de la famille, des clans, des tribus, ou des villages, à se diluer les vieilles certitudes. Les transformations se situent dans une aire, une civilisation, un pays déterminé et ne peuvent être cantonnées dans l'histoire d'une courte période. Il y a interférence des valeurs ; ces facteurs pèsent sur l'évolution d'un ensemble de mouvements.

Des jeunes cadres, employés, instituteurs, relaient les anciens notables. Les grandes solidarités s'expriment plus aisément qu'avant la guerre. L'idéologie, le nationalisme sont partiellement décloisonnés. D'une zone géographique à une autre des transferts d'expériences, des analogies, des contradictions ne sont pas exclues.

À guerre a transformé la géographie européenne et mondiale. La vision des hommes d'État et des stratégies ne s'est toujours pas adaptée à cette nouvelle réalité. Après la guerre, l'Europe n'est plus le moteur démographique du monde. Les changements économiques sont très importants sur la scène internationale. La monnaie tient une place nouvelle et centrale dans les relations. Elle est enjeu de puissance, elle est aussi la source des rivalités entre les puissances. Elle est au centre des grands débats internationaux. La guerre a profondément marqué les mentalités collectives, en laissant des traces nombreuses, durables et contradictoires. Les divers facteurs ont fortifié le sentiment patriotique dans la plupart des pays.

2.2. Mutation de l'autorité traditionnelle en R.D.C.

2.2.1. **Mutation de l'autorité traditionnelle.** Selon la méthode dialectique (cfr. La partie introductive quand nous avons parlé de la méthode).

2.2.2. **Mutation de l'autorité traditionnelle dans la pratique.**

Au regard des mutations et tournants historiques qu'a connu et est en train de connaître la République Démocratique du Congo depuis la colonisation, en passant par les deux guerres mondiales, jusqu'à l'ère de la mondialisation nous pouvons dire que la réalité de l'autorité traditionnelle n'est pas restée statique. Elle a connu une évolution dans son histoire et dans sa genèse. Aussi longtemps que nous pouvons remonter dans l'histoire, l'autorité traditionnelle est jadis considérée comme une source à laquelle toutes les décisions vitales des communautés se réfèrent et autour de laquelle les communautés s'organisent.

Eu égard à ces mutations, nous insistons en soulignant que cette réalité de l'Autorité traditionnelle est ambivalente, hybride, vidée de son sens originel, nous dirons plus qu'elle s'est effritée ou amenuisée. Depuis des décennies des faits réels sont observés. En effet, voici des faits réels qu'il y a des décennies pour nous en rendre compte notamment :

- 1° Presque dans tous les domaines, l'Autorité traditionnelle a connu des changements. Elle n'est ni dans la traditionalité pure, ni totalement dans le modernisme c'est une sorte d'hybridisme.
- 2° Si l'Autorité traditionnelle a développé quelque chose, c'est dans le modernisme.
- 3° Elle manque le moyen de sa politique en matière de développement rural (organisation de l'habitat, le transport, l'éducation, le divertissement, l'urbanisme et aménagement du territoire) et bien cela en rapport avec la politique du développement national malgré quelques services étatiques, administratifs, techniques légués par la colonisation. Ces services-là sont dépourvus d'efficacité ou opérationnalité sur terrain.
- 4° Face à ces mutations, que l'Autorité traditionnelle a connues en R.D.C. pour rendre notre propos plus éloquent, nous expliquerons par ces constatations amères :
 - ✓ l'Autorité traditionnelle est déconnectée de la tradition ;
 - ✓ elle a la propension à vivre le modernisme ;
 - ✓ l'Autorité traditionnelle est semi-potentialisée et semi-actualisée ;
 - ✓ elle (A.T.) a perdu sa substance, sa saveur, ses valeurs (ancestrales) et des charmes ;
 - ✓ l'Autorité traditionnelle et autorité moderne ou politique sont en mixtures ;
 - ✓ l'exode rural des chefs coutumiers vers les villes où ils sont attirés par les commodités urbaines ;
 - ✓ du fait que l'Autorité traditionnelle a perdu son essence ou valeur, elle devient « infantilisée » et devient sans **avoir**, sans **savoir** et sans **pouvoir**. D'où, elle est commandée ou dictée par le pouvoir politique hérité de la colonisation (Cfr KAZADI KIMBU : cours de sociologie ; UNILU, 1997 inédits) ;
 - ✓ l'Autorité traditionnelle vit et consomme la mondialisation c'est-à-dire elle est le produit de la « société-monde » ;
 - ✓ les chefs coutumiers sont des membres et chefs des partis politiques ou regroupements politiques. Ils sont éligibles, ils peuvent aussi se présenter en indépendant (la constitution de la section 3 art. 207 R.D.C. de 2006, p. 22) ;
 - ✓ ils sont cooptés, élus, nommés et deviennent des acteurs politiques ;
 - ✓ La nomination des chefs coutumiers dans l'administration urbaine et leur récupération politique ;

- ✓ renforcement du tribalisme dans les différents services de l'État suite à l'émergence de l'unité Kasaienne opposée aux Lulua (cfr. KUJMUAMBA Sylvain, in Cahier congolais : e sociologue et anthropologue, n° 18, p. 88, 2008).

Partant de ces constatations, il nous paraît utile de donner une explication sur l'Autorité traditionnelle pour la meilleure compréhension. Pour notre part, nous pouvons dire que la réalité de l'A.T. doit être insérée dans le contexte de la R.D.C.

Sur ce, nous appuyons l'idée du Professeur KAZADI quand il dit que l'Autorité traditionnelle consistera à rapporter la question rurale à la totalité – État qui l'engendre. Ainsi la question rurale est une question d'actualité, c'est-à-dire des rapports globaux au sein de l'État. Dans ce cadre précis, en dehors de l'État, il n'existe donc pas d'A.T. en termes de la question rurale, car en fait celle-ci reste liée à la conjoncture d'ordre à la fois économique, politique et culturel. (Prof. KAZADI KIM BU : cours de sociométrie, L1 UNILU, 1996-1997 inédit).

Actuellement en R.D.C., la société rurale est ici définie comme la société polarisée par la ville. Ainsi polarisée, elle apparaît de prime à bord comme une société, un monde bloqué dans son évolution par suite des alliances de classes entre la bourgeoisie nationale, les propriétaires fonciers et l'État lui-même. À titre d'exemple, les décisions sont prises en ville sur les campagnes et appliquées dans les campagnes. Donc, cette réalité de l'Autorité traditionnelle est un complexe de rapport social.

Actuellement en R.D.C., la société rurale est ici définie comme la société polarisée par la ville. Ainsi polarisée », elle apparaît de prime à bord comme une société, un monde bloqué dans son évolution par suite des alliances de classes entre la bourgeoisie nationale, les propriétaires fonciers et l'État lui-même. À titre d'exemple, les décisions sont prises en ville et appliquées dans les campagnes. Donc, cette réalité de l'Autorité traditionnelle est un complexe de rapport social.

Nos lecteurs conviendraient avec nous quand nous disons que la réalité de l'Autorité traditionnelle a tendance à devenir plus que moderne que traditionnelle. Dans la pratique et dans le monde actuel, cette réalité de l'Autorité traditionnelle a connu et continuerait à connaître des mutations.

Dès lors, cette réalité de l'Autorité traditionnelle telle que véhiculée aujourd'hui avec pompe ou persistance nous ferait croire que l'existence des sociétés rurales congolaises est immuable, sans perceptives de transformations ou développement. Telle conception figée, erronée, passéiste même est restée toujours dans la mémoire collective.

Cette réalité de l'Autorité traditionnelle insérée dans sa contexture actuelle c'est-à-dire celle de participation des chefs dits coutumiers dans les structures modernes du pouvoir étatique telle que la constitution de la R.D.C. le stipule. Raison pour laquelle nous disons et affirmons que la vie rurale en terme de l'Autorité traditionnelle est aussi en mouvement et connaît aussi des mutations profondes notamment sur le plan socioculturel, économique et politique. Dans l'espace national congolais d'aujourd'hui, il n'existe plus en réalité des sociétés dites traditionnelles pures ou au vrai sens du mot.

Bref, des entités sociales traditionnelles indépendantes, voire totalement autonomes, nous n'en connaissons presque plus à ce jour.

En outre, ces entités traditionnelles sont devenues des éléments de grands ensembles c'est-à-dire les éléments de l'État moderne insérés dans le système et ne peuvent pas fonctionner en dehors du système. Elles sont connectées dans le système global c'est-à-dire « R.D.C. pays - Afrique et monde ». C'est pourquoi nous pensons que la réalité de l'Autorité traditionnelle et le monde rural vivent dans la mondialisation.

Pour élucider notre propos, nous allons voir dans les lignes suivantes comment cette réalité (l'Autorité traditionnelle) aussi connu les changements dans les contextes socioculturels actuels de la R.D.C. En effet, dans l'exercice du pouvoir, l'Autorité traditionnelle utilise couramment certaines choses ou objets

d'invention moderne tels que le téléphone cellulaire, la montre, les chaussures, les habits, la radio, la télévision, l'ordinateur, l'Internet, les flashes disques, le C. D., l'argent...

Pour se déplacer, certains chefs coutumiers roulent dans des voitures 4x4 (Pajero, Prado...), d'autres sur la moto, etc.

Nous voulons réitérer notre réflexion en disant que l'Autorité traditionnelle est une unité des contraires toujours en lutte permanente c'est-à-dire la tradition et la modernité. L'Autorité traditionnelle l'est bien plus dans les cérémonies de leurs investitures et pour leurs sujets ; subalternes et donc de sujets de leur chef dans l'organisation politicoadministrative actuelle. Elle est (l'Autorité traditionnelle) investie par le Gouverneur de Province ou son délégué, par le Maire de la Ville, le Bourgmestre, l'Administrateur de Territoire ou le Commissaire de District...

Certains sont devenus des représentants personnels de Chef de l'État au niveau de leurs entités administratives décentralisées notamment la Commune, la Chefferie, le Groupement, Localité, etc. Ces mutations se sont opérées du point de vue changement quantitatif. Hier, l'Autorité traditionnelle était souveraine et la dernière décision du pouvoir au niveau tant national que provincial et des organisations non gouvernementales.

Par rapport aux mutations, la tendance est de placer une autorité traditionnelle un peu plus instruite ou alors un technocrate capable de travailler pour le développement de sa Chefferie ou entité c'est-à-dire à la modernisation.

Que veut exactement l'Autorité traditionnelle dans notre pays ou notre Province ? Son vouloir est-il objectivement réalisable ? Dans l'affirmative, dans combien de temps ? Il est certain que ce que veut l'Autorité traditionnelle procède de l'être ou de l'avoir ou encore de deux dimensions à la fois, dans le cadre du développement ou réduction de la pauvreté dans leurs milieux ruraux. Existe-t-il oui ou non ? Nous pourrions ainsi continuer à nous poser de tels questionnements presque indéfiniment.

L'homme est le moteur de tout changement. Si l'Autorité traditionnelle a une mentalité sous-développante, elle continuerait à être un obstacle au développement ou à l'épanouissement de son espace. Nous pensons que si l'Autorité traditionnelle est plus instruite, elle s'intéressera aux questions ou aux problèmes de développement très élargis. Il est vrai qu'aussi que l'A.T. et tous les chefs de villages ont une certaine influence sur le développement de leur « base » surtout par l'encadrement, la protection et la manière dont elle assure la sécurité des biens et des personnes. Le pouvoir politique moderne ne peut-il pas compter sur elle (l'Autorité traditionnelle), car celle-ci serait un facteur de productivité.

Les deux notamment (l'Autorité traditionnelle et le pouvoir politique moderne) sont complémentaires, c'est-à-dire les deux faces d'une même médaille. En rapport avec les objectifs de la politique du gouvernement. Elle devrait repenser l'esprit d'entrepreneuriat et de partenariat pour qu'il soit de mise. Ce point fera l'objet du troisième point.

3. COMMENT REPENSER L'AUTORITÉ TRADITIONNELLE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO ?

Telle est la question à laquelle le présent point tentera de répondre. Il est difficile, voire impossible, de penser d'emblée et d'une façon générale aux solutions précises et de façon générale qui s'appliqueraient dans les sociétés rurales en tout temps et en tous les lieux. Néanmoins, il est logique de les circonscrire, de les identifier et de les classer dans une certaine ligne de conduite ou priorité.

Pour arriver à résoudre certains problèmes de la base, la prise de responsabilité à partir de la situation actuelle et de ressources disponibles des États et des peuples pour transformer les conditions de la vie sociétale (cfr. KANKU Philippe : L'Afrique est à reconstruire. La responsabilité spirituelle. Publication universitaire européenne, Ed. Long Bern 2007 p. 32).

Tout dépend sommairement de la vocation de l'Autorité traditionnelle avec sa notabilité et ses subordonnés dans notre pays la R.D.C. à condition que nos compatriotes puissent définir clairement les besoins réels ou ressentis et les objectifs qu'ils poursuivent pour arriver à amener le processus du développement à la base. Il faudrait que nos compatriotes disent ce qu'ils veulent et dire seulement n'aurait pas suffi qu'il faille aussi être entendu et mise en pratique.

En même temps que le gouvernement par le biais des autorités civiles, militaires et politiques fournit les efforts en s'intéressant au destin de la population en ce qui concerne la pacification, la sécurisation et la protection de l'intégrité territoriale (nous disons en passant que la R.D.C. vient de se tirer de différentes guerres qui l'avaient asphyxiée depuis 1998). Par contre, d'autres chefs coutumiers jouent un rôle négatif en entretenant des conflits, opposent et incitent leurs sujets à s'entretuer dans leur juridiction. Ce cas s'est passé en 2008 dans la Chefferie de Bena Musua, dans le Territoire de Dibaya, District de la Lulua au Kasai Occidental. Si ce cas évoqué ci-haut se généralise, voyons pertinemment que certaines autorités traditionnelles constituent un frein ou obstacle au développement souhaité ; les contrevenants à la loi doivent être punis sévèrement.

La responsabilité ou la maturité de l'Autorité traditionnelle est un atout à ne pas négliger dans le processus du développement à la base. Bref, du développement dans tous les aspects. Si l'Autorité traditionnelle a une mentalité sous développante, celle-ci devient alors un obstacle à l'épanouissement du milieu dans lequel on vit ou appartient.

Les différents programmes, plans et projets de développement du monde rural conçu par différents ministères, gouvernement central et provincial devraient être planifiés et cohérents dans l'optique de faire bénéficier aux participants des intérêts qu'ils peuvent convertir en grain communautaire. La construction des greniers communautaires dans la Mission Catholique Katende, constitue un exemple de référence. En outre, la construction des hospices de vieillards, de centre de santé constitue aussi des expériences vivantes dans d'autres lieux. Il serait mieux qu'elles soient adoptées par nos autorités traditionnelles pour le développement de leurs entités et surtout avec la présence de spécialistes comme les T.D.R., agronomes, vétérinaires, etc. parce que le développement est un processus qui implique la volonté, le sacrifice, le dépassement et la participation de tous et avec tous.

Le modernisme et le traditionalisme doivent être conçus comme des valeurs complémentaires appelées à coexister de manière dialectique (l'une n'exclue pas l'autre).

Quelle que soit l'implication politique, le mot de l'Autorité traditionnelle en dernière instance est une nécessité, car elle est aussi consultée. Par exemple, quand il y a un projet de développement, une organisation non gouvernementale, une société, une industrie qui vient s'installer dans un milieu donné, l'Autorité traditionnelle doit donner son aval, si rien n'est fait les choses n'avanceront pas ?

Pour construire un pont, une route, une école, un barrage hydroélectrique, etc., et en contrepartie l'Autorité traditionnelle reçoit un quelconque cadeau pour attirer la manne des ancêtres.

L'Autorité traditionnelle et le pouvoir politique cohabitent, coexistent pour arriver à répondre aux aspirations de la population, car c'est dans le monde rural où on rencontre beaucoup de problèmes, besoins irrésolus dont l'organisation de l'habitat, le besoin en eau potable, problème sanitaire, les écoles non viables, problèmes des routes... Elle (l'Autorité traditionnelle) est un atout à ne pas négliger dans l'encadrement de la population. La concernée et les décideurs modernes doivent collaborer pour orienter la population dans le sens souhaité par les opérateurs politiques. Si elle n'est pas impliquée quoi qu'on peut faire est vouée à l'échec.

Dès lors, placer une Autorité traditionnelle instruite et compétente à la tête d'une entité traditionnelle est une nécessité à l'heure qu'il est. Cette autorité devrait être capable de comprendre les problèmes de sa population et les aider à les résoudre. L'Autorité traditionnelle et le pouvoir moderne doivent se mettre

ensemble pour le maintien de l'ordre politicoadministratif établi, car aucun développement ne peut se faire sans la paix.

Dans le cadre de repenser l'Autorité traditionnelle de la R.D.C. pour le développement, ce qui constitue l'ossature de ce troisième point, nous appuyons avec fermeté l'idée de Professeur OBETELA qui dit : « L'État doit jouer le rôle de catalyseur dans les actions développantes ou développementalistes. Le développement social en tant que processus global amène l'État à canaliser, orienter et intervenir efficacement dans les diverses couches, domaines qui engagent la vie humaine. Celui-ci en fait joue un rôle moteur tout en reconnaissant des initiatives des personnes physiques et morales qui agissent sous les prérogatives étatiques » (cfr. OBETELA LINGULE, L. cours de sociologie politique, UNILU, 1996-1997, inédit).

Vu sous cet angle l'impulsion de toutes les actions du développement doit venir du gouvernement de la République Démocratique du Congo, tout le contrôle et toute direction.

De ce fait, les Administrateurs des Territoires doivent être responsabilisés pour l'encadrement de l'Autorité traditionnelle afin de coordonner, orienter les actions ou activités dans leur milieu respectif :

- ✓ Contrôler l'activité de l'ensemble des collectivités qui composent le Territoire et veiller spécialement à leur application,
- ✓ L'Administrateur du Territoire doit être responsabilisé dans la production des habitants des différents milieux pour réaliser les travaux d'utilité économique et sociale,
- ✓ Il doit veiller à l'entretien des réseaux routiers, routes de desserte agricole qui desservent à la fois plusieurs villages et les centres urbains,
- ✓ Il doit veiller à ce que l'Autorité traditionnelle sensibilise, conscientise les gens en l'amélioration de l'habitat, de l'eau potable et à l'application des mesures d'hygiène et de salubrité publique.
- ✓ L'Administrateur du Territoire organiserait les séminaires et recyclages des l'Autorité traditionnelle dans leur milieu afin d'évaluer. Elles doivent être impliquées par une nouvelle vision ou dynamique du développement à la base ou de leur milieu ; cela est nécessaire, voire indispensable, deux ou trois fois par an.

Une bonne éthique, une bonne image de l'Autorité traditionnelle auraient un effet d'entraînement sur la population concernée. La volonté politique et une certaine vision sont aussi nécessaires pour renforcer l'administration congolaise. Cette idée est réelle et pour y arriver il faut des préalables qu'on doit poser pour réfléchir sur les modalités pratiques. Les gouvernants et les gouvernés doivent être rapprochés pour résoudre les problèmes réels ressentis dans le monde rural.

Enfin, pour viser le développement qui englobe beaucoup d'aspects, une piste des préalables est ouverte au niveau des administrés, des cadres politicoadministratifs qui vont améliorer la qualité des conditions existentielles du monde rural (qualité) du travail et de l'État.

BIBLIOGRAPHIE

A. OUVRAGES

1. Constitution de la R.D.C. de 2006
2. GRAWITZ M., Méthodes des sciences sociales. Dalloz, Paris, 1986.
3. KANKU Philippe, L'Afrique est à reconstruire. La responsabilité spirituelle. Publication universitaire Européenne. Ed. Lang Bern, 2007.
4. KUMUAMBA Sylvain, Le symbolisme de discours du pouvoir et politique d'aménagement des Territoires au Kasai Occidental, in Cahier Congolais de Sociologie et Anthologie n° 18, 2008.
5. MAGNON Albert « Tradition et mutation dans les sociétés d'Afrique noire » in G. BALANDIER, Sociologie des mutations, Anthropos, Paris, 1970.
6. NGOMA J. « Tradition et modernisme en milieu congolais » in Cahier Congolais, n° mars – avril 1970, Kinshasa.
7. Petit Larousse, Paris, 1967.
8. RONCAYOLU Marcel, Le monde contemporain de la seconde guerre mondiale à nos jours, Ed. Bordas et Robert Laffont, 1985.
9. WEBER Max., Le savant et la politique, éd. Plon Paris, 1959.

B. COURS INEDITS

1. KAZADI KIMBU : Cours de sociologie rurale approfondie. UNILU, L1, 1996-1997, inédit.
2. LOMBARD, J., Cours d'anthropologie politique en Afrique, UNAZA/Lubumbashi, 1982-1983, inédit.
3. MULOWAYI DIBAYA, Cours de politique de développement rural, UNILU, G3, 1995-1996, inédit.
4. OBETELA LINGULE, LIBOSOMBO, Cours de sociologie politique, UNILU, 1996-1997, inédit.

L'état de crise actuel en RDC justifie-t-il le déni d'un leadership éthique ?

Bertrand Kabongo Lukunda, Ph.D.
Professeur, Université St Paul, Ottawa

Le 26 mai 2012, lors de la présentation du livre « Reconstruire la République démocratique du Congo : Quel leadership pour quelle société » (Makolo : 2012), un participant a posé une question qui m'a poussé à relire mes deux contributions dans cet ouvrage. Cet article, un extrait d'une conférence prévue pour un colloque à Washington, s'inspire largement de ces deux articles.

La question fut ainsi formulée : Peut-on parler d'éthique à des plantons d'un ministère à Kinshasa, impayés depuis des mois, qui réclament un dollar ou plus pour introduire un dossier? Cette question est assez complexe, dans la mesure où elle touche à la substance même de la morale thomiste avec cet adage : « ad impossibile, nulla tenet » (À l'impossible nul n'est tenu).

Nous reviendrons à cette question dans notre conclusion. Commençons par déterminer ce que nous entendons par éthique et par leadership éthique.

1. ÉTHIQUE OU MORALE

Ce qui peut paraître actuellement d'anodin a fait couler beaucoup d'encre depuis la publication du livre de Spinoza : *Éthique*. En effet, jusqu'à Spinoza, morale et éthique de par leur étymologie étaient prises l'une pour l'autre. Mais pourquoi, tout un coup la philosophie semble maintenir une distance entre morale et éthique. L'explication la plus simpliste voudrait que la morale relève du religieux, tandis que l'éthique se réfère à la vie pratique de tous les jours. Sans entrer dans ce débat des maîtres, dans cette réflexion, nous empruntons à Kant sa définition de morale comme principes formels qui doivent orienter la vie humaine (impératifs catégoriques). Dans ce contexte, ces principes constituent ce que Paul Ricoeur appelle : l'éthique en amont ou l'éthique fondamentale. De ces principes découlent les applications éthiques sous forme d'éthique contextuelle : éthique politique, bio-éthique, etc... Cette définition de Lyse Langlois résume bien ce que nous entendons par éthique en amont ou morale : « L'éthique est donc une réflexion en amont de l'action qui tente de comprendre, notamment, de quelle façon les logiques d'action ont été tissées et à la lumière de quelles légitimités et finalités elles l'ont été » (Langlois. L. : 2008, p. 40).

Quand on parle des fondements éthiques du leadership, par exemple, on veut remonter à la nature même des normes éthiques qui doivent conduire à la constitution de l'éthique du leadership. Deux valeurs semblent, à notre avis, s'ériger comme les piliers de l'éthique fondamentale : le respect et l'intégrité. Rien de moins étonnant quand on sait que ces deux valeurs se retrouvent dans toutes les cultures et appellent une organisation sociale. De ce fait, elles sont autant naturelles que le surgissement du monde. C'est dans ce contexte qu'on ne peut parler du leadership sans se référer à elles.

L'être humain n'est pas une monade isolée. Même l'ermite le plus reclus se doit de respecter son environnement et sa propre personne. En lingala, on parle de « eloka ya bato » ou tout simplement « ya bato » ; en ciluba, on dit « Cya benda ». Dans les deux cas, la traduction française est « de l'autre » ou mieux « pour autrui ». Si notre comportement doit être régulé, c'est justement par respect pour la vie. Notre vie, d'abord ; et la vie de notre environnement. Et ce respect ne peut être que le fait d'une volonté libre et raisonnée. C'est le premier principe du vivre en communauté. Un être humain, donc, doué de la juste raison ne peut se comporter de manière quelconque. Toute sa manière d'être se réfère à une règle inscrite dans sa propre nature. Dans ce contexte la problématique éthique devient une question humaine qui tient constamment compte du bien commun.

Il convient de revenir ici à l'étymologie des concepts éthique (grec) et morale (latin) dont la signification première est l'étude des mœurs ou des comportements humains. Ainsi, on ne peut pas parler d'éthique sans mettre l'être humain et la communauté au centre de toute activité humaine. Le respect devient dans ce sens un impératif moral. Ma vie respectueuse (tenons compte de l'archéologie sémantique de l'adjectif respectif) ne peut être vécue qu'en rapport avec l'autre ou Benda parce qu'étant moi-même Benda de l'autre. Le respect dont il est question ici n'est pas synonyme de la simple retenue publique. Il relève aussi bien du for interne que du for externe. Voilà qui marque la différence entre l'éthique (morale) et le droit. Ce dernier n'est pas en opposition avec la première, mais au contraire il y est inclus comme partie prenante ou sanction positive. L'héritage spirituel de chaque peuple doit aider à maintenir les bons rapports entre les différents cercles de la vie sociétale. Dans la culture Luba, par exemple, le « Lusanzu » se formule en ces termes : « Cyena mwiba cintu cya benda, cyena munyanga nzubu (mwana, mukaji, muluma) wa benda... » (je n'ai pas volé, je n'ai pas violé, je n'ai pas commis d'adultère...). La préoccupation est face à l'éthique et non au droit. Le respect qui détermine les mœurs est par rapport au Benda.

Il convient d'explicitier la notion du Benda pour déterminer sa pertinence dans le débat éthique. Dans la conception Luba de l'organisation sociale, le Benda représente le monde visible et invisible. Il est en même temps cet individu qu'on voit, l'organisation des ancêtres, mais aussi et surtout l'être suprême. Les théologiens africains ont beaucoup élaboré sur cette question¹⁷. C'est parce que le Benda est au-dessus de tous qu'il peut être dans-avec-tous. Cette citation de William James en dit long : « La communauté stagne sans l'impulsion de l'individu, l'impulsion s'éteint sans le soutien de la communauté » (cité par Hermas, J. : 1992). Il faut souligner les règles de base qui sous-tendent le respect : la non complaisance, la tolérance, le sens de l'écoute, la liberté d'expression, le refus de toute médiocrité et surtout le bon usage de l'intelligence.

Le respect comme valeur fondamentale de l'éthique convie chaque membre de la communauté à avoir une attention particulière envers soi, envers autrui et envers la communauté. Cette trilogie représente le Benda et reste unit dans une relation plus que fusionnelle. C'est cette relation qui pousse continuellement l'humain membre de la communauté à avoir un bon sens

¹⁷ Lire à ce propos le chapitre VII du livre d'Awazi Mbambi Kungwa, B., *De la post-colonie à la mondialisation néolibérale. Radioscopie éthique de la crise négro-africaine*. Paris, l'Harmattan, 2011.

d'écoute, d'ouverture d'esprit et de participation positive aux activités de celle-ci (débat public). Sans cette participation positive, la communauté se consume.

La réciprocité du respect au sein d'une communauté humaine reste la règle d'or. C'est dans cette perspective que les humains s'unissent au sein d'une communauté en vue de réaliser la volonté générale de tous (J. J. Rousseau). C'est à ce niveau, nous y reviendrons dans la deuxième partie, que la supervision ou la gestion de la communauté se pose. Une personne ou un groupe de personnes doit émerger pour représenter le Benda ; ou encore mieux, pour faire respecter le Benda.

Un exemple peut bien éclairer ce point sur le respect. Il arrive des faits rarissimes en contextes de misère atroce. Dans les contes, on apprend que lors de grandes famines les humains étaient devenus des cannibales ou encore lors de grandes catastrophes. Ceci relève de l'exceptionnel. Mais quand l'exceptionnel devient l'ordinaire, cela incite à de profondes interrogations. Un ami Congolais m'a raconté qu'un grand matin, comme cela arrive à beaucoup d'Africains, le téléphone avait sonné. C'était son propre petit frère au bout de la ligne. Voix grave, balbutiante, il lui annonçait que leur mère était transportée d'urgence à l'hôpital. Il fallait de l'argent pour toute une batterie d'exams et pour les soins. Pris de panique, le monsieur se réveilla précipitamment, entraînant le réveil de toute la maisonnée, pour passer à la banque avant de se mettre à chercher un Western Union 24/24 heures. Après toutes les opérations, l'ami appela une de ses sœurs. Grande fut sa colère quand il entendit sa sœur s'étirant encore dans son sommeil lui dire que tout allait bien. Estomaqué, il demanda à sa sœur comment elle pouvait avoir un air si confortable alors que la mère se mourait aux urgences. Prise de panique, la sœur coupa le téléphone, promettant à son frère de lui donner incessamment l'état de santé de la maman. Quelle ne fut la surprise de la sœur de trouver la maman, non seulement en santé, mais qui attendait toujours son « lipa » pour sa tisane. Peut-on s'imaginer pareille dépravation ? Ce cas n'est malheureusement pas isolé (lire Awazi, B. : 2011) ! Voilà un déni du respect au sens éthique du terme. C'est ici qu'entre en jeu la deuxième valeur fondamentale de l'éthique fondamentale : l'intégrité.

En milieu anglophone, le concept intégrité se traduit de deux façons différentes : « entirety » qui signifie intégralité ; et « integrity » qui se traduit par probité, honnêteté, totalité. Même si ces deux termes ont des affinités sémantiques, nous optons pour la seconde signification quand nous utilisons dans ce texte le terme intégrité. C'est l'adjectif « intègre » qui est le plus utilisé soit pour ressortir l'aspect de justice fondamentale : une personne juste ; soit pour mettre en exergue un aspect particulier dans la gestion du bien commun : une personne intègre. C'est dans ce sens que les Synoptiques qualifient Joseph, l'époux de la mère de Jésus, d'homme intègre. Dans ce cas, l'intégrité s'approche beaucoup plus de l'honnêteté, de la probité. Une personne honnête est une personne sincère avec soi-même et avec les autres (communauté). Il sied de signaler une tautologie quand on entend l'expression « intégrité morale ». Étant donné que l'intégrité est l'une de deux valeurs fondamentales de la morale en amont ou éthique fondamentale, on ne peut associer le qualificatif moral à l'intégrité. Cette expression remplace à tort ce qu'on qualifie de rectitude morale.

Une personne intègre n'est pas un saint au sens de la religion. Elle est plutôt le lieu où la raison, tenant compte du respect de la nature, rectifie continuellement la conduite en société. Revenons à l'exemple de Joseph, l'époux de Marie, mère de Jésus. Cet homme respectant Dieu, l'autrui et la société ne pouvait chercher à faire du mal à son semblable. Il faut noter que le sort de Marie en contexte de la loi juive de l'époque était scellé. Deux alternatives s'offraient à Joseph : dénoncer Marie, et la soumettre à une humiliation certaine (lapidation publique) ; ou

la faire fuir (quitter le pays) pour épargner sa vie. Ces deux attitudes étaient possibles. Mais il opta pour une voie marginale : garder la femme pour la sauver et sauver aussi l'enfant adultérin. Ce choix demande un grand courage, signe d'intelligence pratique. Il a fait ce qu'il jugea juste pour sa communauté et pour les « autres ». En cela, il n'est pas hypocrite, mais sincère envers lui-même. Il ne s'est pas non plus enfermé à regretter son choix. Il a, au contraire, assumé ses fonctions d'époux et de père. C'est cela être juste ou intègre.

L'intégrité veut aussi signifier « totalité ». C'est dans ce sens que le droit l'utilise. On parle de l'intégrité physique, intégrité territoriale... Quand on parle de la totalité, c'est par rapport à un tout homogène : un corps, une communauté, un territoire. De ce fait l'intégrité vise le respect de la totalité comme un fait holistique appartenant à autrui ou à soi-même. Le suicide ou la mutilation pose une question morale parce qu'on ne doit pas disposer de son corps comme on le veut. C'est pour les mêmes raisons que la torture est prohibée en droit international et est toujours un sujet très sensible. Le cas des détenus de Guantanamo en illustre bien l'ampleur.

C'est en raison du droit à l'intégrité que les humains peuvent s'organiser en associations et détenir des droits fondamentaux : droit à la vie privée, liberté de parole (expression), liberté de religion... La charte canadienne des droits de la personne, notamment en ses quinze premiers articles, donne une série des droits protégés grâce à l'intégrité de la personne. Mais ce respect de l'intégrité doit aussi aider les humains à éviter les exclusions comme le racisme, la xénophobie, le tribalisme... Dans le contexte congolais, le tribalisme peut être à la fois nocif et bénéfique. La tribalité prise dans le sens d'une reconnaissance objective de ses bases socioculturelles ou de la promotion de celles-ci sans exclusivité est une bonne chose. Dans un pays comme le Japon, par exemple, chaque individu se définit par rapport à sa région d'origine et a, entre autres missions, son développement durable. Dans ce cadre, même si le mot a déjà une connotation négative, le tribalisme est bénéfique. Mais quand on considère certaines régions d'Afrique, surtout ce qui se passe au Congo-Zaïre, nul doute que le tribalisme est nocif. Si par tribalisme on entend : favoritisme et exclusivisme ; il y a un problème moral très grave. Alors s'installent médiocrité et chaos, deux anti-valeurs de l'intégrité. Ainsi, un individu n'est apprécié que parce qu'appartenant à la même tribu ou région. C'est le drame de la gouvernance du Congo et de beaucoup de pays africains.

L'éthique de l'excellence (Deckeyser, A. : 2006) reste un des pendants en aval de l'intégrité. C'est elle qui va nous permettre d'apprécier les qualités nécessaires à la construction humaine. Elle va permettre d'affronter un autre fléau qui détruit l'intégrité de la personne et de la société qu'on appelle la sorcellerie (Kibwenge, F : 2008). Ce phénomène désintègre la société congolaise en jetant les enfants et personnes âgées dans les rues dans un dénuement total et en engorgeant les nouveaux mouvements religieux, des lieux de prédilection de destruction massive de l'intégrité.

Comme nous pouvons le constater, l'intégrité comme probité et comme totalité s'impose comme impératif moral qui doit guider toutes les actions humaines en aval. Et on ne peut mieux la comprendre sans son pilier jumeau, le respect. C'est dans ce sens que le respect et l'intégrité fondent en amont l'éthique. Et comme construit humain, celle-ci doit s'appliquer dans divers contextes en tenant compte aussi de diverses écologies possibles. Dans le cadre de l'Afrique et du Congo, l'environnement socio - religieux doit être pris en compte. Nul besoin de se cacher la face. Les religions importées nous ont charriées plus d'anti - valeurs que des valeurs fondamentales pour la simple raison qu'elles ont refusé sciemment ou pas de tenir compte de l'écologie particulière (Bimwenyi : 1981). Pour illustrer ces anti-valeurs, c'est dans des régions où il y avait des missionnaires blancs (catholiques et protestants) qu'on trouve un

nombre record des enfants métissés. Donc, le viol, la prostitution, l'adultère et l'impunité, quatre des graves fléaux chaotiques qui caractérisent la société congolaise actuelle, sont arrivés en même temps que l'Évangile. Faut-il pour autant rejeter ces religions importées ? La question se pose non sans pertinence (Awazi : 2012 et Kibwenge : 2008). Mais la réponse, comme le suggèrent les deux auteurs cités, dépend de beaucoup de facteurs dont la réhabilitation de nos valeurs de base. Elle dépend de la reconsidération du Benda comme fondement de toutes nos valeurs. Le resurgissement du Benda permettra de réinventer nos modes de vie qui sont toujours dynamiques. C'est dans ce contexte que nous avons besoin d'un nouveau type de leadership fondé sur l'éthique.

2. QUID DU LEADERSHIP ÉTHIQUE ?

Dans son article **Le leadership transformateur** (Makolo : 2012, pp. 343-370), Philomène Makolo définit le leadership comme étant « un parcours d'influence en vue de la réalisation d'objectifs communs. Sa fonction principale, poursuit l'auteur, est de faire la différence, produire un changement de mentalités, de valeurs et de comportements... » (Makolo, p. 346). Compris dans ce sens, le leadership comporte une vision bien définie dans le temps et dans l'espace. Une vision qui est engagée et bien concrète (pas un idéal). Décrivant la vision, Ph. Makolo fait ressortir trois caractéristiques : La vision est un sens partagé de la destinée ; elle doit être partagée ; on est leader des leaders ; elle doit être appropriée (Voir Makolo, pp, 350-367). Ainsi le leadership appelle la direction. Une direction d'être humain. Il peut revêtir plusieurs visages : autocratique, collégial, démocratique, paternaliste ; j'en passe (lire Bergeron : 1997). Un leader n'est pas un « Deus ex machina », il n'est pas un pasteur dans le sens religieux et biblique du terme. Seul Dieu, à mon humble avis, est pasteur pour ceux qui y croient. Le leadership appelle l'engagement de deux parties : le groupe et le leader. Le leadership devient une figure d'autorité, un style de gestion d'une communauté donnée. Il devient un chantier qui a besoin des efforts de plusieurs parties prenantes. Aucun élément n'étant à déconsidérer. Le leadership devient aussi la capacité à s'autogérer autour des objectifs précis et concrets. C'est dans ce sens qu'il faut revenir sur les différents visages du leadership. Ils peuvent coexister suivant les contextes et l'environnement. Mais à long terme, seul un type de leadership peut s'affirmer comme l'unique moteur de canalisation des efforts communs. Ainsi va-t-on avoir besoin des personnes à partir de qui la concrétisation du leadership devient effective.

Mais pourquoi la question du leadership se pose t- elle avec une réelle acuité aujourd'hui dans le contexte de la RDC ? Pour répondre à cette question, nous allons essayer de présenter les différents types du leadership au Congo.

Le leadership de type coutumier ou leadership traditionnel peut bien se résumer dans cet adage Luba : « Mukalenga wa bantu; bantu wa Mukalenga » (Le chef du peuple, le peuple du chef). Cette synergie qui doit exister entre le chef et son peuple. Le peuple n'est rien sans son chef, et vice versa. La force du chef est d'être avec son peuple autour des projets communs. Le pouvoir se conçoit comme un service. Tout abus du pouvoir est durement sanctionné par la perte du trône. Par exemple, un chef qui sort avec la femme d'un concitoyen, soit-il esclave, est destitué (Kabongo Lukunda : 2009, pp. 94-106). Le pouvoir de type traditionnel se fonde sur des valeurs et coutumes communes. La capacité du chef de fédérer les besoins de tous ses concitoyens sans violence dans la volonté commune du développement de tous et de chacun est essentielle dans la constitution du leadership traditionnel. Ce leadership est proche du peuple, c'est un leadership de proximité. Malheureusement, ce leadership est en perte de vitesse, étant donné le niveau du délabrement social de nos villages. Les chefs coutumiers

sont inféodés aux chefs politiques et ont perdu toute légitimité. Devient chef, celui qui est de connivence avec les pouvoirs publics. Cela ne date pas d'hier.

Le leadership de type colonial se résume quant à lui à ces trois concepts : argent, plaisir et puissance. Il sied de souligner ici que ce leadership se fait en deux temps : avant et pendant la colonisation. Les bonnes intentions ne manquent pas. Mais ce leadership n'est pas en résonance avec les citoyens. Il faut se rappeler le Léviathan de Hobbes. Le leader colonial ne fait pas partie du peuple qu'il est censé conduire. Il est au-dessus du peuple à qui il apporte le salut, la civilisation. Comme le Léviathan, il doit être fort. C'est par la puissance (violence) qu'il veut imposer sa vision des choses. Il n'y a aucune communication avec le peuple. Il est à l'écoute de son propre écho, c'est une dissonance totale et parfaite. Son mode de fonctionnement passe par la puissance qu'il use à sa guise (violence légale). Il est à la recherche de sa propre satisfaction : argent et plaisir (viol, adultère). Le leadership colonial plane dans les airs, il guide les choses d'en haut. En bas, tout est petit, ce qui déforme sa vision des choses, mais il continue à croire en la véracité et au bienfait de celle-ci. Ses choix ne sont pas ceux du peuple, mais ceux dictés par son propre ego. Il pense être la perfection (« confusion ethnocentrique », voir M. Dion : 2009, pp. 2-12). Il n'est pas un leader de tous, mais d'une infime partie de ceux pour qui il tente de créer un environnement hybride qui n'existe pas en réalité. La violence et l'agressivité sous toutes ses formes deviennent les piliers du nouveau leadership

Le leadership postcolonial est un d'hybride. Dès les premiers jours de la décolonisation, on a assisté à un réveil du leadership d'un autre type. Tout en s'appuyant sur le leadership coutumier ou ce qu'il en restait, le nouveau leadership s'apparentait beaucoup plus au leadership colonial. La crise de leadership des années 60 ne pouvait s'expliquer, en partie, en dehors de cette cacophonie. Les années Mobutu ont consolidé encore plus le leadership colonial avec de temps en temps, selon les circonstances, un recours toujours fragile au leadership coutumier. La puissance, le plaisir et l'argent sont devenus la nouvelle trilogie du leadership congolais. Est considérée comme leader, la personne qui, par la puissance, s'attire des foules affamées en quête du quotidien. La musique est devenue la machine à fabriquer le leadership (phénomène Mabanga). Nous avons consacré dans ce livre un chapitre qui décrit davantage cet aspect des choses. La richesse et l'agressivité sont les deux moteurs du nouveau type du leadership congolais. Pouvait-il en être autrement ?

Cette description de ces trois types de leadership nous invite à répondre à notre question du départ. Pourquoi la question du leadership est-elle si importante en RDC ou dans la reconstruction de ce pays ?

De ce qui précède, nous pouvons déduire que le leader congolais est un mâle dominant qui se bat dans une jungle pour assurer continuellement sa survie en attendant d'être supplanté par un autre plus fort, plus agressif et plus destructeur. Et c'est là que se pose la question éthique. N'y-a-t-il pas contradiction entre la définition du leadership et la description du leadership congolais ? Ou de quel leadership le Congo a-t-elle besoin ?

Depuis la chute de Mobutu, le Congo semble en déficit de leader. Au mieux, le type de leader qu'on y trouve semble atypique. Comme nous l'avons souligné, les types de leadership sont de plus en plus légion. Mais c'est par rapport aux objectifs qu'on peut déterminer tel ou tel autre type de leadership avant de se demander s'il répond oui ou non aux critères éthiques. Selon différents auteurs trois types de leadership ressortent du lot : leadership directif, leadership transactionnel et leadership transformationnel (Dion, M. : 2009, pp. 111-128).

Le leadership directif tout en tenant compte de la communauté, met un grand accent sur l'autorité. Tout vient de l'autorité, c'est la tête qui commande. On y fait peu ou prou cas de la communauté. Le leader seul sait ce dont celle-ci a besoin. Ce type de leadership peut facilement devenir encombrant, le leader étant à la fois paternaliste et autoritaire. Le leadership colonial est plus proche de ce type de leadership. Quant au leadership transactionnel, il est préoccupé par le respect de la routine. Le leader est au centre de tout. Ce n'est pas l'intérêt de la communauté qui importe, mais plutôt ses propres intérêts. Son soi devient une entité à part entière et indépendante du groupe. Il a une « vision atomiste du soi ». Les intérêts avec les subalternes sont contractuels (Kanungo cité par Dion). Il n'hésite pas à distribuer à la fois les récompenses et les punitions. Ce leadership se rapprocherait du modèle mobutiste. Le troisième type de leadership, celui qui retient l'attention de beaucoup de chercheurs, est certes le leadership transformationnel. Un leadership qui développe une vision, qui veut sortir de la routine et désire atteindre le développement de toute l'organisation sur base des stratégies toujours adaptées. Les stratégies d'empowerment utilisées augmentent la capacité de participation de tous les membres à la vision collective. Pour le leader transformationnel les intérêts du groupe priment sur ses propres intérêts qui s'identifient à ceux-là (Lire Kanungo). Le leadership traditionnel, dans sa conception originelle, ferait partie du leadership transformationnel. Toutefois, il convient de souligner que même si la préférence va au leadership transformationnel, ce n'est pas pour autant qu'on doive l'idéaliser ou le considérer comme ipso facto éthique. Plusieurs facteurs entrent en compte pour parler du leadership éthique.

Nous avons déjà mentionné les deux méta-normes : le respect et l'intégrité comme piliers de l'éthique en amont. C'est, à notre sens, la mise en pratique de ces deux méta-normes qui va donner une dimension éthique au leadership. Ces deux méta-normes fondent en aval tous les droits fondamentaux de la personne prise individuellement et en communauté. C'est ici qu'il nous faut analyser les confusions qu'on entretient sciemment ou non dans la considération du leadership éthique. Michel Dion en cite trois : confusion ethnocentrique, axiologique et philosophique. Pour notre part, nous ne retenons que la confusion ethnocentrique, étant donné que les deux autres y sont corollaires.

Les recherches en éthique, se basent généralement sur les sociétés judéo-chrétiennes pour fixer un tableau de bord des valeurs éthiques. On se réfère dans la plupart des cas aux textes fondamentaux édictés par les sociétés occidentales pour classifier les types de leadership. Ce qui est vrai pour le leadership l'est aussi pour d'autres domaines. C'est dans ce sens que le leadership transformationnel serait le plus éthique. Ces conceptions oublient une chose importante quand on parle du leadership ou de l'éthique. Ces deux concepts sont des construits sociaux, donc tous contextuels. Ainsi par exemple, il serait facile à un leadership transformationnel, tenant compte des besoins du moment, de porter des dommages très sévères à l'environnement physique pour le plus grand bien de la communauté. La question des forages marins est un cas parmi tant d'autres. Que dire du mensonge utilisé souvent en diplomatie pour des buts très honorables : l'assassinat de Bin Laden est un exemple plus récent. Ce qui peut passer dans une société pour une raison ou une autre ne peut pas l'être pour une autre société. Pourquoi est-on intervenu en Libye alors que la même situation perdure au Yémen ? Pourquoi transférer les prisonniers dans des pays où la torture est monnaie courante et s'acharner contre le terrorisme islamiste ? Ces interrogations prouvent que la mise en pratique des méta-normes dépend de beaucoup de facteurs qui diffèrent d'une société à l'autre. « Une culture éthique repose sur les valeurs, les normes, les croyances et les présupposés communs qui orientent la conduite éthique » (Trevino cité par L. Langlois : p.102). La constitution d'une culture éthique dépend d'un réel dialogue entre les différents partenaires

ou parties prenantes. C'est aussi le rôle que devrait jouer tout bon leader dans des contextes déterminés. Pour le contexte congolais, on ne le dira jamais assez, les contextes socioculturels sont déterminants dans la construction de cette culture éthique. Cinq éléments doivent être pris en compte : le respect de soi, le respect du soi, le respect de la communauté, l'intégrité comme probité et l'intégrité comme totalité. Ces éléments qui ne sont pas propres à la société congolaise ont ceci de particulier qu'ils revêtent pour la société congolaise une particularité : leur vécu dans la spiritualité congolaise. Il peut paraître hasardeux de définir cette spiritualité. Mais elle représente ce que nous avons décrit comme la spiritualité du Benda. À la question de savoir pourquoi dois-je être intègre et respectueux ? La réponse, à première vue simple, pourtant complexe serait : parce que je suis un « Benda de Benda ». Cette conception va responsabiliser chaque membre de la société au fait de ne pas s'appartenir ; et de travailler pour le grand bien commun. Personne dans une telle perspective ne pourrait se considérer supérieur à l'autre avec qui on partage les mêmes valeurs et le même espace commun. Espace qui est à fois mien, tien et nôtre tout en restant en dehors de nous. En respectant ces conditions de vie, on établit des règles solides du savoir-être et du savoir-vivre ensemble. Sur cette base, l'éthique qui est toujours en construction, car se référant en amont aux méta-normes, ne pourrait que bénéficier des apports de nouvelles valeurs construites sur d'autres bases et d'autres cultures comme les cultures judéo-chrétiennes ou islamiques.

Il ne faut pas se leurrer. L'éthique n'est pas consubstantielle au leadership, pour reprendre un qualificatif fort de la religion catholique. C'est pour cette raison qu'on peut avoir un leadership non éthique. Ce qui explique, d'ailleurs la diversité de leaderships. Mais pour une société fortement ancrée sur une spiritualité du Benda, il serait inconcevable de bâtir un leadership qui ne soit pas éthique.

3. LA CRISE PEUT-ELLE JUSTIFIER LE DÉNI DU LEADERSHIP ?

Si on demande à un Congolais de tout âge de décrire le leadership congolais, au mieux le leader congolais, on ne sera pas étonné d'entendre trois mots revenir frénétiquement : viol, violence (physique et morale) et vol. Le leadership congolais serait-il le plus dégradant ? La question mérite d'être posée. Toutefois, essayons de ressortir ce qui épouvante tellement le simple citoyen congolais.

Nous avons déjà souligné l'importance des méta-normes dans la définition des valeurs éthiques. En contexte congolais, il y a des valeurs auxquelles la société tient plus que d'autres. La qualité de la relation que le leader « entretient avec les membres de son organisation » doit refléter un climat de confiance et de respect. Or, en contexte congolais, cette relation se caractérise par la peur et la méfiance pouvant conduire à des comportements parfois hystériques. Prenons un exemple tiré du quotidien. Le viol est devenu depuis l'envahissement de l'Est du pays une arme de destruction massive. L'ampleur de ce qui se passe à l'Est ne doit pas obnubiler les mêmes actes qui sont perpétrés partout au Congo. Les enfants sont violés à longueur des journées par ceux et celles qui ont un pouvoir d'autorité de la plus haute hiérarchie jusqu'au niveau le plus bas de la pyramide (politique, militaire, Église, civile...). Et pour preuve, chaque fois qu'on veut justifier un crime perpétré par le pouvoir ou une arrestation politique, on met au devant les scènes de débauche (Chebeya, encore moins obscure l'affaire Diomi). Le sexe est banalisé. Les jeunes gens se livrent à la débauche pour la survie ou forcés par la grande déliquescence dans laquelle se trouve le pays. La débauche, elle-même, est devenue signe de puissance de ceux qui détiennent une partie d'autorité (affaire Lumanu et diplomate canadienne). Plus grave encore, lors de la « marche des femmes » d'il y a deux ou trois ans, sur les banderoles que tout le monde pouvait voir, un nom revenait toujours : celui

d'un haut responsable de l'armée congolaise qui se trouve même le président du conseil d'administration d'un des clubs les plus adulés de Kinshasa. Peut-on comprendre que la population de Kinshasa (celle des parlementaires débout) soit si amnésique ! La permissivité est telle que la chose paraît si normale qu'elle ne scandalise plus personne au point d'en trouver des récits détaillés et bien documentés dans les réseaux sociaux. Le viol est tellement banalisé que ceux et celles qui s'y opposent sont exposés à la vengeance sans pareille au risque de leurs emplois ou de leurs vies (B. Kabongo : 2012). Et que dire des danses obscènes et des « mabanga » à l'honneur de ces fléaux ! Dans une entrevue, Jossart Nyoka Longo reprochait aux journalistes, répondant à une question sur les danses obscènes, leur laisser-faire. Il disait ceci en substance : « Où placez-vous les objectifs de vos caméras lors des concerts... ? » Voilà ce qui semble plaire aux gens... ! C'est dommage, si notre peuple est rendu là.

Le vol est aussi presque officialisé malgré le beau discours de « tolérance zéro ». Le premier réflexe d'une nouvelle autorité n'est-il pas de « se servir » ? Personne n'ose demander des comptes aux personnes en charge des biens publics. La musique zairoise faisant la promotion de nouveaux riches, ceux-ci ne s'en cachent pas et exhibent sans vergogne l'extravagance de leurs richesses. Tout cela, au vu et au su de la population meurtrie par des années de misère. Ces nouveaux riches qui sont malheureusement des héritiers des caisses publiques se moquent éperdument du peuple qui se résigne à la peur. Le pouvoir étant ce qu'il est au Congo, le rapport de force oblige au mutisme total. Même les organisations non gouvernementales n'osent dénoncer efficacement ce fléau. Quand une autorité possède des biens qui s'évaluent à des millions de dollars, qui pense demander des comptes, tout au moins à partir d'un petit calcul du revenu annuel brut (salaire) ? La cause devant la justice congolaise qui oppose l'ancien premier ministre Muzito au député PPRD Gecoco Mulumba illustre cet état d'esprit. Qu'est-ce qui peut justifier qu'un premier ministre devienne dans moins de cinq ans, un de plus grands propriétaires immobiliers de la capitale congolaise ? En sus, il n'y a pas plus d'un mois que la présidente de la commission des sages du Parlement congolais, l'honorable Janet Kabila, aurait fêté son « milliard » des dollars américains. Si l'information se vérifiait, d'où proviendrait une somme pareille dans un pays des clochards ou des morts-vivants comme la RDC ?

Ce point est tellement important qu'il mérite d'être encore clarifié par un exemple flagrant. Le 28 novembre 2011 ont eu lieu les élections présidentielles et législatives. La déconfiture du président sortant, les résultats affichés aux lendemains des élections l'attestant sans ambages, était si visible que le blog de la journaliste belge accusée de collusion avec le pouvoir, madame Braeckman, parlait d'un vote sanction avec une objectivité étonnante. Mais les résultats de la CENI (commission électorale nationale indépendante) ratifiés par la Cour suprême de justice (CSJ) ne furent « conformes ni à la vérité ni à la justice ». Le président élu, docteur Étienne Tshisekedi wa Mulumba, s'est vu non seulement volé la victoire, mais surtout mis en résidence surveillée, assiégé de toutes parts par les détachements lourdement armés. Que s'est-il passé ? Malgré le fait d'avoir commandé 33 millions de bulletins de vote, la CENI en avait commandé 5 millions de plus, pré-cochés. Contre tout calcul, seuls près de 19 millions d'électeurs avaient rempli leur devoir. L'effervescence lors des élections a poussé les organisateurs de la CENI et du PPRD à la fraude tellement visible qu'on diagnostiquerait une maladie mentale. La fraude n'ayant pas aidé, le pied sur l'accélérateur les conduit à la falsification des résultats si bien que dans certaines circonscriptions on avait voté à 150 %. Même les mannes des ancêtres avaient voté. Après tout, ce sont des Congolais.

Un autre exemple qui montre la profondeur de la crise éthique en rapport avec le vol des élections et la falsification des résultats est la participation active et passive des élus de l'opposition au pouvoir usurpateur de la CENI – PPRD. En voici le contexte. Après la proclamation des résultats et leur validation par la CSJ, la RDC s'est vu en présence des deux présidents auto – proclamés : Un à travers la CENI – PPRD et l'autre à travers le soutien populaire. Tous deux ayant prêté serment, tous les Congolais attendaient les résultats des législatives. La CENI – PPRD est sortie largement en tête avec plus de 2/3 des sièges au Parlement. Mais entretemps, le Président Étienne Tshisekedi, compte tenu de la fraude massive des élections et la falsification notoire des résultats, avait déclaré la nullité des législatives conformément à la loi électorale en vigueur. Un point de droit doit être éclairé sur cette question. Face à l'élection présidentielle où deux candidats s'affrontaient, il était plus facile d'identifier le coupable et de le punir (ligoter) selon la loi. Ce qui ne pouvait être le cas avec plus de 350 élections à invalider, ce qui rendait les législatives nulles de plein droit. Contre toute logique, les élus de l'opposition au pouvoir usurpateur ont décidé de s'allier à la fraude et à la falsification soit en allant siéger au Parlement, soit en touchant par eux-mêmes ou par personnes entreposées les émoluments du Parlement. Voilà, ce qui décrit le leadership congolais. Mais doit-il en être ainsi ?

À cette question Awazi Mbambi Kungua répond dans son article intitulé : « Le leadership éthique comme antidote à l'anomie » (dans Makolo : 2012, pp. 391-405). Dans cet article, l'auteur souligne : « L'observation attentive de la vie quotidienne en RDC montre le vide béant de normes, de valeurs et des lois pour orienter les actions des individus et des groupes ». Cet état des choses appelle de toute urgence « une révolution éthique, basée sur un leadership puissant, capable de promouvoir des valeurs, des institutions et des actions en vue de l'émergence des Congolais comme sujets, acteurs et auteurs de leur histoire... » (Awazi, p. 391). Quand on analyse les faits ci-haut mentionnés, on se rend compte que le Congo se conduit comme dans une jungle où la seule raison de vivre est le ventre. Y-a-t-il, comme le dit encore l'auteur, une complicité originelle et une acceptation volontaire de la médiocrité généralisée en RDC ? Et peut-on justifier cette déchéance humaine par cette acceptation complaisante de la crise en RDC ? Le comportement et certaines interrogations semblent soutenir cette justification. Dans une telle alternative, peut-on parler d'une cécité généralisée ou d'un daltonisme sans pareil chez les Congolais ? Il est certes vrai que devant certaines évidences, on ne peut que chercher des justificatifs qui nous arrangent. C'est la nature même des relations humaines. On est clément ou sévère selon la distance qui nous sépare du noyau. Tous les –ismes philosophiques se conforment à cette réalité. La malheureuse division au sein de la Conférence nationale des évêques congolais, seule institution capable de se démarquer, en est une preuve ; sans parler de deux Pasteurs-présidents des commissions électorales indépendantes.

La crise comme on peut le constater ne peut que conduire à la ruine même de l'humanité congolaise. Il n'y a qu'une révolution éthique en profondeur qui peut aider à commencer la dure montée. La plèbe congolaise est tellement ancrée dans la médiocrité et dans la complaisance qu'il faut s'appuyer sur un leadership capable de soutenir le peuple à la base. Les élections de 2011 donnent une opportunité sans pareille aux Congolaises et aux Congolais de s'autocensurer. Quel leadership peut canaliser et catalyser toutes les énergies positives qu'émettent les Congolais. La crise ne peut en aucun cas devenir un état. Si cela devient effectif, c'est la catastrophe. La crise au Congo doit être analysée comme un accident de l'histoire de la RDC. Voilà pourquoi ce pays a besoin d'un leadership avec une vision claire, précise, à la fois partagée et appropriée (Makolo, pp. 367-370). Avoir une vision partagée et appropriée demande au leader d'être solidaire avec son peuple. Il doit jouir du respect et de la

confiance de son peuple et vice versa. On ne peut créer une crise au sein d'une communauté avec laquelle on partage le quotidien au vrai sens du mot. C'est dans ce climat qu'il revient au leader de faire des choix éclairés peut-être difficiles. La confiance et le respect imposeront une vraie communication entre le leader et le peuple, une vraie relation partenariale.

La confiance et le respect qui s'installent entre le leader et ses concitoyens doivent aussi se fonder sur des valeurs qui ne sont pas propres aux cultures congolaises : l'authenticité, la sagesse et la compassion. Un tel leadership s'appuie sur le respect des valeurs humaines qui, comme nous l'avons souligné, sont mises en contexte. Il ne faut jamais l'oublier, les valeurs sont tellement abstraites que si elles ne sont pas pratiquées dans le respect et l'intégrité ne peuvent constituer des valeurs éthiques.

Une de ces valeurs éthiques est l'authenticité ou le fait d'être soi-même, en dépit de toutes les colorations extérieures. À la page du magazine Harper's Bazaar (octobre 2011), la célèbre Lady Gaga, réputée pour son accoutrement excentrique, pose sans maquillage. Cette photo scandalise ses fans, mais elle a tenu à soutenir : « Je crois que les artifices constituent la nouvelle réalité. La clé, ce serait toutefois d'être honnête et sincère dans tout ce que l'on fait ». Cette phrase a retenu toute mon attention. Ce ne sont pas les feux d'artifices qui font la lumière, c'est juste une impression très passagère. Le leader doit être sincère et honnête, c-à-d authentique. Il y a, depuis un temps, une controverse qui provoque un débat contradictoire. C'est le problème de la « congolité » de certains leaders congolais. Si sur le plan légal, la question est à discuter ; il n'en va pas de même sur le plan éthique. Un débat pareil sur « l'américanité » du président Obama a fait couler beaucoup d'encre. Si le président américain a tenu à exhiber son certificat de naissance, voire à publier la vidéo de sa naissance, c'est juste par respect et par honnêteté.

Une autre valeur qui découle de nos deux méta-normes déjà citées pour le leadership congolais est le sens de l'écoute non pas pour engager un monologue à deux, mais pour engager une réelle et vraie communication (éthique de discussion). C'est un signe d'une attention bienveillante de la part du leader. Tout leader éthique doit être plein de compassion, car écouter c'est savoir se mettre à la place de l'autre, être prêt de l'autre, être avec l'autre. C'est aussi un signe de sagesse. Un leadership éthique doit être un sage au milieu du village (N. Lola : 2010). Quoi de plus étonnant que nos leaders soient à l'écoute de leur ventre et des instincts les plus bas en lieu et place du peuple ?

Une dernière valeur, et non la moindre, est le respect de la dignité humaine (éthique de la dignité humaine). Dans le contexte congolais, le leadership éthique doit mettre en valeur l'égalité entre les êtres humains. Comme nous l'avons déjà souligné, l'application des méta-normes doit toujours s'actualiser et tenir compte de nouveaux construits sociaux. La femme qui, jusqu'à un passé récent, était minorisée par la société patriarcale, est un humain à part entière qui doit être soutenu et pris en charge pour son éducation. Combien des femmes se considèrent encore comme des êtres de seconde zone juste par manque d'éducation. C'est le rôle du leadership éthique de veiller à ce que les valeurs humaines telles que l'égalité et la fraternité soient promues et soutenues. Il n'y va pas de la compassion, mais du devoir éthique. Si nos leaders congolais excellent dans le viol, la prostitution et la corruption des mœurs, c'est justement parce qu'ils continuent à minoriser la femme et à la réduire à l'état d'esclave sexuel. Il en va de même de l'enfant, un être à part entière protégé par des droits fondamentaux. Le leadership éthique doit continuellement « réfléchir sur les normes et les valeurs qui fondent » notre société congolaise (Langlois, p.100). C'est ici qu'entre en compte l'éthique de la justice dans ses diverses applications.

Nous venons de présenter ce que pourrait être le leadership éthique congolais. Nous savons que le modèle en présence au Congo est à l'opposé de ce tableau. La déchéance et la dépravation totales sont les seuls baromètres du leadership en présence. C'est pour cette raison qu'une de premières missions du nouveau leadership est de dénoncer sans complaisance ces modèles existants. Mais pour y arriver, il faut avoir certains critères qui circonscrivent ce nouveau leadership. La plupart du temps, nous nous référons au niveau académique ou à l'expérience pour déterminer si oui ou non la personne peut être un bon leader. Cela n'est qu'un iceberg, un trompe-l'oeil. Pour avoir une vue globale du nouveau modèle du leadership nous devons scruter ce qui se cache en-dessous de l'iceberg.

Après ces quelques paragraphes, une dernière question me vient à l'esprit. Si ma fille me demandait : pourquoi le modèle en présence au Congo est à l'opposé du tableau décrivant le leadership éthique ? S'il reste vrai que la sortie de la crise, étant donné que la crise n'est pas un état, dépend d'un tel leadership, il n'y a donc personne au Congo capable de jouer ce rôle ? Quelles seraient mes hypothèses ?

D'abord, voyons ce qu'il faudrait entendre par « le modèle en présence au Congo ». C'est justement ce modèle qui est le paradigme de la déchéance de l'État congolais. Dans une autre étude, j'ai eu à opérationnaliser ce concept de crise (Kabongo : 2011). Le modèle en présence est constitué des violeurs, voleurs, fraudeurs et falsificateurs de tout acabit. Mais tout n'est pas aussi sombre. L'espoir est incarné dans une personne dont l'idéal est partagé par la majorité silencieuse des Congolais : Étienne Tshisekedi wa Mulumba. Malheureusement, peu de personnes n'ont ni l'audace, ni le courage d'être vraies et sincères.

Ensuite, les besoins matériels immédiats commandent toutes les entreprises de l'humanité congolaise ou, pour mieux le décrire, de la grande majorité de la plèbe congolaise, toutes tendances confondus. On se battra plus pour les chaises visibles que pour la qualité du service à rendre ; si ce n'est tout simplement pour désenfler les bourses déjà vides de l'État. L'intégrité et le respect de l'idéal font passer Étienne Tshisekedi pour quelqu'un d'intransigeant. C'est une analyse qui déforme le leadership même de ce dernier. Le leadership comme nous l'avons souligné avec Philomène Makolo doit avoir une vision partagée et appropriée. L'intégrité et le respect ne peuvent être confondus avec l'intransigeance. Cette dernière ne peut non plus être confondue avec l'exigence dont doit faire preuve le leadership éthique. Dans le document-programme de sa présidence intitulé « Ensemble, changeons et construisons notre Patrie », une phrase résume cette exigence envers soi et envers son pays : « Donne le maximum à ton pays, devenu grand et fort, il te le rendra plusieurs fois ». Le fait de mettre le peuple, « son » peuple au-devant des priorités est-ce de l'intransigeance ? Le leadership éthique invite à faire des choix raisonnables.

Enfin, les choix politiques du modèle en présence en RDC n'ont d'autres buts que le service de soi et pour soi, la politique du ventre. Ce qui fait dire au sénateur PPRD, propriétaire du quotidien Le potentiel que la RDC est « une république des inconscients ». Deux autres exemples peuvent aider à comprendre pourquoi ce membre éminent de la CENI-PPRRD traite les Congolais d'inconscients. Avant les élections de 2011, beaucoup de partis avaient vu jour. Pour 500 sièges, il y avait plus de 20 mille candidats. Bien avant cette sélection, chaque parti avait enregistré un nombre pléthorique des pré – candidats. Et comme toutes les routes conduisent à Rome, tous les moyens étaient bons. Ainsi, un éminent membre d'un parti politique d'opposition, qui a toujours défendu l'intégrité et le respect comme valeurs fondamentales, n'avait pas hésité à se faire enregistrer en se passant pour son fils qui porte le même nom. Chose gravissime, cette même personne, à l'approche des élections, était allée

trouver un leader d'un parti très populaire pour solliciter l'investiture dans le parti de ce dernier. Peut-on comprendre quelque chose ? Un autre cas concerne, les députés de l'opposition siégeant au parlement de la CENI-PPRD. Ces députés clament à qui veut les entendre qu'ils sont au parlement pour respecter la volonté du peuple. Mais la question qu'ils ne se posent pas est celle-ci : quelle est la volonté du peuple ? Parlant avec un député qui siège pour le compte d'un parti de l'opposition dont la circonscription est envahie par le M23, mouvement rebelle qui a le contrôle d'une partie de l'Est du Congo, j'ai été désagréablement surpris de l'entendre dire qu'il ne voudrait pas être mêlé aux déclarations et manifestations publiques qui pourraient mettre sa sécurité en danger, étant donné la cruauté du régime en place. N'est-ce pas une preuve du niveau de l'inconscience dans le chef des Congolais. Faut-il rappeler les vraies raisons de cette duperie ? Le principe du « chacun pour soi... » n'est pas l'invention du Congolais, dirait-on. Est-il pour autant éthique dans sa compréhension populaire ?

Bref, le modèle en présence en RDC veut faire de la crise un état de vie pour exempter son manque de leadership. Mais comme nous venons de le souligner, leadership et éthique constituent deux piliers de la vie humaine. L'éthique est plus englobant. Elle nous permet d'apprécier le type de leadership dont une société donnée a besoin. Même si les méta-normes que nous avons retenues sont universelles, elles sont toujours particulières et d'actualité dans leurs applications. Étant donné que le leadership s'exerce en milieu humain, à notre avis, il ne peut être valable sans sa dimension éthique. C'est une application en aval de l'éthique fondamentale. C'est dans ce contexte que certains chercheurs distinguent le bon et le mauvais leadership ; une distinction déjà éthique. On ne le dira jamais assez, le leadership dont le Congo a besoin doit se fonder sur les valeurs éthiques les plus fondamentales, pour ne pas écrire les valeurs humaines les plus appropriées. Dans ce contexte, on ne devrait pas avoir honte, par respect et intégrité, de se définir comme on est. Et beaucoup de problèmes se résoudraient si on était plus authentique, dans le sens le plus élevé, et plus soucieux les uns des autres, car constituant le Benda et partageant le même espace du Benda ; lequel espace ce Benda nous a confié pour le développer durablement. Etienne Tshisekedi est sûrement ce leader qui sait allier éthique et leadership. Un exemple pour élucider ce que nous avançons. Dans son programme de gouvernance, il soutient entre autres que les « les guerres successives intervenues depuis 1994 en RDC et leurs conséquences humaines, environnementales et économiques seront déclarées catastrophe nationale » dont il faut analyser tous les paramètres ; pendant ce temps, le modèle en présence s'évertue à les présenter comme un fait isolé, une recherche de la balkanisation du Congo, tout en soutenant que « le reste du pays vit dans la quiétude » !

BIBLIOGRAPHIE

1. Awazi Mbambi Kungwa, B. : 2011, *De la postcolonie à la mondialisation néolibérale. Radioscopie éthique de la crise négro-africaine*, Paris, L'Harmattan.
2. Bergeron, P.-G. : 1997, *La gestion moderne : une vision globale et intégrée*, 3^e édition, Montréal, Gaétan Morin Éditeur.
3. Bimwenyi-Nkweshi, O. : 1981, *Discours théologique négro-africain. Problèmes des fondements. Préface de Monseigneur Tshibangu Tshishiku*, Paris, Présence africaine.
4. Boyatzis, R. et A. Mackee : 2006, *Les nouveaux défis du leadership. Traduit de l'anglais par Emily Borgeaud*, Paris, Pearson Education France.
5. Deckeyser, A. : 2006, *Éthique du sujet : problématiser à partir de Foucault*, Paris, L'Harmattan.
6. Dion, M., : 2009, « Les confusions entourant le 'leadership éthique' dans les organisations » in *Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, Vol. 11 (2/2009), pp. 111-128.
7. Habermas, J. 1992, *De l'éthique de la discussion*, Paris, Cerf.
8. Langlois, L. : 2008, *Anatomie du leadership éthique. Pour diriger nos organisations d'une manière consciente et authentique*, Laval, PUL.
9. Kabongo Lukunda, B. : 2009, *Ndima kwetu, ndima kunu*, Ottawa, Muhoka.
10. Kibwenge, F. : 2008, *Les enfants sorciers en Afrique : perspectives théologiques*, Paris, L'Harmattan.
11. Ricoeur, Paul, « Éthique. De la morale à l'éthique et aux éthiques », dans Canto-Sperber, M. (dir) : 2004, *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Paris, PUF, pp. 689-694.
12. Union pour la démocratie et le progrès social : 2011, Ensemble, changeons et construisons notre patrie. Propositions de l'UDPS pour l'édification d'État de droit, la relance de l'économie et du progrès social en République démocratique du Congo.